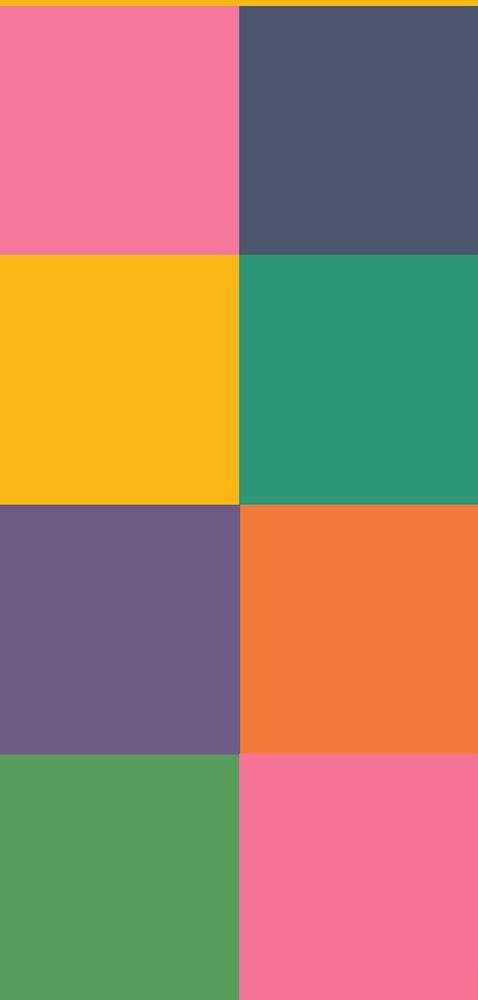


« Parole aux jeunes ! »



Manuel
sur la Charte
européenne révisée
de la participation
des jeunes à la vie
locale et régionale



« PAROLE AUX JEUNES ! »

**Manuel sur la Charte européenne révisée
de la participation des jeunes
à la vie locale et régionale**

Edition anglaise :

Have your say ! Manual on the revised European Charter on the Participation of Young People in Local and Regional Life

ISBN 978-92-871-8165-7

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division de l'information publique et des publications, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Direction de la jeunesse et du sport
Centre européen de la jeunesse
Conseil de l'Europe
30, rue Pierre-de-Coubertin
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel. : +33 (0)3 88 41 23 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 77
e-mail : youth@coe.int
<http://www.coe.int/youth>

Conception graphique : Service de la production des documents et des publications, Conseil de l'Europe
Illustrations : Giuseppina Rossi
Mise en page : Jouve, Paris

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>

ISBN 978-92-871-8164-0
©Conseil de l'Europe, décembre 2015
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe



Table des matières

REMERCIEMENTS	5
PRÉFACE	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 – INTRODUCTION À LA PARTICIPATION	
1.1. La participation des jeunes : comment la définir ? Comment l’aborder ?	11
1.2. La participation des jeunes : avantages et obstacles.	16
1.3. La participation des jeunes : principes	21
1.4. Conditions requises pour la participation des jeunes	24
1.5. Formes de participation des jeunes.	26
CHAPITRE 2 – LA CHARTE EUROPÉENNE RÉVISÉE DE LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE LOCALE ET RÉGIONALE	
2.1. Introduction.	29
2.2. Contenu de la Charte	33
2.3. Groupes auxquels s’adresse la Charte	37
CHAPITRE 3 – LA CONCEPTION DE LA PARTICIPATION PRÉSENTÉE DANS LA CHARTE	
3.1. Introduction à la conception de la participation présentée dans la Charte	41
3.2. L’approche DMPPS	42
CHAPITRE 4 – L’APPLICATION CONCRÈTE DE LA CHARTE	
4.1. La Charte révisée : un outil concret pour des acteurs différents	49
4.2. Comment utiliser concrètement la Charte ?	56
a. Le modèle en six étapes	56
b. Le cadre DMPPS	59
c. L’approche participative de la planification des projets jeunesse	59
CHAPITRE 5 – LES PROJETS DE PARTICIPATION DES JEUNES	
5.1. La gestion des projets de participation des jeunes	61
5.2. La planification et la gestion d’un projet jeunesse : un processus par étapes.	63
5.3. Critères de qualité des projets participatifs	70



CHAPITRE 6 – LA COOPÉRATION AU NIVEAU LOCAL

6.1. Comment se préparer à la coopération	75
6.2. La coopération au niveau décisionnel : le modèle de la consultation	77
6.3. La coopération au niveau décisionnel : le modèle du comité	82
6.4. La coopération au niveau décisionnel : la cogestion	85
6.5. Autres formes de coopération au niveau décisionnel	90

CHAPITRE 7 – LA CHARTE ET LES POLITIQUES LOCALES DE JEUNESSE

7.1. Introduction aux politiques locales de la jeunesse	93
7.2. La Charte révisée et les politiques locales de la jeunesse	97
7.3. Le processus de formulation d’une politique locale de la jeunesse	100
7.4. Changer les politiques de jeunesse : les réseaux d’intervention et d’influence	103

CHAPITRE 8 – SECTION PÉDAGOGIQUE

Le losange des politiques	108
Hommes-sandwichs	110
Couteaux et fourchettes	111
L’échelle de la participation	112
Rencontre avec le maire	115
Grille de la participation	118
La participation et l’effet « boule de neige »	120
Chronologie individuelle	121
Droits et participation	122
Créations et mises en scène autour du « cadre DMPPS »	123
Jeu de rôles autour de la Charte	125
D’accord ! Pas d’accord !	128
Le triangle de la coopération	130
Vrai ou faux ?	132
Que pouvez-vous faire pour moi ?	134
Visite à Jeunessia	136
Que se passe-t-il si rien ne se passe ?	137
Exercice de simulation « La jeunesse en action »	138

BIBLIOGRAPHIE	145
--------------------------------	-----

CONTACTS	147
---------------------------	-----



Remerciements

Ce manuel a été rédigé par Žaneta Goździk-Ormel.

Il a été conçu sous la direction et avec le soutien d'un groupe de réflexion composé de :

Sunduss Al-Hassani

Dietrich Baenziger

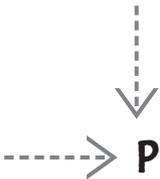
Iris Bawidamann

James Doorley

Viktoria Kharchenko

Nadine Lyamouri-Bajja

Avec des remerciements à Giuseppina Rossi pour les pictogrammes.



Préface

Le but de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe est d'offrir aux jeunes les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, les compétences et le savoir-faire nécessaires pour jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la société. Le programme des Centres européens de la jeunesse de Budapest et de Strasbourg et les projets financés par le Fonds européen pour la jeunesse sont des exemples vivants de l'intérêt des jeunes pour l'exercice de leurs droits et responsabilités en tant que citoyens. C'est souvent au niveau local – dans les écoles, dans les maisons des jeunes et de la culture, dans les conseils locaux de jeunes, dans les projets de budgets participatifs, dans les projets sportifs et culturels_ que la participation des jeunes fait sens, dès lors qu'elle concerne la vie de la plupart d'entre eux.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, assemblée politique composée d'élus locaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, est très attaché à la promotion d'une plus forte participation des jeunes aux structures et aux processus démocratiques de nos sociétés, et notamment au niveau auquel le travail de ses représentants est mené.

Dans le cadre de ses activités visant à trouver des réponses aux défis de la société moderne, le Congrès émet des recommandations et encourage les pouvoirs locaux et régionaux à les appliquer. Pour que les politiques menées soient couronnées de succès et satisfassent les besoins de tous les citoyens, le Congrès est fermement convaincu que ceux-ci, et en particulier les jeunes, devraient jouer un rôle actif dans la prise de décision et l'élaboration des politiques. Et c'est précisément aux niveaux local et régional qu'une culture de participation citoyenne a les meilleures chances de se développer durablement.

Le Congrès apporte un soutien au système de cogestion du Conseil de l'Europe, qui reflète fidèlement les principes décisionnels conçus et adoptés par le secteur de la jeunesse de l'Organisation depuis plus de quarante ans. Ce système prend très au sérieux les jeunes, leurs préoccupations et leur capacité à prendre des décisions et à assumer des responsabilités : ainsi, toutes les questions les concernant font l'objet de décisions prises par les pouvoirs publics en partenariat avec les représentants des jeunes et les organisations de jeunesse. C'est par des systèmes de cogestion que l'on peut le plus efficacement encourager les jeunes à nouer le dialogue avec les pouvoirs publics et à s'engager dans la société, ce qui est particulièrement important à l'heure où, comme des études le montrent, les jeunes rejettent de plus en plus les méthodes traditionnelles pour exprimer leurs vues.

La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale est le principal instrument de promotion de la cogestion aux niveaux local et régional. Elle est d'ailleurs elle-même le fruit d'une réflexion collective à laquelle ont pris part, sur un pied d'égalité, un groupe de jeunes et des représentants des pouvoirs locaux et régionaux. Elle s'adresse principalement à ces pouvoirs et les aide à mettre en œuvre des politiques sectorielles dans l'intérêt à la fois des jeunes et de l'ensemble des citoyens.

Elle est aussi au service des jeunes, qui peuvent l'utiliser pour encourager les pouvoirs locaux et régionaux à appliquer des politiques en consultation étroite avec eux, et vise à favoriser la coopération entre les jeunes, les organisations de jeunesse et les autorités locales et régionales.

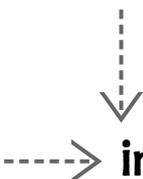


La participation à la prise de décision et à l'élaboration des politiques exige d'avoir les droits, les moyens, l'espace, la possibilité et le soutien pour ce faire, la promotion des conditions de cette participation étant précisément le rôle de la Charte. De nombreux exemples peuvent illustrer l'importance d'une participation significative de la jeunesse aux niveaux local et régional, mais il reste encore beaucoup à faire pour réaliser cet objectif à travers l'Europe, et le manuel "Parole aux jeunes!" sera certainement d'une grande aide pour cela.

Sa première édition a été l'une des publications du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe qui a eu le plus de succès. Ce succès est la preuve que l'Europe va de l'avant et reconnaît de plus en plus l'importance de la participation des citoyens. Ce manuel est en ce sens un outil important et précieux, et nous invitons tous les acteurs, et en particulier les pouvoirs locaux et régionaux, à en faire usage pour promouvoir une société qui tienne mieux compte des besoins des jeunes dans toute l'Europe.

Andreas Kiefer
Secrétaire Général
Congrès des pouvoirs locaux
et régionaux
du Conseil de l'Europe

Snežana Samardžić-Marković
Directrice Générale
Direction Générale
de la Démocratie
du Conseil de l'Europe



introduction

Bienvenue aux lecteurs de « *Parole aux jeunes !* » – *Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.*

La participation des jeunes n'est pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser des changements positifs dans leur vie et de construire une société meilleure. Ces dernières années, de nombreuses initiatives visant à promouvoir et à renforcer la participation des jeunes se sont développées à différents niveaux : international, régional, national et local. De nouveaux outils ont aussi été créés à l'intention des différents acteurs dans ce domaine. La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale (ci-après « la Charte »), adoptée en mai 2003 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, est l'un de ces outils.

La participation des jeunes est également l'un des trois thèmes principaux de la Campagne européenne de la jeunesse pour la diversité, les droits de l'homme et la participation, organisée par le Conseil de l'Europe en partenariat avec la Commission européenne et le Forum européen de la jeunesse. Le présent manuel est l'une des initiatives engagées dans le cadre de cette campagne.

La Charte révisée est un outil visant à aider les jeunes, les travailleurs de jeunesse, les organisations de jeunesse et les collectivités locales à promouvoir et à renforcer la participation des jeunes au niveau local dans toute l'Europe. Ce document peut être utilisé de plusieurs façons : certains usagers opteront pour sa mise en œuvre immédiate, mais d'autres auront besoin d'une aide pour réfléchir aux moyens d'appliquer la Charte de façon inventive dans le contexte qui est le leur. C'est ainsi qu'est née l'idée de ce manuel. Les acteurs locaux qui travaillent à développer la participation des jeunes se posent souvent les questions suivantes : « Que faire avec la Charte ? » « Comment l'utiliser en pratique ? » « Pourquoi devrais-je m'intéresser à ce document ? » Le manuel vise précisément à les aider à répondre à ces questions en tenant compte de leur contexte particulier en Europe.

Le présent manuel n'offre pas de recette toute faite pour la mise en œuvre de la Charte au niveau local, car les situations varient énormément d'une région à l'autre. Il s'agit plutôt d'un recueil de réflexions et de questions pour aider les acteurs locaux à trouver le meilleur moyen d'utiliser ce document et de favoriser une véritable participation des jeunes. Le manuel contient huit chapitres qui développent tour à tour un aspect particulier de la Charte et de la participation des jeunes.

Le chapitre 1 est une introduction à la participation des jeunes ; il présente un certain nombre de définitions, de principes et de facteurs utiles pour comprendre la participation. Le chapitre 2 présente, après un bref historique du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, des informations détaillées sur la Charte, son contenu et les groupes visés par ce document. Le chapitre 3 explique la façon dont la Charte aborde la participation des jeunes selon cinq mots-clés : droits, moyens, place, possibilités et soutien. Le chapitre 4 propose divers moyens d'utiliser la Charte en pratique, en mettant l'accent sur l'approche par étapes au niveau local. Les projets jeunesse jouent



un rôle très important dans la promotion et le renforcement de la participation des jeunes ; c'est pourquoi le chapitre 5 examine les questions que soulève l'organisation d'un projet fondé sur la participation. Pour que la Charte soit vraiment efficace, les acteurs locaux concernés par une meilleure participation des jeunes doivent apprendre à coopérer et à travailler en partenariat. C'est pourquoi le chapitre 6 propose différentes idées sur les moyens de développer une coopération constructive à l'échelon local, en particulier entre les organisations de jeunesse et les collectivités locales. La Charte peut aussi être envisagée comme un outil de développement des politiques de jeunesse locales, et le chapitre 7 explique de quelle façon ce document peut être utilisé pour formuler ou revoir les politiques de jeunesse au niveau de la communauté ou de la région. Enfin, le chapitre 8 présente un certain nombre de jeux et d'exercices pédagogiques pouvant être utilisés dans le cadre d'activités sur la participation des jeunes et, en particulier, sur la Charte révisée. Chaque chapitre comporte en outre plusieurs encadrés – « Temps de réflexion » – qui aident le lecteur à réfléchir sur les moyens d'utiliser au mieux la Charte dans le contexte particulier qui est le sien.

Ce manuel n'aurait pu voir le jour sans la participation de plusieurs personnes. Nous remercions tout particulièrement Żaneta Goździk-Ormel, l'auteur du manuel, pour son travail scrupuleux. Nous remercions aussi le groupe de réflexion pour son apport, son soutien et ses conseils, ainsi que les conseillers éducatifs du Centre européen de la jeunesse de Strasbourg pour leur engagement personnel, leurs commentaires et leurs suggestions.



Chapitre 1

introduction à la participation



1.1. La participation des jeunes : comment la définir ? Comment l'aborder ?

La participation des jeunes a un sens différent pour les travailleurs de jeunesse, les associations de jeunesse et les collectivités locales, chacun ayant sa vision, son expérience et sa pratique dans ce domaine. Les motivations aussi sont diverses : désir de changement social, amélioration de la participation démocratique, développement personnel et social des jeunes, aspirations politiques personnelles. En outre, dans chaque région d'Europe, la participation n'est pas perçue de façon identique. Autrement dit, à la question « qu'est-ce que la participation ? », il existe de multiples réponses.

Temps de réflexion

1. *Comment votre communauté/organisation définit-elle la jeunesse (âge, critères psychologiques ou autres) ?*
2. *Qui sont les jeunes avec qui vous travaillez ? Dans quelle mesure forment-ils un groupe homogène ?*
3. *Comment votre association/organisation comprend-elle la notion de « participation des jeunes » ?*
4. *S'agit-il d'une définition/approche officielle, ou d'une interprétation ou d'un constat de votre part ?*
5. *Quels sont les objectifs de votre organisation dans le domaine de la participation des jeunes ?*

Si l'on recueillait des réponses à ces questions auprès de travailleurs de jeunesse, de jeunes dirigeants, de représentants des pouvoirs publics et autres personnes concernées par la participation des jeunes en Europe, il y aurait certainement autant d'idées que de personnes interrogées. Il n'est pas réaliste d'espérer créer une définition ou approche recueillant un consensus. Voici quelques exemples de la façon dont certaines organisations ou groupes envisagent la participation des jeunes :

- « En un mot, participer signifie s'impliquer, avoir des tâches à réaliser, partager et prendre des responsabilités. Autrement dit, être admis et intégré. »¹

1. Peter Lauritzen, « Keynote speech on participation presented at the Training Course on the Development and Implementation of Participation Projects at Local and Regional Level », Centre européen de la jeunesse, Strasbourg, juin 2006.



- Participer signifie « aider à diriger et à former. »²
- « Participer, c'est parler et écouter : exprimer son propre point de vue, mais aussi écouter celui des autres. C'est également travailler ensemble à la résolution d'un problème ou au choix d'une action. Participer ne signifie pas simplement devenir actif : saisir les opportunités qui se présentent – comme adhérer à un club pour acquérir de nouvelles compétences ou à un groupe qui défend des idées – est aussi une forme de participation. »³

Temps de réflexion

1. *Quels sont les points communs entre votre conception de la participation des jeunes et les définitions présentées ci-dessus ?*
2. *Quelles sont les principales différences ?*

Dans ce manuel, la participation des jeunes sera envisagée conformément à la définition qui en est donnée dans le Préambule de la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale⁴ :

« Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure. »

Cette définition va au-delà d'une compréhension étroite de la participation des jeunes conçue uniquement comme participation politique ou comme engagement dans les conseils de la jeunesse. Elle souligne le fait que participer, c'est influencer sur les décisions et les mesures qui ont un impact sur la vie des jeunes – ou qui sont simplement importantes pour eux – et les assumer. En pratique, par conséquent, cela peut vouloir dire voter aux élections locales ou bien créer une organisation de jeunes ou un forum internet pour traiter de questions comme l'emploi des loisirs, ou encore échanger des informations sur des hobbies ou des centres d'intérêts communs. La définition de la participation contenue dans la Charte montre aussi une évolution dans la façon d'envisager la participation des jeunes. Les jeunes n'y sont pas considérés comme un groupe vulnérable qu'il faut aider ou protéger, victime de certaines situations (approche centrée sur les problèmes). Les jeunes n'y sont pas non plus considérés comme de simples objets à la merci d'adultes, seuls juges de leur intérêt. Les jeunes sont dorénavant considérés comme des acteurs de la vie sociale, comme des partenaires, forts d'un potentiel certain, de nombreux atouts et compétences ; ils doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs besoins et de réfléchir aux moyens de les satisfaire. Selon un proverbe africain, « celui qui porte les chaussures sait où elles font mal ». C'est pourquoi il faut associer les jeunes à la résolution des problèmes qui les concernent, leur garantir le soutien d'autres acteurs, et non pas dicter leurs actes.

2. M. Jans et K. de Backer, *Youth(-work) and social participation. Elements for a practical theory*, Conseil flamand de la jeunesse JeP!, Bruxelles, 2002, p. 2.

3. *Discussing Global Issues : What is participation ?*, UNICEF, Royaume-Uni, 2004, p. 1.

4. Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003.



Temps de réflexion

1. *Comment les jeunes sont-ils perçus dans votre communauté/organisation :*
 - *comme une catégorie de personnes dont les problèmes doivent être résolus par quelqu'un d'autre ?*
 - *comme un groupe qui ne veut pas prendre de responsabilités ?*
 - *comme une catégorie de personnes qui a besoin de protection ?*
 - *comme des clients à qui tout doit être fourni ?*
 - *comme des individus ayant des atouts et des compétences ?*
 - *comme un groupe capable de participer à la résolution de ses problèmes ?*
 - *comme une catégorie de personnes qui veut tout faire par elle-même (et n'accepte aucune aide) ?*
Ou encore d'une autre façon ?
2. *Qu'est-ce qui doit changer dans la façon dont les jeunes sont perçus dans votre communauté/organisation ?*

Pendant la dernière décennie, la participation des jeunes a souvent été présentée comme un droit (approche de la participation des jeunes fondée sur les droits). L'UNICEF, par exemple, considère la participation comme un droit fondamental et la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant souligne le droit des enfants à participer. Pour Roger Hart, l'auteur du modèle d'« échelle de la participation », la participation est un droit fondamental du citoyen parce qu'elle est le moyen d'apprendre ce que signifie être citoyen et comment le devenir. Le Conseil de l'Europe considère la participation des jeunes comme « le droit des jeunes à être intégrés et à assumer des obligations et des responsabilités dans la vie quotidienne au niveau local et aussi comme le droit d'influer de manière démocratique sur le déroulement de leur vie »⁵. Concevoir la participation comme un droit revient à habiliter tous les jeunes à exercer ce droit sans discrimination, indépendamment de leur origine, de leur langue ou du groupe culturel auquel ils appartiennent.

La participation des jeunes peut aussi être envisagée comme une forme de partenariat entre les jeunes et les adultes. « Être partenaires signifie agir ensemble, écouter le point de vue de l'autre et prendre son avis, éventuellement différent, au sérieux. »⁶ Dans la pratique, cela signifie que les buts et les objectifs, les rôles, les responsabilités et les décisions doivent être négociés et approuvés d'un commun accord, et aussi que les jeunes et les adultes doivent précisément savoir :

- où ils vont ;
- ce qu'on attend d'eux ;
- ce qu'ils attendent des autres ;
- comment ils vont s'y prendre ;
- de quel type de soutien ils peuvent bénéficier, et qui le leur accorde.

Le partenariat entre jeunes et adultes a l'avantage de rapprocher, d'un côté, les compétences et les aptitudes des jeunes et, de l'autre, l'expérience et la sagesse des adultes. Un tel partenariat favorise la reconnaissance et la valorisation de l'apport de tous les acteurs, ce qui incite forcément à engager de nouvelles initiatives et de nouveaux projets.

5. E. Boukobza, *Keys to participation. A practitioners' guide*, Conseil de l'Europe, 1998, p. 10.

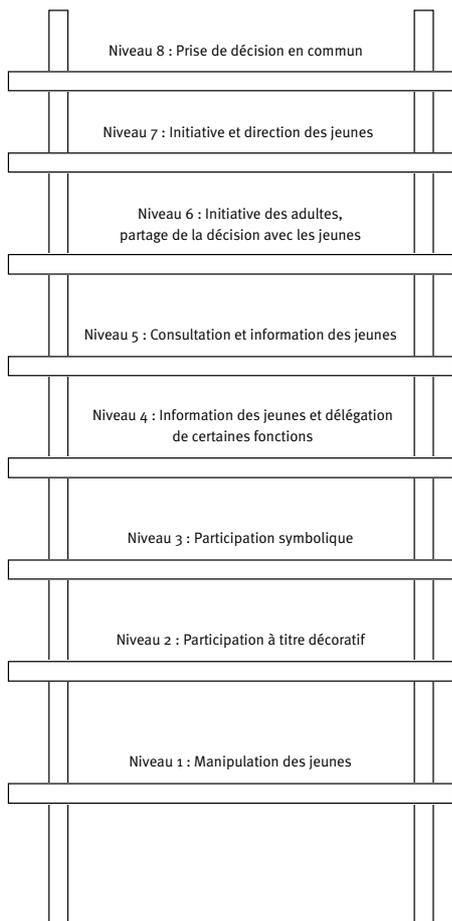
6. K. Stacey, « Theoretical underpinnings of youth partnership accountability », texte non publié, Adelaïde, 1998, cité dans *Youth Participation Handbook for Organisations. A guide for organizations seeking to involve young people on boards and committees*, Office for Youth, Government of South Australia, 2003, p. 15.



Temps de réflexion

A votre avis, existe-t-il déjà un partenariat entre les jeunes et les adultes dans votre organisation ou votre communauté ?

1. Si oui : quel forme ce partenariat prend-il ?
2. Si non : pourquoi n'existe-t-il pas encore ? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour promouvoir un tel partenariat ? Que pouvez-vous faire ?



Adapté de Hart, R., *Children's participation from tokenism to citizenship*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, 1992

Il ne suffit pas de dire si les jeunes participent ou non. Il existe en fait différents niveaux d'implication ou de prise de responsabilités, en fonction de la situation locale, des ressources, des besoins existants et de l'expérience effective des jeunes. Roger Hart a proposé un modèle d'« échelle de participation des enfants »⁷ qui montre les différents degrés de participation des enfants et des jeunes à un projet, une organisation ou une communauté.

Roger Hart définit 8 niveaux de participation, chacun de ces degrés correspondant à un barreau de l'échelle :

Niveau 8 : Prise de décision en commun

Un projet ou des idées sont initiés par les jeunes qui invitent les adultes à participer au processus de décision en tant que partenaires.

Niveau 7 : Initiative et direction des jeunes

Un projet ou des idées sont initiés et gérés par les jeunes. Les adultes peuvent être invités à apporter le soutien nécessaire, mais le projet peut être mené à bien sans leur intervention.

Niveau 6 : Initiative des adultes, partage de la décision avec les jeunes

Le projet est initié par les adultes, mais les jeunes sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux.

Niveau 5 : Consultation et information des jeunes

Le projet est initié et géré par les adultes, mais les jeunes apportent leurs avis et suggestions et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou sur les résultats.

7. R. Hart, *Children's Participation from tokenism to citizenship*, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 1992. Ce modèle s'appuie sur l'échelle de la participation des citoyens conçue par S. Arnstein et publiée dans *A Ladder of Citizen Participation*, JAIP, vol. 35, n° 4, juillet 1969, pp. 216-224.



Niveau 4 : Information des jeunes et délégation de certaines fonctions

Le projet est initié et géré par les adultes ; les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet, mais ils sont conscients des limites de leur influence réelle.

Niveau 3 : Participation symbolique

Les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet, mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions. On crée ainsi une fausse impression de participation des jeunes (délibérément ou non), alors que ceux-ci n'ont aucun mot à dire sur leur contribution et sur ses modalités.

Niveau 2 : Participation à titre décoratif

Dans le projet, les jeunes représentent la jeunesse en tant que groupe défavorisé, mais ils ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence). Ils sont des sortes d'objets décoratifs auxquels on donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour que les personnes extérieures ne manquent pas de les remarquer.

Niveau 1 : Manipulation des jeunes

Les jeunes sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats. Leur présence est en fait utilisée pour parvenir à d'autres buts, comme remporter les élections locales, présenter une institution sous un jour favorable ou bien obtenir des fonds supplémentaires des institutions qui soutiennent la participation des jeunes.

L'échelle de la participation des jeunes peut être un outil très utile pour les professionnels qui souhaitent examiner de façon critique l'état des projets ou des initiatives de participation dans leur communauté, mais ce modèle peut aussi conduire à tort à hiérarchiser les modes de participation des jeunes⁸ et à encourager à tout prix l'ascension vers le niveau le plus élevé. Il est donc important de rappeler que le niveau effectif ou souhaitable de participation des jeunes dépend étroitement du contexte, des objectifs à atteindre et de l'expérience acquise en ce domaine. Il est parfois difficile d'identifier précisément le niveau de participation le mieux adapté à un projet du fait de la difficulté à distinguer clairement les différents niveaux, et aussi, dans certains cas, en raison de la complexité du projet lui-même.

Par ailleurs, le niveau de participation peut évoluer avec le temps.

Temps de réflexion

1. Où se situe votre projet ou initiative sur l'échelle de la participation des jeunes ?
2. Comment le savez-vous ?
3. Quel niveau de participation serait le mieux adapté pour accroître l'efficacité de votre projet ? Pourquoi ?
4. Comment atteindre ce niveau de participation dans votre projet ?

8. C'est la raison pour laquelle d'autres modèles de participation des jeunes refusent toute hiérarchisation ; la comparaison avec les modèles établis par Davis Driskell ou Phil Treseder, par exemple, est à cet égard instructive.



Lorsque l'on parle de participation des jeunes, il est légitime de demander : participation à quoi ? L'Assemblée générale des Nations Unies distingue les domaines suivants de participation des jeunes⁹ :

- la participation économique, qui porte sur l'emploi et le travail en général, le développement économique, la lutte contre la pauvreté, la stabilisation de la situation économique d'une société, d'une région ou des jeunes en tant que catégorie sociale ;
- la participation politique, c'est-à-dire la participation aux différents pouvoirs et au gouvernement, à l'élaboration des politiques publiques, à l'exercice du pouvoir, et la possibilité d'influer sur la répartition des ressources à différents niveaux ;
- la participation sociale, c'est-à-dire la participation à la vie d'un quartier pour s'attaquer à des problèmes locaux ;
- la participation culturelle, qui concerne les différentes formes d'expression artistique (arts visuels, musique, cinéma, danse, etc.).

Ces différents domaines peuvent se recouper ; il est fréquent qu'une initiative ou un projet couvre plusieurs domaines à la fois. Il est difficile de citer les domaines de participation les plus intéressants pour les jeunes mais les enquêtes menées parmi les jeunes du Royaume-Uni montrent que la musique (création ou écoute), la danse et différentes formes artistiques, ainsi que les activités sportives, occupent la première place¹⁰.

Temps de réflexion

1. *Pouvez-vous donner des exemples de projets ou d'activités concrètes correspondant aux quatre domaines de participation susmentionnés ?*
2. *Examinez les différentes initiatives en direction des jeunes en cours dans votre région ou votre commune. Sur quels domaines de participation des jeunes portent la plupart des initiatives ? Comment l'expliquez-vous ?*
3. *De quel domaine de participation des jeunes votre organisation/association s'occupe-t-elle ? Pourquoi ?*

-----> **1.2. La participation des jeunes : avantages et obstacles**

Temps de réflexion

1. *Quels avantages souhaitez-vous retirer de la participation des jeunes dans votre quartier ou votre organisation ?*
2. *Quels avantages constatez-vous déjà aujourd'hui ?*

La participation des jeunes peut apporter des avantages visibles très concrets non seulement aux jeunes eux-mêmes, mais aussi aux organisations, aux associations ou aux communautés. Toutefois, on n'est jamais

9. Voir l'Agenda des Nations Unies pour la jeunesse, *Autonomisation des jeunes pour le développement et la paix* : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/french/agenda.htm> (dernière consultation le 10 octobre 2008).

10. S. Thornton, *Club Cultures : Music, Media and Subcultural Capital*, Polity Press, Cambridge, 1995, cité dans Ch. Griffin, « Challenging assumptions about youth political participation : critical insights from Great Britain », in J. Forbrig (ed.), *Revisiting youth political participation*, Conseil de l'Europe, 2005, p. 152.



certain que la participation aura des résultats positifs. Les données montrent que, si elle est envisagée de façon inadéquate (voir les niveaux les plus bas de l'échelle de la participation), elle peut en fait avoir un impact négatif sur les acteurs concernés¹¹.

Les chercheurs et les spécialistes de la jeunesse indiquent qu'une participation véritable des jeunes :

- *a des effets positifs sur la vie des jeunes*

La participation des jeunes ne doit pas être conçue comme une fin en soi, un objectif ultime à atteindre, mais comme un moyen pour atteindre cet objectif ou une manière efficace de favoriser des changements positifs dans la société. Les jeunes peuvent contribuer à ce changement, en particulier lorsqu'ils en voient les effets positifs dans leur propre vie.

- *permet aux jeunes de faire entendre leur voix*

Les jeunes, comme beaucoup d'autres groupes qui interviennent à l'échelle nationale ou locale, veulent s'exprimer sur différentes questions, faire entendre leur voix ; ils veulent aussi que leurs points de vue soient pris au sérieux. La participation leur donne la possibilité d'exprimer leurs opinions dans divers forums afin que celles-ci soient prises en compte.

- *incite les jeunes à développer de nouvelles compétences et à acquérir une plus grande confiance en eux-mêmes*

En participant à différentes initiatives, les jeunes acquièrent de nouvelles connaissances, développent de nouvelles compétences, attitudes ou aptitudes à diriger et définissent leurs aspirations pour l'avenir. Cela peut se faire dans le cadre d'activités éducatives organisées et gérées pour apprendre aux jeunes à participer, ainsi que par la réalisation de tâches concrètes (« apprendre en faisant »). La possibilité d'appliquer ces nouvelles connaissances et compétences dans leur environnement immédiat aide les jeunes à améliorer leurs performances.

- *aide les adultes à reconnaître les atouts et le potentiel des jeunes*

En travaillant avec les jeunes et en les aidant à réaliser des objectifs nouveaux, les adultes apprennent à remettre en question certains stéréotypes répandus à propos des jeunes (par exemple, l'idée qu'ils ne sont pas assez compétents ou ne s'intéressent pas à la vie de la communauté) et découvrent que les jeunes ne sont pas moins doués que les adultes ; ils ont simplement besoin d'autonomie et de soutien pour montrer leurs talents.

- *incite les jeunes à prendre la responsabilité de leurs actes et de leurs décisions*

Les jeunes apprennent que celui qui prend une décision est aussi responsable des conséquences de cette décision (et, à l'inverse, celui qui assume des responsabilités peut prendre des décisions). Par conséquent, s'ils veulent participer à l'échelon local, les jeunes doivent accepter qu'ils sont responsables de leurs décisions et de leurs actes ; ils doivent assumer les conséquences de leurs actes.

- *aide les jeunes à comprendre comment la démocratie fonctionne ou devrait fonctionner dans la vie réelle*

Dans un système démocratique, les individus doivent pouvoir participer aux décisions qui ont un impact sur leur vie. Ce processus peut avoir lieu dans le cadre de diverses institutions ou structures et à différents niveaux, y compris au niveau local. La participation à l'échelon local peut constituer un excellent moyen pour les jeunes de se familiariser avec les principes et les mécanismes de la démocratie, avec ses possibilités et ses limites, et de faire l'expérience des règles de la démocratie dans un contexte familier.

11. P. Kirby et S. Bryson, *Measuring the Magic ? Evaluating and researching young people's participation in public decision-making*, Carnegie Young People Initiative, Londres, 2002.



- *crée l'espace permettant aux jeunes de mettre leur potentiel et leurs compétences au service de l'ensemble de la communauté ou de l'organisation*

Les jeunes ressentent souvent l'envie de mettre en pratique et de développer leur potentiel et leurs compétences. Il est donc très important de créer les opportunités nécessaires pour qu'ils puissent mettre ces compétences au service du bien commun ; la communauté locale peut ainsi en bénéficier et les jeunes tirer satisfaction de leur apport.

- *aide les adultes à comprendre les besoins et le point de vue des jeunes*

Travailler directement avec les jeunes et les associer aux processus de consultation peut aussi être l'occasion de recueillir des informations fiables sur les besoins des jeunes. Certains chercheurs, cependant, considèrent que cette idée n'est pas prouvée. En effet, il existe encore peu de données montrant que la consultation des jeunes sur leurs opinions et leurs besoins permet d'obtenir des informations de meilleure qualité que les consultations des parents ou des enseignants, par exemple¹².

- *développe chez les adultes l'aptitude à travailler efficacement avec les jeunes*

En travaillant avec les jeunes, les adultes peuvent apprendre comment engager des activités de participation avec les jeunes. Toutefois, cet apprentissage ne se fait pas automatiquement et peut nécessiter un soutien important (sous forme de cours spéciaux ou en auto-formation avec l'aide de publications spécialisées) afin de permettre aux adultes de développer les aptitudes nécessaires pour travailler efficacement avec les jeunes.

- *donne aux adultes la possibilité de partager leurs connaissances et leurs expériences en évitant le paternalisme*

Les jeunes n'aiment pas qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire. Ils aiment découvrir les choses par eux-mêmes et apprendre par l'expérience. Ils ont les yeux grands ouverts et apprennent tout simplement en observant les personnes qui ont plus de connaissances et d'expérience qu'eux. Lorsque les choses ne sont pas imposées par les adultes, les jeunes sont prêts à tirer profit de leur expérience.

- *permet de rendre une décision plus représentative*

Les jeunes représentent une partie relativement importante de la population locale. Dans la mesure où les décisions prises à l'échelon local ont un impact sur leur vie, l'ensemble des groupes concernés doit avoir la possibilité de faire entendre sa voix et d'influer sur le résultat final pour que ses besoins soient pris en compte. En participant au processus de décision, les jeunes ont plus de chances que leurs points de vue et leurs besoins soient pris en compte.

- *favorise le développement de nouvelles approches et de nouvelles idées pour résoudre les problèmes locaux et régionaux*

Les jeunes ne sont généralement associés que de façon limitée aux processus de décision, car le pouvoir et la gouvernance sont exercés par les adultes. On constate cependant que le fait d'inviter les jeunes à s'asseoir autour d'une table et à coopérer à la résolution des problèmes locaux les concernant peut apporter un éclairage nouveau et des idées neuves. Un tel dialogue favorise aussi la recherche de moyens inédits pour affronter les problèmes de façon plus adaptée à l'évolution des sociétés contemporaines.

12. *Id.*, p. 18.



Votre tâche :

Vous travaillez déjà sur la participation des jeunes ou vous prévoyez de le faire. Vous comprenez qu'il importe d'abord d'identifier les changements positifs que la participation des jeunes pourrait apporter à votre communauté ou organisation. Les questions et suggestions ci-dessous vous aideront dans le processus de préparation d'un tel changement dans le contexte local qui est le vôtre.

N.B. Cet exercice ne porte pas directement sur la préparation ou la mise en œuvre d'un projet spécifique. Il a pour but de vous aider à introduire le changement.

1. *Quand votre projet/initiative sur la participation des jeunes doit-il/elle commencer ?*
2. *L'évaluation du projet permettra-t-elle d'identifier les changements apportés par la participation des jeunes dans le contexte qui est le vôtre ?*
3. *Outre l'évaluation, qu'est-ce qui pourrait ou devrait être fait à votre avis pour identifier correctement les avantages de la participation des jeunes dans ce contexte ?*
4. *Pensez-vous avoir les compétences et les ressources (notamment au niveau du temps) nécessaires pour faire ce travail ? Par quels moyens pourriez-vous développer ces compétences et obtenir ces ressources ?*
5. *Si oui :*
 - *définissez les domaines spécifiques de fonctionnement de votre communauté ou organisation que vous souhaitez privilégier lors de l'identification des avantages de la participation des jeunes ;*
 - *établissez un plan par étapes pour l'identification de ces avantages ;*
 - *précisez le type de soutien dont vous aurez besoin et où l'obtenir ;*
 - *fixez la date de début de ce travail.*
6. *Si non :*
 - *voyez qui pourrait faire ce travail à votre place ;*
 - *définissez les domaines spécifiques du fonctionnement de votre communauté ou organisation que vous souhaitez privilégier lors de l'identification des avantages de la participation des jeunes ;*
 - *établissez un plan par étapes pour l'identification de ces avantages ;*
 - *précisez le type de soutien dont vous aurez besoin et où l'obtenir ;*
 - *fixez la date de commencement de ce travail.*

Appliquez ce programme de travail.

Les acteurs travaillant dans le domaine de la participation des jeunes se heurtent parfois à des difficultés qui peuvent relever de la situation générale d'une population donnée, de certaines valeurs ou encore de questions d'ordre politique ou culturel. Les chercheurs¹³ et les professionnels mentionnent notamment les obstacles suivants :

- les différences de valeurs et d'habitudes entre jeunes et adultes ;
- les différences d'emploi du temps entre jeunes et adultes ;

13. Voir la bibliographie en fin de volume.





- les différences de styles de communication ;
- les différents niveaux et types d'expérience ;
- le manque de compétences ;
- le manque de soutien apporté aux jeunes et aux adultes ;
- l'absence d'expertise sur les moyens d'assurer une participation significative des jeunes ;
- les modes d'apprentissage différents des adultes et des jeunes ;
- la place des jeunes dans la hiérarchie sociale (dans certaines cultures, les jeunes ont traditionnellement une place et une influence très réduites) ;
- le paternalisme ;
- le manque de confiance entre jeunes et adultes ;
- l'existence, de part et d'autre, de certains stéréotypes négatifs (« tous les jeunes sont... » ; « tous les adultes sont... »), les préjugés et la partialité réciproques ;
- l'absence, au sein des organisations, de procédures et de politiques visant à faciliter la participation des jeunes (bon nombre de documents formels à lire et à analyser et sur lesquels prendre position) ;
- la conviction que la participation des jeunes est affaire d'autrui ;
- les coûts liés à la participation des jeunes ;
- le lieu où assurer la participation des jeunes ;
- le manque d'information ;
- le manque d'autres ressources (temps supplémentaire) ;
- la rotation rapide des jeunes ;
- l'accès des personnes handicapées ;
- la durée trop longue des réunions ;
- les contraintes scolaires ;
- l'existence d'autres intérêts ;
- l'idée que rien ne peut changer, même avec la participation des jeunes ;
- le fait que les jeunes qui participent ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la jeunesse.

Temps de réflexion

1. *Quels sont les obstacles les plus importants à la participation des jeunes dans le contexte local qui est le vôtre ?*
2. *Que pourriez-vous faire pour résoudre ces problèmes ?*
3. *Quels sont vos alliés dans ce processus ?*

Toutes les communautés ne reconnaissent pas encore la participation des jeunes comme un élément favorable à leur développement et à leur cohérence interne. Cela tient à diverses raisons, par exemple à l'existence de normes culturelles qui favorisent les structures et les relations hiérarchiques. Dans les communautés de ce type, le rôle des personnes plus âgées est très important et la volonté des jeunes de participer aux processus de décision est perçue comme un manque de respect. Travailler en faveur de la participation des jeunes dans un tel contexte ne va donc pas sans difficultés, mais l'expérience des organisations montre qu'il existe des moyens



efficaces de résoudre ces problèmes¹⁴. Le rôle des organisations communautaires et des organisations de jeunesse est à cet égard particulièrement important : ces organisations, en associant les jeunes à leurs activités, en prenant l'initiative d'un dialogue constructif entre les jeunes et les adultes, peuvent développer peu à peu des instruments de coopération efficaces. Dans les communautés qui reposent sur des structures hiérarchiques et sur la soumission à l'autorité, il importe aussi de travailler à modifier les attitudes des personnes qui occupent des positions de pouvoir (pas seulement les représentants de l'autorité locale, mais aussi les enseignants, les parents) afin de les amener à percevoir les jeunes comme des partenaires.

-----> 1.3. La participation des jeunes : principes

Comme nous l'avons indiqué en début de chapitre, il existe différentes façons de comprendre la participation des jeunes et les idées varient sur les moyens de soutenir cette participation. Il est peut-être plus facile de s'accorder sur les principes à respecter pour que la participation des jeunes au sein d'une organisation ou d'une population soit à la fois significative et efficace.

Temps de réflexion

1. Mentionnez au moins trois pratiques, solutions ou recommandations susceptibles de renforcer la participation dans le contexte où vous travaillez.
2. Vous est-il difficile de mentionner de telles pratiques ? Pourquoi ?

Pour présenter les trois premiers principes de la participation des jeunes, nous nous servons ici du modèle proposé par Marc Jans et Kurt de Backer pour décrire les différents aspects de la participation des jeunes¹⁵.

Ce modèle indique que :

- *La participation doit reposer sur un enjeu concret*

Par « enjeu concret », nous entendons un sujet se rapportant directement à la vie quotidienne des jeunes, qui intéresse les jeunes ou qui les concerne fortement.

- *La participation doit s'appuyer sur les aptitudes de chacun*

Pour pouvoir participer, les jeunes doivent disposer de certaines connaissances et compétences. Par conséquent, les projets ou initiatives doivent tenir compte des compétences des jeunes et prévoir les moyens de développer, dans le cadre de l'activité, les compétences qu'ils n'ont pas encore acquises.

- *La participation doit reposer sur une « association »*

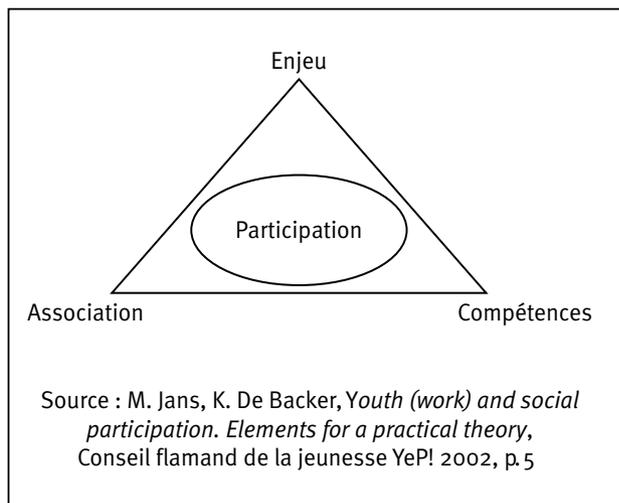
Les jeunes doivent se sentir « associés » aux adultes, à la communauté, à des idées ou à un mouvement et soutenus par eux¹⁶. Cela signifie essentiellement qu'ils ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent s'identifier à un groupe ou à une institution et compter sur lui/elle (compter sur lui/elle aussi en termes de soutien et de place).

14. Voir par exemple : S. Golombek (ed.), *What Works in Youth Participation : Case Studies from Around the World*, International Youth Foundation, 2002.

15. M. Jans et K. de Backer, *op. cit.*, p. 5.

16. *Id.*, p. 6.





Outre les trois principes susmentionnés, l'expérience des praticiens montre que, si l'on veut parvenir à un niveau significatif de participation, il faut que la participation soit :

- ouverte à tous les jeunes, indépendamment de leur origine, de leur nationalité ou de leur religion

La Charte révisée déclare que « les principes et les différentes formes de participation que prévoit cette charte s'adressent à tous les jeunes, sans discrimination »¹⁷. Par conséquent, l'accès à la participation ne peut être limité sur la base de considérations telles que l'origine d'une personne ou ses convictions.

- volontaire

La participation ne doit pas être obligatoire et les jeunes ont le droit de ne pas participer si tel est leur choix. Ils peuvent aussi décider de la forme ou du degré que prendra leur participation.

- en relation avec les besoins véritables des jeunes

Il est important et motivant pour les jeunes d'être associés aux questions qui les concernent directement : parvenir à introduire des changements positifs, rechercher des solutions à leurs problèmes, acquérir de nouvelles compétences, développer leurs intérêts et leurs hobbies. Ils se sentent ainsi devenir responsables à la fois de leur propre vie et de la vie de leur communauté.

- valorisée

Chaque personne doit avoir le sentiment que sa contribution, même limitée, est importante.

- avantageuse pour tous les acteurs concernés

Une participation efficace est source d'avantages à la fois pour les jeunes, les adultes, les organisations et la communauté car elle aboutit à des changements positifs dans différents domaines : développement personnel, niveau d'efficacité, changement social...

- ouverte sur diverses formes de participation

Il n'existe pas de forme de participation adaptée à tous les jeunes dans tous les cas. Il est donc important d'offrir aux jeunes diverses façons de s'impliquer afin de leur permettre de choisir celle qu'ils jugent la plus intéressante et la plus pertinente.

¹⁷. Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003.



- *renforcée par les ressources nécessaires*

En l'absence des ressources nécessaires, l'accès à la participation devient très limité et, pour certains, même impossible. Différents types de ressources doivent être alloués à cette fin : temps, ressources humaines et financières, savoir-faire, moyens de transport, etc.

- *fondée sur un partenariat réel entre les adultes et les jeunes*

Le partenariat suppose la capacité d'échanger attentes et craintes, de négocier le rôle de chacun, et de partager pouvoir et responsabilités. Le partenariat n'implique pas nécessairement de partager à égalité toutes les tâches et responsabilités. Le but est de parvenir à une répartition des tâches et des responsabilités sur la base des désirs, des besoins et des capacités de chacune des parties.

- *transparente*

Il est nécessaire que toutes les parties au processus soient bien conscientes du but de la participation et de ses limites. Elles doivent aussi bien comprendre le type d'influence que les jeunes peuvent exercer et ce qu'il est possible ou non de changer.

- *conçue comme un principe de l'action publique et non comme une simple technique¹⁸*

La participation n'est pas une technique ou une forme de gestion. Il s'agit d'un principe complexe qui recouvre divers domaines, niveaux et dimensions. C'est pourquoi elle doit constituer un élément transversal¹⁹ animant des politiques et des stratégies différentes dans une organisation ou une communauté.

- *source d'agrément*

D'une manière générale – et cela à tout âge –, les individus sont d'autant plus intéressés à participer volontairement à une activité que celle-ci est source d'agrément, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle est amusante, mais simplement que sa réalisation est source de satisfaction ou de plaisir.

Temps de réflexion

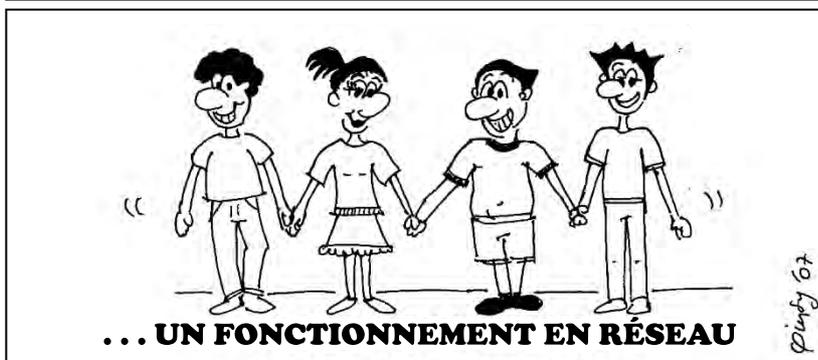
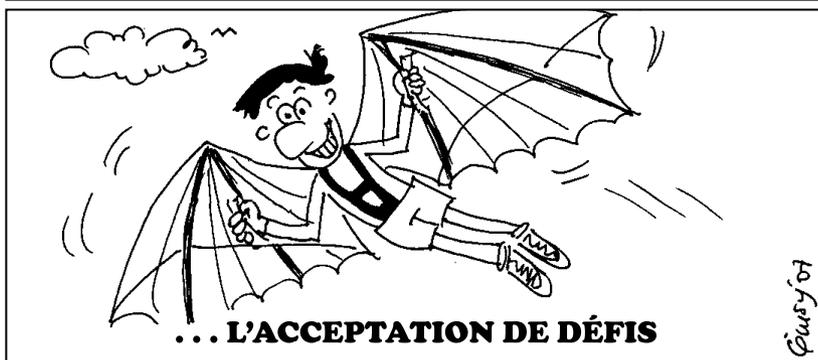
1. *Parmi les principes susmentionnés de la participation des jeunes, lesquels sont déjà présents dans le travail de votre organisation/au sein de votre communauté ?*
2. *Quels principes ne sont pas encore appliqués et qui devrait être responsable de leur introduction ?*
3. *Comment pourriez-vous contribuer à l'introduction de ces nouveaux principes ?*

18. J. Forbrig (ed.), *Revisiting youth political participation. Challenges for research and democratic practice in Europe*, Conseil de l'Europe, 2005, p. 16.

19. Un élément « transversal » porte sur plusieurs aspects et domaines de la vie.



LA PARTICIPATION SE FONDE SUR...



-----> **1.4. Conditions requises pour la participation des jeunes**

La participation ne se produit pas d'elle-même ; elle ne se développe pas à partir de rien. Un certain nombre de conditions doivent être satisfaites pour qu'une participation significative soit en pratique possible. Les conditions préalables à la participation des jeunes sont simplement des pratiques ou des valeurs qui doivent être présentes ou qui demandent à être développées au sein d'une communauté ou d'une organisation qui souhaite renforcer la participation des jeunes. Il n'existe pas un ensemble précis de critères qui pourrait servir de liste de contrôle aux acteurs qui cherchent à développer la participation. Les critères en question doivent être définis dans chaque contexte particulier par les acteurs qui y opèrent et qui en ont une connaissance approfondie.



On peut citer comme exemples des conditions susceptibles de favoriser la participation des jeunes :

- la capacité à gérer de façon constructive une situation de conflit ;
- la possibilité pour les personnes qui ne font partie d'aucune structure d'accéder à la participation ;
- l'accès à l'information ;
- l'accès à la technologie ;
- l'existence d'un secteur jeunesse actif ;
- la conscience de l'intérêt de la participation ;
- la satisfaction des besoins essentiels des individus (alimentation, vêtements, logement, etc.) ;
- l'égalité (poids égal accordé à l'opinion des adultes et à celle des jeunes) ;
- l'existence d'une relation de partenariat entre jeunes et adultes ;
- l'allocation de ressources financières ;
- la possibilité de choisir le domaine ou la forme de participation les mieux adaptés ou les plus intéressants ;
- le recensement des besoins locaux ;
- l'implication de différents acteurs ;
- la connaissance de la situation, de l'identité et du style de vie des jeunes d'une communauté ;
- l'existence d'un cadre juridique ;
- un niveau minimal d'éducation ;
- la volonté d'apprendre, y compris à partir des erreurs ;
- l'existence d'une infrastructure de participation ;
- l'adoption de politiques favorisant la participation ;
- la sécurité physique et psychologique ;
- la prise en compte des intérêts des jeunes défavorisés ;
- l'existence d'un droit à participer ;
- le développement d'aptitudes dans les processus de gestion et de participation ;
- la compréhension de ce qu'est une participation efficace (par opposition à une représentation purement symbolique) ;
- la volonté de participer ou d'engager des activités fondées sur la participation ;
- la volonté de partager le pouvoir et le contrôle.

La totalité des conditions ci-dessus doit être satisfaite pour assurer une participation efficace des jeunes (sinon, dans un contexte donné, la participation sera qualitativement inférieure à ce qu'elle pourrait être). C'est pourquoi, lorsque l'on cherche à obtenir une participation efficace des jeunes dans une organisation ou une communauté, il convient d'examiner au préalable dans quelle mesure ces conditions sont satisfaites, en identifiant les domaines dans lesquels des progrès restent à faire.



Votre tâche :

1. Examinez la liste des conditions préalables requises pour la participation des jeunes.
2. Identifiez les conditions qui sont déjà satisfaites dans votre organisation, votre communauté ou votre projet.
3. Indiquez de quelle façon ou dans quelle mesure ces conditions sont déjà satisfaites.
4. Déterminez les domaines dans lesquels des progrès restent à faire.
5. Organisez une séance de réflexion intensive sur les moyens d'y parvenir et avec quels acteurs.
6. Identifiez les conditions qui ne sont pas encore satisfaites dans votre organisation, votre communauté ou votre projet.
7. Réfléchissez aux raisons pour lesquelles ces conditions ne sont pas encore satisfaites.
8. Organisez une séance de réflexion intensive sur les moyens d'y parvenir et avec quels acteurs.
9. Définissez un plan d'action réaliste indiquant de quelle façon vous pourriez contribuer personnellement à la mise en place des conditions nécessaires à une participation efficace des jeunes.

-----> **1.5. Formes de participation des jeunes**

La participation des jeunes aux décisions sur les questions importantes pour eux et pour l'ensemble de la communauté peut prendre de multiples formes. Certaines d'entre elles peuvent sembler aux jeunes plus attrayantes que d'autres ; certaines peuvent aussi se révéler plus pertinentes dans tel ou tel contexte particulier ; chacune d'entre elles offre des possibilités et présente des limites.

Les formes de participation des jeunes les plus répandues dans les sociétés européennes sont les suivantes :

- le travail volontaire ;
- la participation à diverses formes d'éducation non formelle ;
- l'éducation par les pairs – la participation des jeunes à des activités d'éducation en direction des jeunes (programmes de promotion de la santé, campagnes de sensibilisation, par exemple) ;
- la participation aux activités d'une organisation ou d'un club et la prise de responsabilités dans certains domaines de travail de ces entités ;
- les conseils, parlements, forums, comités de jeunes et autres structures de ce type – mode traditionnel de participation aux processus de décision dans les instances internationales, nationales, régionales ou locales, les écoles, les clubs ou les ONG ;
- les systèmes de cogestion de certaines institutions (par exemple la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe), dans lesquels les décisions sont prises conjointement à parité avec les représentants des jeunes et des organisations de jeunesse et les représentants des autorités ;
- les consultations liées à certains processus de décision qui permettent aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins et de formuler des propositions ;
- différents niveaux de participation des jeunes à des projets et à des activités (sous une forme organisée ou non) ;
- la participation à des campagnes ;
- l'appartenance à un parti politique, un syndicat, un groupe d'intérêt ;
- la participation aux élections (comme électeur ou candidat).



Le nombre de jeunes qui sont effectivement associés aux formes de participation susmentionnées diminue. Cela ne veut pas dire que les jeunes perdent tout intérêt pour la participation. En fait, la plupart d'entre eux expriment clairement la volonté de participer et d'influer sur les choix de la société, mais ils souhaitent le faire sur une base plus individuelle, de façon ponctuelle, en dehors des vieilles structures et des vieux mécanismes de participation²⁰. Cela a des conséquences très importantes pour les acteurs qui travaillent sur la participation des jeunes : les jeunes, en particulier, devraient avoir la possibilité d'expérimenter et de trouver le mode de participation qui leur convient, même si cela implique de mettre l'accent sur des formes non traditionnelles de participation. Il n'existe pas actuellement de définition claire des nouvelles formes de participation mais plusieurs sources mentionnent notamment :

- les réseaux de pairs ;
- les forums de discussion ;
- la signature de pétitions ;
- la participation à ce que l'on appelle les « nouveaux mouvements sociaux » ;
- les groupes de soutien ;
- le boycottage de certains produits ;
- les manifestations ;
- les rencontres internationales ;
- l'utilisation de l'internet pour recueillir des informations, exprimer des opinions, influencer sur les processus de décision.

Les individus, les organisations et les communautés qui s'efforcent de promouvoir la participation des jeunes et cherchent de nouveaux moyens de faire participer les jeunes doivent réfléchir clairement à leur objectif : veulent-ils simplement atteindre un nombre plus élevé de jeunes afin d'améliorer les statistiques officielles ? Ou bien recherchent-ils les moyens les mieux adaptés et les plus significatifs pour permettre aux jeunes de participer et d'apporter leur contribution ? Ont-ils encore d'autres motivations ? La question, semble-t-il, est de ne pas se focaliser uniquement sur la participation du plus grand nombre possible de jeunes, mais aussi sur les moyens d'assurer une participation de meilleure qualité.

Temps de réflexion

1. *Quelles formes de participation des jeunes sont les plus répandues dans votre communauté ou votre organisation ?*
2. *Pourquoi ces formes sont-elles à votre avis les plus répandues ?*
3. *Pensez-vous que ménager un espace et les conditions nécessaires à d'autres formes de participation des jeunes dans le contexte qui est le vôtre favoriserait une participation plus efficace des jeunes ? Pourquoi ?*
4. *Dans quelle mesure la non-participation des jeunes peut-elle être, à votre avis, considérée comme une forme de participation ? Pourquoi certains jeunes ne participent-ils pas et que cherchent-ils à obtenir de cette façon ?*
5. *Existe-t-il à votre avis d'autres formes de participation que celles mentionnées ci-dessus ?*

20. Livre blanc de l'UE, *A New Impetus for European Youth*, COM (2001) 681 final, p. 10.




Chapitre 2

La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale



2.1. Introduction

La Charte européenne révisée, c'est quoi ?

La participation des jeunes est un domaine de travail très important du Conseil de l'Europe et, en particulier, de la Direction de la jeunesse et du sport ainsi que du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. C'est pourquoi elle est devenue l'un des domaines prioritaires du secteur jeunesse, et de nombreuses initiatives ont été prises pour promouvoir la participation des jeunes et fournir aux acteurs concernés les outils et les compétences nécessaires, notamment à l'aide du système de cogestion²¹, d'activités éducatives et de formation, d'activités de recherche et d'un soutien financier aux projets jeunesse cherchant à promouvoir la participation²².

La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en mai 2003, est un outil conçu de manière très spécifique afin de renforcer la participation des jeunes à l'échelon local et régional sur l'ensemble du continent européen. La Charte présente des idées concrètes et des instruments pouvant être utilisés dans un contexte local par les divers acteurs concernés par la participation : les jeunes, les organisations de jeunesse, les collectivités locales. Toutefois, elle ne propose pas un modèle prêt à appliquer car les besoins et les situations varient fortement à travers l'Europe. La Charte doit être conçue plus comme une source de recommandations et d'inspiration que comme une recette pour la promotion de la participation des jeunes aux niveaux local et régional.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qu'est-ce que c'est ?

La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale a été initiée et adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (ci-après « le Congrès ») qui est l'un des organes politiques du

21. Grâce à un partenariat unique entre les représentants des organisations de jeunesse et des gouvernements, le Conseil de l'Europe a mis en place à l'intérieur de la Direction de la jeunesse et du sport un système de cogestion qui permet aux jeunes d'exprimer leur point de vue lors de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe. On trouvera au chapitre 7 de ce manuel des informations supplémentaires sur la cogestion.

22. La Fondation européenne pour la jeunesse apporte chaque année un soutien financier à de nombreux projets visant à promouvoir la participation des jeunes aux niveaux international, national et local en Europe.



Conseil de l'Europe. Le Congrès a le statut d'organe consultatif, ce qui signifie qu'il ne prend pas de décisions contraignantes au nom du Conseil de l'Europe mais qu'il donne des avis au Comité des Ministres sur divers aspects des politiques locales et régionales. Il regroupe des représentants élus des collectivités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Congrès a pour rôle principal de promouvoir la démocratie aux échelons local et régional car la démocratie commence dans les villes et les villages d'Europe : « Il ne peut y avoir de démocratie sans démocratie locale » (Giovanni Di Stasi, ancien président du Congrès). Il travaille par conséquent à développer des cadres juridiques et des bonnes pratiques pour la démocratie locale. Les activités du Congrès sont axées sur :

- le soutien à la mise en place et à l'organisation de l'autonomie locale et régionale, en particulier dans les nouvelles démocraties ;
- le développement d'un dialogue constructif entre les collectivités locales et régionales, d'une part, et les autorités nationales, d'autre part ;
- le suivi de la situation de la démocratie locale dans les régions et les municipalités européennes ;
- l'observation des élections locales et régionales.

Le Congrès se compose de deux chambres : la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Les membres des deux chambres, 318 titulaires et 318 suppléants qui représentent 200 000 municipalités et régions européennes, sont désignés par les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux²³.

Quatre commissions statutaires portant sur différents thèmes importants d'un point de vue local, dont une Commission de la culture et de l'éducation, chargée des questions relatives à la jeunesse.

Le Congrès assure activement la plus large diffusion possible de la Charte révisée. Par conséquent, la Charte révisée est inscrite à l'ordre du jour du Comité de la culture et de l'éducation du Congrès, mais la responsabilité de la mise en œuvre de ce document revient en définitive aux pouvoirs locaux et aux régions des pays qui l'ont adoptée.

Votre tâche :

1. *Trouvez quels sont les délégués de votre pays à la Chambre des pouvoirs locaux et à la Chambre des régions (la liste des délégués peut être consultée sur le site internet du Congrès).*
2. *Contactez-les et demandez-leur de vous informer des mesures prises dans votre pays pour promouvoir et appliquer la Charte révisée, ainsi que des autres projets en cours dans le domaine de la participation des jeunes.*
3. *Demandez-leur de quelle façon vous pourriez contribuer à la promotion et à la mise en œuvre de la Charte.*
4. *Réfléchissez aux formes que pourrait prendre votre engagement et celui de votre organisation, de votre communauté locale ou des collectivités locales en ce domaine.*

Comment et pourquoi la Charte a-t-elle été révisée ?

La « Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale » (tel était l'intitulé original du document) a été adoptée en mars 1992 par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux du

23. La liste des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux peut être consultée sur le site internet du Congrès : http://www.coe.int/t/congress/Default_en.asp.



Conseil de l'Europe (organe dont le nom a été modifié deux ans plus tard pour devenir le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe). Malgré son potentiel, ce document n'a pas été suffisamment diffusé et utilisé dans les Etats membres du Conseil de l'Europe²⁴. Dix ans plus tard, le Congrès et la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe ont organisé à Cracovie, les 7 et 8 mars 2002, une conférence sur le thème « Les jeunes, acteurs dans leur ville et leur région » pour célébrer le 10^e anniversaire de la Charte européenne et évaluer les succès et les enjeux dans le domaine de la participation des jeunes au terme de la décennie écoulée depuis l'adoption de la Charte²⁵. La conférence s'est également penchée sur les moyens de continuer à promouvoir la participation des jeunes et les bonnes pratiques en ce domaine.

Dans sa déclaration finale, la conférence a demandé l'amendement de la Charte européenne en indiquant que ses dispositions n'étaient plus suffisamment adaptées aux développements en cours dans les sociétés contemporaines.

Temps de réflexion

1. *Quels sont les développements sociaux, politiques, économiques ou technologiques qui ont un impact sur la vie, les besoins et les aspirations des jeunes ?*
2. *Parmi ces développements, lesquels peuvent influencer fortement sur la participation des jeunes (à la fois en général et dans votre communauté ou dans votre organisation en particulier) ?*

Pour répondre à cette demande, un groupe d'experts composé de représentants du Congrès et du Conseil consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions relatives à la jeunesse²⁶ a été créé et a commencé à travailler à la révision de la Charte. La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale a été adoptée par le Congrès en mai 2003 (en annexe à la Recommandation 128).

La Charte révisée tient compte des nouveaux développements intervenus ayant des effets sur la vie des jeunes dans les sociétés européennes d'aujourd'hui, notamment la place croissante tenue par l'internet dans la vie des jeunes, le chômage des jeunes ou les effets de l'insécurité urbaine. Elle passe également en revue les politiques locales qui portent sur des questions très importantes pour les jeunes et propose certaines modalités afin que ces politiques soutiennent la participation des jeunes à l'échelon local.

La Charte révisée existe en plusieurs langues

La Charte a été publiée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe – le français et l'anglais – mais a aussi été traduite en plusieurs langues européennes²⁷. Le processus de traduction de la Charte dans toutes les langues officielles des Etats membres du Conseil de l'Europe se poursuit afin qu'à l'avenir ce document soit accessible aux communautés locales de l'ensemble du continent européen.

24. J. Doorley, *Synthesis Report on the Work of the Council of Europe's Directorate of Youth and Sport in the field of Youth Participation and Democratic Citizenship between 2003 and 2005 and an analysis of current trends in youth participation and recommendations for future action*, CDEJ(2006)4, Strasbourg, janvier 2006, p. 6.

25. Introduction à la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003, p. 5.

26. Le Conseil consultatif sur les questions relatives à la jeunesse est un organe statutaire du Conseil de l'Europe composé de 30 représentants des organisations et réseaux de jeunesse non gouvernementaux. Il a pour rôle principal de formuler des recommandations sur les questions concernant les politiques et les programmes du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse.

27. Les traductions existantes peuvent être consultées sur le site internet du Congrès : <http://www.coe.int/t/congress> ou sur le site internet du « European Knowledge Centre for Youth Policy » : <http://www.training-youth.net>.



La Charte révisée est un document officiel du Conseil de l'Europe et elle est donc rédigée dans un style formel qui peut sembler difficile et peu accessible aux personnes qui n'ont pas l'habitude de lire des textes légaux, en particulier les jeunes. C'est pourquoi une version en langage courant a également été rédigée, dans laquelle les principes et les recommandations de la Charte sont présentés sous une forme simple, facile à comprendre, et illustrés de nombreux exemples. Cette version en langage courant, qui existe sur un CD-Rom interactif et peut être consultée en ligne²⁸, peut aider les jeunes à se familiariser avec le contenu de la Charte.

Votre tâche :

1. Cherchez à savoir si la Charte révisée a déjà été traduite dans votre langue (la version officielle et la version en langage courant).
2. Si cela n'a pas été fait, connaissez-vous une association, une organisation ou un groupe qui serait prêt à traduire la Charte dans votre langue ? Seriez-vous prêt à vous engager à mener à bien cette traduction ?
3. Contactez vos partenaires éventuels et organisez le processus de traduction.
4. Appliquez votre plan de travail.
5. Envoyez la traduction à la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe (youth@coe.int) et au Secrétariat du Congrès (congress.web@coe.int) afin qu'elle puisse être mise à la disposition d'autres personnes.
6. S'il existe déjà une traduction de la Charte révisée, cherchez à savoir :
 - où l'on peut obtenir des exemplaires imprimés de la Charte dans votre pays ;
 - si la traduction est disponible sur l'internet et, si oui, sur quels sites.
7. Commandez le nombre d'exemplaires dont vous avez besoin.
8. Cherchez à savoir si la version en langage courant a été traduite dans votre langue et si vous pouvez y avoir accès.

Statut juridique de la Charte

La Recommandation Rec(2004)13 du Comité des Ministres soutenant la mise en œuvre de la Charte révisée a été adoptée par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe²⁹, de la Norvège à Chypre et du Portugal à la Russie. En pratique, cela signifie que les Etats membres sont moralement responsables de l'application de la Charte révisée. Les recommandations de la Charte, cependant, ne sont pas juridiquement contraignantes et l'ensemble du document doit être conçu comme une série de principes, de bonnes pratiques et de lignes directrices pour renforcer la participation des jeunes aux niveaux local et régional.

28. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.youth-knowledge.net/INTEGRATION/EKC/GP/charter.html>.

29. A la fin 2007, le Conseil de l'Europe comptait 47 membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, San Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Pour une liste actualisée des Etats membres, voir : http://www.coe.int/T/e/com/about_coe/member_states/default.asp.



-----> 2.2. Contenu de la Charte

La Charte comprend trois parties (ou « Titres ») consacrées aux différents aspects de la participation des jeunes au niveau local.

Titre I – Politiques sectorielles

La participation active des jeunes dépend d'un certain nombre de facteurs internes (comme la motivation, les besoins, les aspirations) et de facteurs externes (situation, infrastructure, systèmes existants). Les politiques locales sont très importantes pour créer les conditions et l'infrastructure nécessaires à la participation des jeunes à la vie des écoles, des organisations et de la communauté. C'est pourquoi la Charte révisée passe en revue les différents domaines de l'action publique locale et suggère un certain nombre de mesures concrètes pour assurer le soutien à la participation des jeunes à l'échelon local. Ces suggestions, cependant, sont de nature assez générale afin de laisser aux communautés de toute l'Europe la possibilité de trouver les moyens les mieux adaptés d'appliquer ces mesures en tenant compte des spécificités locales.

Politiques	Recommandations aux collectivités locales et régionales
Politique du sport, des loisirs et de la vie associative	<ul style="list-style-type: none">– soutenir les activités socioculturelles organisées par des associations et organisations de jeunesse, des groupes de jeunes ou des maisons de quartier ;– soutenir les organisations qui forment les travailleurs de jeunesse locaux, ainsi que les animateurs et les responsables de clubs et d'organisations de jeunes ;– encourager les associations à valoriser, dans leurs organes statutaires, la participation des jeunes.
Politique pour l'emploi et la lutte contre le chômage des jeunes	<ul style="list-style-type: none">– élaborer des politiques et des programmes pour lutter contre le chômage des jeunes et promouvoir les perspectives d'emploi pour les jeunes ;– créer des agences locales pour l'emploi ;– soutenir la création d'entreprises par les jeunes ;– encourager les expériences d'économie sociale et les initiatives d'auto-assistance collectives ou de coopératives.
Politique de l'environnement urbain, de l'habitat, du logement et du transport	<ul style="list-style-type: none">– créer les conditions pour développer une politique de l'environnement urbain fondée sur la construction d'espaces moins compartimentés et mieux intégrés ;– mettre en place des politiques de l'habitat et de l'environnement urbain ;– élaborer des programmes en faveur d'un cadre de vie plus harmonieux ;– développer des services d'information locaux pour le logement des jeunes ;– développer des programmes locaux pour aider les jeunes à accéder au logement ;– associer les jeunes à l'organisation des transports publics ;– soutenir les initiatives de transport rural visant à assurer des services de transport.



Politique d'éducation et de formation qui favorise la participation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - encourager activement la participation des jeunes à la vie scolaire ; - apporter des aides financières et autres, comme des salles de réunion, pour permettre aux jeunes de créer des associations démocratiques d'élèves ; - veiller à ce que les élèves et les associations d'élèves soient consultés régulièrement sur les programmes et sur leur mise en œuvre.
Politique de mobilité et d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir les organisations ou groupements qui favorisent la mobilité des jeunes ; - encourager les jeunes, les écoles et les organisations locales à participer à des échanges et à des réseaux internationaux ; - intégrer des représentants des jeunes dans les comités de jumelage et les divers organes chargés de coordonner ces échanges.
Politique de santé	<ul style="list-style-type: none"> - créer ou développer des mécanismes institutionnels de concertation entre les organisations de jeunes et tous les partenaires sociaux s'intéressant à la prévention sociale et à la promotion de la santé ; - mettre en place, développer ou favoriser des politiques locales d'information et des structures d'accueil pour les jeunes touchés par le tabac, l'alcool ou la drogue ; - développer des politiques de formation appropriée pour les jeunes travailleurs sociaux, les animateurs et les responsables des activités de prévention et de réinsertion des jeunes ; - intensifier l'information et les actions de prévention sur les maladies sexuellement transmissibles.
Politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	<ul style="list-style-type: none"> - prendre des mesures en faveur de l'accès des jeunes – femmes et hommes – à des postes de responsabilité dans la vie professionnelle, associative, politique, ainsi qu'au niveau des collectivités locales et régionales ; - favoriser une politique éducative de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, concevoir un plan ayant pour objectif d'éliminer les inégalités, prendre des mesures spécifiques en faveur de l'égalité des chances et les évaluer ; - permettre aux jeunes filles et aux jeunes femmes de recevoir des informations sur les formations existantes ; - proposer aux jeunes filles et aux jeunes femmes des bourses d'étude et des cycles d'études spécifiques ; - mettre en place un quota de places réservées aux femmes dans les institutions s'occupant des affaires publiques ; - appliquer des mesures financières pour les services sociaux destinés aux jeunes filles et aux jeunes femmes.
Politique spécifique pour les régions rurales	<ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte les besoins particuliers des jeunes des zones rurales lors de l'élaboration des différentes politiques sectorielles ; - apporter un soutien aux organisations de jeunesse et autres associations locales agissant en milieu rural.
Politique d'accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> - adopter des politiques ayant pour objectif de permettre aux jeunes de devenir des acteurs culturels ; - adopter des politiques favorisant l'accès à la connaissance, à la pratique culturelle et à la création.



<p>Politique de lutte contre la violence et la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de la présence de jeunes au sein des conseils de prévention de la délinquance ; - s'occuper en particulier des jeunes qui risquent de devenir délinquants ou le sont déjà ; - combattre la violence raciste ; - s'attaquer à toute forme de violence à l'école ; - contribuer à la création de réseaux ou de projets visant à promouvoir la non-violence et la tolérance ; - protéger les jeunes de l'exploitation et des abus sexuels ; - mettre en place des structures de soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels.
<p>Politique de lutte contre la discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir activement les droits de l'homme ; - renforcer la législation sur la discrimination ; - assurer à tous les citoyens l'égalité d'accès à tous les lieux publics, à la formation professionnelle, à l'école, au logement et aux activités culturelles ; - favoriser dans les programmes scolaires le dialogue interreligieux, les aspects multiculturels et la sensibilisation à la lutte contre le racisme et la discrimination.
<p>Politique de la sexualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir une éducation sexuelle non directive au sein de l'école ; - soutenir les organisations et les services offrant des informations sur les relations sexuelles, les pratiques sexuelles et le planning familial ; - soutenir la réflexion collective des jeunes dans ce domaine.
<p>Politique d'accès au(x) droit(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - diffuser des informations sur les droits des jeunes ; - soutenir les services dont le travail est axé sur l'application des droits des jeunes ; - permettre aux jeunes de participer à la définition de nouvelles réglementations.

Titre II – Instruments de participation des jeunes

La deuxième partie de la Charte est consacrée aux idées et aux instruments dont les collectivités locales peuvent se servir pour favoriser la participation des jeunes et qui portent sur des domaines concrets où la participation des jeunes peut prendre tout son sens.

Domaine 1 – La formation à la participation des jeunes

- assurer une formation professionnelle à la pratique de la participation des jeunes destinée aux enseignants et aux travailleurs de jeunesse ;
- favoriser toutes les formes de participation des élèves à l'école ;
- mettre en place des programmes d'éducation civique à l'école (formation à la participation, droits de l'homme, etc.) ;
- instaurer la formation par groupes de pairs en fournissant les ressources nécessaires et en favorisant les échanges de bonnes pratiques.



Domaine 2 – L'information des jeunes

- créer ou soutenir des centres d'information et de conseil destinés à la jeunesse ;
- prendre des mesures spécifiques pour répondre aux besoins d'information des jeunes qui ont des difficultés à accéder à l'information (jeunes handicapés, jeunes n'ayant pas accès à l'internet ou non formés à l'informatique, jeunes de quartiers défavorisés ou de zones rurales, etc.) ;
- définir des normes pour les services d'information jeunesse ;
- garantir le respect de ces normes.

Domaine 3 – La participation des jeunes grâce aux technologies de l'information et de la communication

- utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les politiques d'information et de participation des collectivités locales ;
- assurer l'accès des jeunes à ces technologies (infrastructure et savoir-faire).

Domaine 4 – La participation des jeunes aux médias

- soutenir la création et le fonctionnement de médias locaux réalisés par et pour les jeunes ;
- assurer des programmes de formation appropriés pour les jeunes sur l'utilisation et la gestion de ces médias.

Domaine 5 – Le bénévolat chez les jeunes

- soutenir la création de centres de bénévolat ;
- fournir des informations sur les possibilités de travail bénévole ;
- mettre en place des dispositifs qui reconnaissent et valident les activités bénévoles.

Domaine 6 – L'aide aux projets et aux initiatives des jeunes

- faciliter la concrétisation des projets conçus par les jeunes ;
- permettre l'accompagnement de ces projets par des professionnels ;
- faciliter l'accès à des aides financières, matérielles et techniques.

Domaine 7 – Le développement d'organisations de jeunesse

- mettre en place un budget spécifique pour soutenir les organisations de jeunesse (en donnant la préférence aux organisations qui agissent pour les jeunes et sont gérées par des jeunes) ;
- développer le principe de cogestion et le système de prise de décision en partenariat avec les jeunes et les organisations de jeunesse dans les domaines d'action intéressant les jeunes.

Domaine 8 – La participation des jeunes aux organisations non gouvernementales et aux partis politiques

- fournir des ressources financières et autres aux ONG qui encouragent activement la participation des jeunes ;
- promouvoir la participation des jeunes au système politique des partis.

Titre III – Participation institutionnelle des jeunes à la vie locale et régionale

La dernière partie de la Charte révisée contient des recommandations sur la participation des jeunes aux structures et institutions locales. Pour que les politiques sectorielles abordées dans la première partie de la Charte soient mises en œuvre de manière à pouvoir soutenir la participation des jeunes au niveau de l'ensemble de la communauté, il est nécessaire de concevoir des structures capables de représenter le point de vue des jeunes. La Charte souligne que les modalités ultimes de participation institutionnelle des jeunes doivent être définies en fonction des besoins locaux mais toujours avoir pour but le développement d'un partenariat entre



les jeunes et les collectivités locales, afin de donner aux jeunes la possibilité de participer aux décisions qui les concernent.

Recommandations concernant les conseils de jeunes, les parlements de jeunes et les forums de jeunes

- ces structures devraient être permanentes ;
- les membres de ces structures devraient être élus ou choisis au sein d’organismes de jeunesse ;
- leur composition devrait refléter les caractéristiques sociologiques de la population locale ;
- les jeunes devraient assumer directement la responsabilité des projets et tenir une part active dans les politiques qui s’y rapportent ;
- les structures devraient constituer le cadre matériel dans lequel les jeunes peuvent s’exprimer librement sur les sujets qui les préoccupent (y compris les initiatives des collectivités locales) ;
- elles devraient donner aux jeunes la possibilité de faire des propositions aux collectivités locales ;
- elles devraient faciliter la concertation avec les jeunes et les organisations de jeunes sur les questions qui les concernent ;
- les structures devraient offrir un lieu où élaborer, suivre et évaluer des projets intéressant les jeunes ;
- elles devraient faciliter la participation des jeunes à d’autres organismes consultatifs au niveau local.

Recommandations concernant l’aide aux structures de participation des jeunes

- les collectivités locales devraient procurer aux structures de participation des jeunes, qu’elles soient officielles ou non, l’espace, les moyens financiers et l’aide matérielle nécessaires à leur bon fonctionnement (bien que rien n’empêche ces structures de rechercher une aide supplémentaire auprès d’autres partenaires) ;
- les collectivités locales devraient nommer un garant chargé de surveiller la mise en application des mesures d’aide ;
- ce garant devrait être indépendant et désigné d’un commun accord entre les représentants des jeunes et les collectivités locales ;
- le garant devrait servir d’intermédiaire entre les jeunes et les élus locaux, se faire l’avocat des jeunes auprès des collectivités locales en cas de malentendu ou de conflit et servir de vecteur de communication entre les collectivités locales et les jeunes.

-----> 2.3. Groupes auxquels s’adresse la Charte

La Charte révisée est un document qui s’adresse à tous les acteurs responsables de la participation des jeunes au niveau local, ainsi qu’à tous ceux qui y sont associés ou désirent la renforcer. Chacun de ces acteurs abordera probablement la Charte d’un point de vue différent et cherchera à l’utiliser à sa manière, mais l’objectif ultime sera le même pour tous : faire en sorte que les jeunes disposent du droit, des moyens, de la place, des possibilités et du soutien nécessaires pour participer et s’engager de manière significative dans le développement des initiatives et les processus de décision dans les domaines qui influent sur leur vie. Ces cinq mots-clés – droit, moyens, place, possibilités et soutien – représentent les principaux éléments de l’approche de la Charte à l’égard de la participation ; ils seront analysés plus en détail au chapitre 3 de ce manuel.



Les principaux acteurs auxquels s'adresse la Charte sont les suivants :

- *Jeunes*
Les jeunes représentent une part importante de la population. Ils constituent un groupe diversifié, avec des besoins et des aspirations propres qui seront mieux satisfaits si les jeunes ont la possibilité de faire entendre leur voix et de jouer un rôle significatif dans le traitement des questions qui les intéressent.
- *Groupes informels de jeunes*
Certains jeunes aiment partager leurs idées et mener des activités avec d'autres jeunes mais ne souhaitent pas adhérer formellement à une association ou rejoindre une entité structurée, quelle qu'elle soit. Ils préfèrent fréquenter des groupes informels, non officiellement déclarés, avec des règles très souples et plus à même de répondre efficacement à leurs besoins qu'une association hiérarchisée et officielle. De tels groupes informels peuvent exister par exemple sous la forme de réseaux spontanés, de groupes de soutien ou de communautés virtuelles.
- *Organisations et associations de jeunes*
L'appartenance à une organisation de jeunesse, un conseil ou un comité de jeunes est l'une des formes traditionnelles de participation des jeunes. Dans le cas idéal, les jeunes devraient occuper des postes à responsabilité, mais certaines organisations de jeunesse sont gérées par des adultes ou bien en partenariat entre les adultes et les jeunes. Les organisations et associations de jeunes sont généralement déclarées auprès des autorités locales ou nationales et peuvent agir comme des entités juridiques. C'est pourquoi la présence d'adultes aux postes de direction est requise dans certains pays, les jeunes ne pouvant être tenus légalement responsables des actions de l'organisation.
- *Etablissements d'enseignement*
L'école est l'un des lieux essentiels où les jeunes apprennent à s'informer sur le monde, à développer leur point de vue et à se préparer aux étapes ultérieures de leur vie. Bon nombre de jeunes passent une bonne partie de leur vie à l'école et à l'université ; c'est pourquoi les établissements d'enseignement sont des lieux où la participation des jeunes ne doit pas seulement être promue mais aussi mise en pratique.
- *Autres organisations*
Il existe un certain nombre d'autres organisations actives dans le domaine de la participation des jeunes, qui ne travaillent pas directement avec des jeunes et sont ouvertes à divers groupes professionnels et à des personnes d'âges divers. Ces organisations s'occupent par exemple d'activités de formation à l'intention des jeunes travailleurs ou des enseignants, d'activités d'enquête ou de recherche, ou cherchent à favoriser le développement des politiques en direction des jeunes.
- *Collectivités locales*
La pratique consistant à créer une unité spéciale chargée des questions qui intéressent les jeunes se répand dans les pays européens. Qu'il s'agisse d'une seule personne travaillant dans ce secteur ou bien de tout un service, l'objectif est toujours de renforcer la participation des jeunes au niveau local et de soutenir diverses activités et initiatives pour les jeunes. Il ne suffit pas, cependant, que seuls les représentants directement responsables des questions concernant les jeunes se servent de la Charte révisée. Comme il a déjà été indiqué, un certain nombre de politiques sectorielles s'appliquent aux jeunes ; par conséquent d'autres unités ou services des collectivités locales devraient aussi être associés à la mise en application de la Charte.

L'examen de la Charte peut donner l'impression que l'ensemble du document s'adresse principalement aux collectivités locales car il porte en grande partie sur les politiques et les instruments locaux. Les collectivités locales ont en effet un rôle très important à jouer pour créer des conditions favorables à la participation des



jeunes à l'échelon local, mais elles ne peuvent et ne doivent pas le faire sans la coopération et le soutien des jeunes et de leurs organisations. C'est pourquoi les acteurs susmentionnés doivent être associés, chacun à un titre et dans un rôle différents, afin d'assurer la bonne application des principes et des recommandations de la Charte dans une communauté spécifique. On trouvera dans les chapitres suivants de ce manuel des indications plus détaillées sur la façon dont chacun des acteurs peut participer à la mise en application de la Charte au niveau local.

Chapitre 3

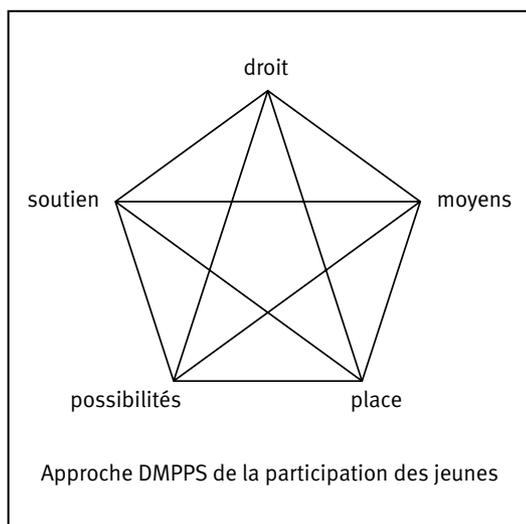
La conception de la participation présentée dans la Charte

3.1. Introduction à la conception de la participation présentée dans la Charte

La Charte révisée s'adresse aux différents acteurs impliqués dans la promotion de la participation des jeunes au niveau local. Une partie importante du document contient des recommandations à propos de diverses politiques sectorielles mais sans s'arrêter pour autant aux seuls aspects de la participation des jeunes qui

relèvent de ces politiques. La Charte propose une approche pouvant être utilisée dans toutes les autres dimensions de la participation des jeunes à l'échelon local, par exemple l'organisation de projets de participation pour les jeunes, le développement de partenariats entre jeunes et adultes ou la mise en place d'organisations ou de groupes de jeunes.

La conception de la participation présentée dans la Charte repose sur les cinq mots-clés mentionnés dans le préambule : droit, moyens, place, possibilités et soutien³⁰ ; c'est ce qu'on appelle « l'approche DMPPS » en reprenant les initiales de chacun de ces mots. Elle s'appuie sur le principe selon lequel une participation significative des jeunes n'est possible que si des conditions adéquates ont été réunies et si tous les acteurs engagés dans le travail de participation sont tenus de veiller à ce que ces conditions soient satisfaites.



30. Ces mots essentiels, qui apparaissent dans le préambule de la Charte, résument la conception de la participation qui anime ce document : « Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à une société meilleure. »

Les cinq mots-clés – droit, moyens, place, possibilités et soutien – correspondent aux principaux facteurs qui influent sur la participation des jeunes à l'échelon local (ils seront expliqués plus en détail dans la suite de ce chapitre). Chacun d'eux se rapporte à une mesure de soutien différente mais ils sont étroitement liés entre eux et doivent être pris en compte conjointement ; autrement, les jeunes ne pourront accéder pleinement à la participation aux activités et aux décisions qui les intéressent.

L'approche DMPPS est un instrument utile pour les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les collectivités locales car elle peut les aider à analyser de façon critique leurs projets ou leurs initiatives et à déterminer si les conditions nécessaires à la participation des jeunes sont satisfaites. On trouvera ci-dessous une présentation plus détaillée du cadre offert par l'approche DMPPS³¹.

-----> 3.2. L'approche DMPPS

L'approche DMPPS permet d'évaluer dans quelle mesure chacun des cinq grands facteurs qui influent sur la participation des jeunes est présent dans un projet, une initiative, une organisation ou la vie d'une communauté.

Droit

Les jeunes ont un droit implicite à la participation et, comme cela est indiqué au chapitre 1, il s'agit d'un droit de l'homme ou du citoyen. Dans le cas idéal, il devrait exister au niveau local et/ou régional un texte de loi énonçant que les jeunes doivent être consultés et ont le droit de faire entendre leur voix sur les questions, les mesures et les décisions qui concernent leur vie. Néanmoins, même dans les collectivités où il n'existe aucun texte officiel de ce type, les jeunes ont le droit de participer. Autrement dit, l'attribution de ce droit ne dépend pas des collectivités locales ou régionales ; il s'agit d'un droit fondamental de tous les jeunes et ceux-ci doivent en exiger l'application.

Les jeunes doivent travailler activement à la promotion de leurs droits. En pratique, cela signifie beaucoup plus qu'influer sur les décisions locales par le biais de la concertation ou des élections. Les activités, projets ou organisations doivent chercher à promouvoir les droits des jeunes dans tous les domaines de la vie (car ces droits sont nécessaires à une véritable participation), non seulement leurs droits civils et politiques mais aussi leurs droits sociaux, économiques et culturels.

Temps de réflexion

Droits des jeunes en général

1. *Quels sont les droits des jeunes ?*
2. *Quels droits des jeunes (en général) votre projet/organisation cherche-t-il/elle à faire appliquer ou à promouvoir ?*
3. *Comment savez-vous que ces droits sont pertinents pour les jeunes auxquels s'adresse votre projet ?*

31. La présentation du cadre DMPPS reprend en les adaptant les éléments préparés en vue de la session de formation sur le développement et la mise en œuvre de projets de participation aux niveaux local et régional organisée en juin 2005 au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg.

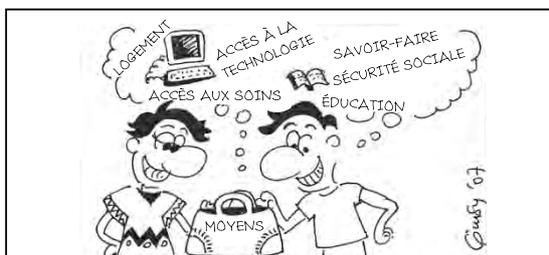


Droit de participer

1. *Les jeunes ont-ils le droit de participer dans votre communauté locale ? Comment le savez-vous ?*
2. *Disposent-ils des droits nécessaires pour participer concrètement (droit d'exprimer leur point de vue, droit à être entendu, etc.) ? Quels sont spécifiquement ces droits ?*
3. *De quelle façon votre projet cherche-t-il à promouvoir ou à favoriser l'application du droit des jeunes à faire entendre leur voix sur les questions, les mesures et les décisions qui concernent leur vie ?*

Droits des jeunes dans votre projet, organisation ou communauté

1. *Quelle place les jeunes tiennent-ils dans les processus de décision dans votre projet, organisation ou communauté ?*
2. *Sont-ils représentés à tous les niveaux de décision ?*
3. *Disposent-ils d'une autonomie et de responsabilités suffisantes pour prendre des décisions et les appliquer dans le cadre de votre projet ?*
4. *Les jeunes qui participent à votre projet ont-ils la possibilité de développer les compétences nécessaires pour participer de manière efficace aux processus de décision ? Si oui, de quelles façons ?*
5. *Dans quelle mesure et de quelle façon votre projet cherche-t-il à inclure tous les jeunes sans discrimination sur la base de l'identité nationale, ethnique, religieuse et culturelle, de l'appartenance sociale, des ressources économiques, du sexe, des préférences sexuelles ou des capacités physiques ?*



Moyens

La vie est plus difficile pour les jeunes qui ne disposent pas de ressources suffisantes (en particulier financières) et vivent dans la pauvreté à cause du chômage ou de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Dans ce cas, leurs besoins essentiels – nourriture, logement – ne sont pas satisfaits ; ils peuvent donc se sentir isolés ou en marge de la société. Il est naturel que, dans une telle situation, les jeunes s'efforcent prioritairement de trouver le moyen d'obtenir les ressources qui leur manquent et trouvent difficile de participer à la vie d'une organisation ou d'une communauté par simple manque de temps ou de motivation.

Par conséquent, pour soutenir la participation des jeunes, il est nécessaire de leur assurer des conditions de vie décentes, ce qui comprend la sécurité sociale, l'éducation, le logement, la santé, le transport, la formation et l'accès aux nouvelles technologies.



Temps de réflexion

1. *Quels sont les moyens les plus importants dont les jeunes ont besoin dans votre contexte local pour pouvoir participer pleinement à votre projet, à votre organisation ou à la vie de votre communauté ? Comment les avez-vous identifiés ?*
2. *Votre projet ou organisation aborde-t-il certaines questions relatives à ces moyens ? De quelle façon ?*
3. *Comment les questions de ressources/accès/localisation/distance des jeunes sont-elles prises en compte dans votre projet, organisation ou communauté ?*
4. *Comment ces questions ont-elles un impact sur la possibilité pour les jeunes auxquels vous vous adressez de participer à votre projet ?*
5. *De quelles ressources concrètes disposez-vous et avez-vous besoin pour faciliter la participation à votre projet d'un large éventail de jeunes (par exemple pour couvrir les frais de transport, d'interprétation ou autres) ? De quelle façon pourriez-vous obtenir les ressources qui vous manquent ?*
6. *Votre projet ou organisation est-il accessible aux jeunes handicapés ou aux jeunes atteints de désavantages chroniques ? Quel soutien est nécessaire pour les aider à participer et comment est-il fourni ?*

Place

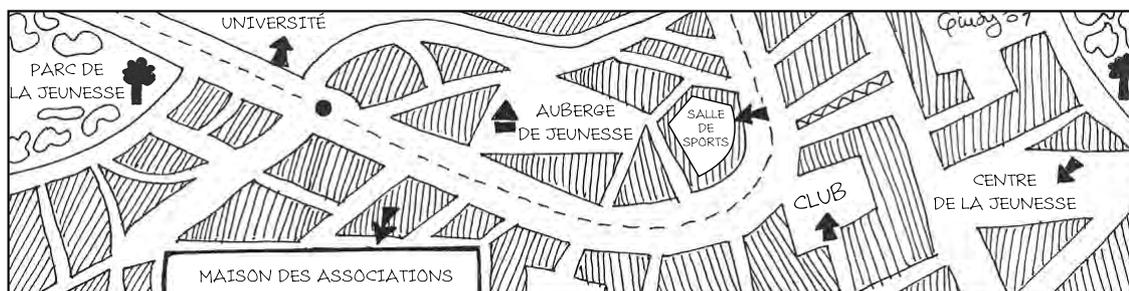
Les jeunes ont besoin de lieux pour se rencontrer, passer du temps ou organiser leurs propres activités. Dans le cas de la participation aux activités scolaires ou à d'autres activités formelles, des locaux sont généralement fournis (salles de classe, gymnases, clubs de jeunes) mais il est beaucoup plus difficile pour les jeunes souhaitant participer à des initiatives non formelles de trouver des locaux. C'est pourquoi l'internet est de plus en plus utilisé par les jeunes comme un espace de contact pour partager leurs intérêts, échanger leurs points de vue ou même initier des projets.

Toutefois, ce facteur ne concerne pas seulement la place au sens matériel mais aussi et surtout la place que l'on doit occuper pour participer au cadre institutionnel d'élaboration des politiques. Cela veut dire en substance que les points de vue, les recommandations et les conclusions des jeunes doivent avoir un impact réel sur les décisions qui sont prises. Les jeunes sont très souvent invités à participer à divers processus mais n'ont en fait qu'une possibilité réduite d'influer et d'agir sur le résultat final. Leur rôle est dans ce cas uniquement symbolique.



Temps de réflexion

1. *Quels sont les lieux (matériels, virtuels, institutionnels) dont disposent les jeunes dans votre communauté ? Est-ce à votre avis suffisant ?*
2. *Comment les jeunes peuvent-ils influencer réellement sur les décisions qui concernent leur vie ?*
3. *Dans quelle mesure votre projet ou organisation aide-t-il les jeunes à influencer plus fortement sur les décisions qui concernent leur vie ?*
4. *Votre projet ou organisation donne-t-il la possibilité aux jeunes qui y participent d'exprimer leurs opinions, leurs souhaits et leurs préoccupations en matière de développement de la communauté, de l'environnement local ou du projet lui-même ? De quelle façon ?*
5. *Quelles mesures pratiques pouvez-vous appliquer dans le contexte qui est le vôtre pour garantir que les points de vue des jeunes aient un impact réel ?*
6. *Question aux organisateurs de projet : l'espace où doit avoir lieu le projet est-il un espace accessible, ouvert et accueillant ? Qui a conçu cet espace et sur la base de quels critères ?*



Possibilités

Pour que les jeunes puissent participer activement, il faut en premier lieu leur donner la possibilité de le faire. Cela signifie, par exemple, que les jeunes doivent avoir facilement accès aux informations sur les moyens de participer et sur les opportunités existantes. Une fois informés des initiatives de participation mises en place dans leur communauté locale, les jeunes pourront décider en connaissance de cause de participer ou non. Il arrive que les jeunes s'abstiennent de participer non pas parce qu'ils ne sont pas intéressés, mais parce qu'ils n'ont jamais été informés des possibilités existantes.

Deuxièmement, les manifestations, processus de décision et systèmes de participation doivent être d'un accès facile aux jeunes. Les processus et les structures doivent bien entendu faire une place aux jeunes mais leur mode d'organisation et de travail doit aussi être tel que les jeunes n'aient aucune difficulté à les comprendre et puissent, s'ils le souhaitent, y apporter leur pleine contribution. C'est pourquoi il convient de s'assurer, par exemple, que les jeunes ont le temps et les structures de soutien nécessaires pour participer.



Temps de réflexion

1. *Quelles possibilités de participation existent pour les jeunes dans le contexte local qui est le vôtre ou au sein de votre organisation ?*
2. *Comment les jeunes sont-ils informés de ces possibilités ? Est-ce efficace ?*
3. *De quelle manière votre projet aura-t-il un impact sur les possibilités de participation des jeunes au niveau local et/ou régional ?*
4. *Comment les jeunes peuvent-ils participer à votre projet ? Comment en seront-ils informés ? Votre projet est-il d'accès facile aux jeunes ?*
5. *Votre projet donne-t-il la possibilité aux jeunes de faire l'expérience concrète de la démocratie et de la citoyenneté ? De quelle façon ?*
6. *Votre projet offre-t-il aux jeunes des possibilités d'éducation ou de formation ? De quelle façon ?*
7. *Quel type de jeunes peuvent participer à votre projet ? Certains jeunes occupent-ils déjà des postes à responsabilité ?*



Soutien

Les jeunes ont beaucoup d'atouts et un fort potentiel mais, en l'absence de soutien, leur participation risque de ne pas être pleinement efficace. C'est pourquoi ils doivent avoir accès à un certain nombre de soutiens : financier, moral et institutionnel, par exemple, et à différents niveaux (personnel, organisationnel ou local). Dans le cas idéal, les collectivités locales devraient apporter une aide financière adaptée pour couvrir les dépenses et les coûts structurels ; cependant, dans de nombreuses communautés, les questions relatives aux jeunes ne sont pas considérées comme prioritaires dans le budget local.

Les jeunes, en outre, doivent pouvoir bénéficier d'un soutien moral et de conseils. Ceux-ci peuvent leur être apportés par la personne désignée comme « garant »³² dans la Charte révisée ou bien par un travailleur jeunesse ou un autre professionnel disposant d'une expérience et de compétences adaptées en matière de partenariats

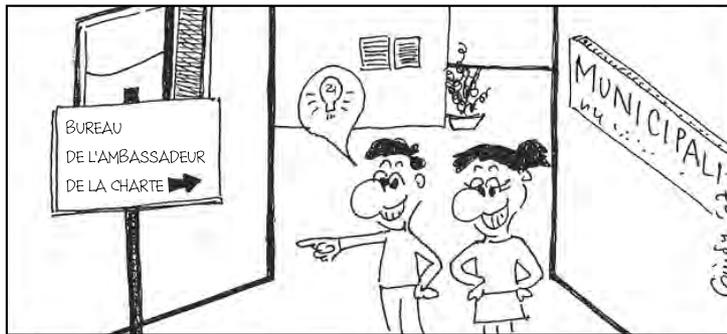
32. La Charte explique qu'un garant est une personne ou un groupe de personnes indépendants chargés de surveiller la mise en application des mesures d'aide à la participation des jeunes, qui peuvent servir d'intermédiaires entre les jeunes et les collectivités locales et, si nécessaire, représenter les jeunes en cas de tension ; voir la Charte révisée, sections III.2.68 à III.2.70.



entre jeunes et adultes ou de travail avec les jeunes. Enfin, l'ensemble de l'institution ou de la communauté concernée doit apporter son soutien en reconnaissant l'importance et le rôle positif de la participation des jeunes, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour les autorités publiques et pour la société en général.

Temps de réflexion

1. *Votre communauté locale soutient-elle la participation des jeunes ? De quelle façon ?*
2. *Votre projet (ou organisation) peut-il améliorer la situation dans ce domaine ? Comment ?*
3. *La participation des jeunes est-elle un élément acquis et reconnu au sein de votre communauté ou de votre organisation ? Pouvez-vous montrer comment ?*
4. *Les structures et les politiques mises en place dans votre communauté ou organisation sont-elles ouvertes aux jeunes ? De quelle façon ?*
5. *De quel type de soutien institutionnel bénéficie votre projet ? Qu'est-ce que cela signifie en pratique ? Ce soutien favorise-t-il la participation des jeunes à votre projet ? De quelle façon ?*
6. *L'aide des adultes se limite-t-elle à la gestion indirecte de votre projet (soutenir la prise de responsabilités par les jeunes) ou celui-ci est-il dirigé par des adultes ? Quelles en sont les conséquences pour votre projet (avantages et inconvénients) ?*
7. *Quelles compétences sont nécessaires aux jeunes pour pouvoir participer activement à votre projet ?*
8. *Votre organisation dispose-t-elle d'un personnel de soutien compétent (professionnel ou bénévole) pour aider les jeunes à participer à votre projet ? Quelles sont ses compétences ?*



Comme cela a été indiqué plus haut, les cinq critères DMPPS doivent être satisfaits pour garantir une participation significative des jeunes. Si leur droit à participer n'est pas clairement reconnu, les moyens, la place et le soutien apportés, aussi importants soient-ils, ne suffiront pas à assurer leur participation. D'un autre côté, la seule reconnaissance de leur droit à participer, si elle ne s'accompagne pas d'un soutien suffisant, ne permettra pas l'exercice effectif de ce droit. Par conséquent, les cinq critères, bien qu'analysés séparément dans ce chapitre, doivent être conçus comme les éléments interdépendants d'un même système qui ne peut fonctionner de manière équilibrée et efficace que si chacun des éléments est correctement pris en compte.





Chapitre 4

L'application concrète de la Charte



4.1. La Charte révisée : un outil concret pour des acteurs différents

Le chapitre 1 de ce manuel, après avoir examiné les différentes raisons et motivations de participer pour les jeunes, concluait à l'impossibilité de définir une approche susceptible de répondre aux besoins de tous les jeunes et pouvant s'adapter à toutes les situations et à tous les contextes.

La Charte révisée énonce les principes et les politiques qui sont nécessaires pour assurer une participation significative des jeunes et aborde un large éventail de questions concernant la vie des jeunes aux niveaux local et régional en Europe. En tant que document du Conseil de l'Europe, la Charte révisée a vocation à couvrir des réalités (géographiques, économiques, sociales, politiques, culturelles) très diverses sur tout le continent, en fournissant un cadre pouvant s'adapter à la situation et aux besoins spécifiques de nombreuses communautés et organisations plutôt qu'une série de prescriptions détaillées prêtes à appliquer. Elle ne doit pas, par conséquent, être conçue comme un document statique mais comme un ensemble dynamique de suggestions à adapter de façon pertinente dans un contexte donné.

Les trois parties de la Charte contiennent, à l'intention des différents acteurs intéressés, des lignes directrices sur les moyens de créer des conditions favorables à la participation des jeunes. Les acteurs doivent pouvoir se servir de la Charte de la façon la plus pertinente qui soit pour eux afin de réaliser des objectifs différents, c'est-à-dire en privilégiant concrètement certains des domaines abordés dans la Charte et en ne tenant pas compte nécessairement de la totalité du document.

Temps de réflexion

1. *Dans le contexte qui est le vôtre, quels acteurs souhaiteraient éventuellement se servir de la Charte comme d'un outil pour promouvoir la participation des jeunes ?*
2. *Pourquoi ces acteurs souhaiteraient-ils utiliser la Charte ?*
3. *Quels liens entretenez-vous éventuellement avec de tels groupes ou institutions ?*
4. *Ont-ils connaissance de l'existence de la Charte ? Comment le savez-vous ?*



Des acteurs très différents au niveau local peuvent utiliser, chacun à sa façon, les recommandations énoncées dans la Charte. Cependant, dans ce manuel, l'accent sera mis sur les trois groupes principaux auxquels il revient de promouvoir la participation des jeunes aux niveaux local et régional, à savoir les jeunes, les organisations de jeunesse et les collectivités locales.

Les jeunes

Les jeunes représentent une partie importante de la population de nombreuses communautés locales et pourtant leur rôle et leur influence restent le plus souvent assez limités dans le traitement des affaires locales. La Charte propose un certain nombre d'idées concrètes afin de renforcer le rôle des jeunes dans les processus de décision locaux et c'est la raison pour laquelle elle constitue un outil important pour créer les conditions favorables à une participation significative des jeunes à la vie publique. La Charte contient un certain nombre de recommandations qui devraient être appliquées par les collectivités locales ; les jeunes, par conséquent, peuvent s'appuyer sur ce document unique en son genre pour convaincre les collectivités locales de l'intérêt de promouvoir la participation des jeunes. Les jeunes peuvent aussi jouer un rôle actif dans la diffusion de la Charte auprès des différents organes officiels locaux, ainsi que des écoles ou des clubs, par exemple. Pour que le potentiel de la Charte soit effectivement appliqué, il est nécessaire que les acteurs pertinents soient informés de son existence et apprennent à en faire le meilleur usage dans le contexte local qui est le leur.

Les jeunes doivent être préparés pour utiliser la Charte et suivre ses recommandations. Malgré leur potentiel et leur motivation, ils doivent développer un certain nombre de compétences et acquérir quelques connaissances supplémentaires à cette fin. Sans une telle préparation, il serait très difficile et, dans certains contextes, impossible même pour les jeunes de participer et de contribuer à la vie de leur communauté.

Les organisations

Les organisations dont il est question ici ne sont pas nécessairement des associations déclarées ou officiellement reconnues ; il peut s'agir aussi, par exemple, de groupes informels ou de réseaux ponctuels. Certaines organisations travaillant à promouvoir la participation des jeunes sont ouvertes aux jeunes mais d'autres se composent uniquement d'adultes³³. Cependant, toutes jouent un rôle essentiel pour créer des opportunités et mettre en place un environnement favorable à la participation des jeunes. Les organisations peuvent utiliser la Charte de diverses façons. Elles servent parfois de voie de communication entre les jeunes et les collectivités locales : elles peuvent donc utiliser la Charte comme un outil pour convaincre ces dernières de la nécessité de prendre en compte les intérêts et les besoins des jeunes. Il peut s'agir là d'un moyen très efficace, en particulier au niveau local, où les autorités sont assez proches des citoyens et des réseaux locaux.

Les organisations peuvent aussi appliquer les principes de la Charte dans leur travail quotidien, c'est-à-dire en s'ouvrant concrètement au partenariat avec les jeunes et en tenant compte de leur opinion. Cela n'implique pas nécessairement que certains jeunes accèdent à des fonctions de direction ou deviennent membres du conseil d'administration (bien que cette possibilité ne soit pas à exclure) ; le but est de créer une relation de partenariat dans laquelle le rôle, les tâches et les responsabilités de chacun seront négociés, décidés et approuvés par toutes les parties.

Les collectivités locales

Etant donné qu'elles définissent les politiques locales, assurent la gestion des ressources locales et s'efforcent d'améliorer la qualité de vie des membres de la communauté, les collectivités locales jouent un rôle essentiel,

33. C'est le cas, par exemple, des agences de recherche, des réseaux d'experts ou de spécialistes, des établissements d'enseignement ou de formation et des centres de réadaptation.



sans égal, dans la mise en place des conditions nécessaires à la participation des jeunes. Les collectivités locales sont aussi « au plus près des jeunes » et elles ont la responsabilité d'assurer l'accès des jeunes à une citoyenneté active et à la participation démocratique au niveau local. Elles ont en outre une bonne connaissance de la réalité locale et ont accès aux réseaux locaux qui peuvent soutenir de diverses façons la participation des jeunes.

La Charte fournit un cadre pour aborder les questions relatives aux jeunes au niveau local. Elle peut être envisagée comme un outil d'élaboration ou d'amélioration des politiques de jeunesse locales soutenant la participation des jeunes aux processus de décision, afin d'aboutir au développement de normes et de pratiques différentes dans l'intérêt des jeunes des communautés locales. C'est la raison pour laquelle les mesures proposées dans la Charte doivent être appliquées à la plus grande échelle possible (en fonction des circonstances, des ressources disponibles et de l'expérience acquise dans ce domaine). Les collectivités locales doivent s'engager à soutenir l'engagement des jeunes, non seulement dans le cadre des processus de gestion locaux, mais aussi au niveau institutionnel (écoles, clubs, organisations, etc.). Les mesures mises en avant par la Charte abordent les deux dimensions de la participation des jeunes car celles-ci sont liées entre elles et sont également importantes pour l'ensemble de la communauté.

Etant donnée la diversité des situations en Europe, les mesures énoncées dans la Charte ne seront pas toutes adaptées au même degré aux besoins locaux et régionaux. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire que les dispositions de la Charte soient toutes appliquées ou appliquées toutes en même temps.



Quel intérêt les différents acteurs ont-ils à utiliser la Charte ?

Le tableau ci-dessous présente une liste d'idées pouvant inciter les différents acteurs à utiliser la Charte comme un outil de travail au quotidien. Cette liste n'est pas exhaustive : chaque acteur devra en effet choisir les actions les mieux adaptées à la situation et aux besoins locaux.

	Vous êtes un jeune	Vous êtes le représentant d'une organisation	Vous êtes le représentant d'une collectivité locale
Pour quelles raisons devriez-vous utiliser la Charte ?	<ul style="list-style-type: none"> - pour améliorer la situation des jeunes dans votre communauté ; - pour répondre aux besoins des jeunes ; - pour apprendre à connaître vos droits ; - pour obtenir accès à des ressources ; - pour aider les jeunes à faire entendre et prendre en compte leur voix ; - pour influencer sur la vie de la communauté locale ; - pour trouver des moyens de coopération constructive avec les collectivités locales ; - pour développer les échanges entre différents acteurs afin d'atteindre vos objectifs ; - pour faire bénéficier les autres de vos compétences et de vos capacités ; - pour contribuer à la vie de votre communauté ; - pour acquérir de nouvelles compétences ; - pour acquérir une expérience utile ; - pour apprendre comment fonctionne la démocratie locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - pour améliorer la situation des jeunes dans votre communauté ; - pour répondre aux besoins des jeunes, - pour représenter plus efficacement les intérêts des jeunes ; - pour donner aux jeunes les moyens de participer ; - pour développer de nouveaux moyens de participation pour les jeunes ; - pour créer un environnement de travail plus favorable ; - pour appliquer le mandat et les buts de l'organisation ; - pour tirer profit de la coopération avec les collectivités locales ; - pour développer les échanges entre différents acteurs afin d'atteindre vos objectifs ; - pour acquérir une expérience utile. 	<ul style="list-style-type: none"> - pour améliorer la situation des jeunes dans votre communauté ; - pour connaître les besoins des jeunes et y répondre ; - pour reconnaître et valoriser le rôle des jeunes ; - pour prendre des décisions en meilleure connaissance de cause ; - pour être plus représentatif ; - pour créer un espace permettant aux jeunes de contribuer au bien commun ; - pour créer un espace permettant aux jeunes de faire l'expérience de la vie démocratique ; - pour trouver de nouveaux moyens de contact et d'échange avec les jeunes et les organisations de jeunesse ; - pour tirer profit de la coopération avec les jeunes et les organisations de jeunesse ; - pour développer une politique de jeunesse locale ; - pour améliorer votre image.



<p>De quelle façon pourriez-vous utiliser la Charte ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour trouver dans quels domaines vous pourriez participer au niveau local ; - pour déterminer les besoins des jeunes de votre communauté à partir des domaines présentés dans la Charte ; - pour informer les acteurs locaux de l'existence et du contenu de la Charte ; - pour promouvoir la version de la Charte d'accès facile aux jeunes dans les écoles, les clubs, les groupes de jeunes ; - pour inciter les représentants nationaux du Congrès à diffuser la Charte et les bonnes pratiques qui y sont liées ; - pour inciter les organisations de jeunesse et les collectivités locales à appliquer les recommandations de la Charte ; - pour convaincre les collectivités locales d'adopter certaines politiques ; - pour utiliser la Charte comme un « passeport » pour assurer votre participation aux projets et aux initiatives ; - pour mener une enquête sur la situation des jeunes dans votre communauté ; - pour initier et mettre en œuvre des projets de participation des jeunes sur la base du cadre DMPPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - pour déterminer les besoins des jeunes de votre communauté à partir des domaines présentés dans la Charte ; - pour informer les acteurs locaux de l'existence et du contenu de la Charte ; - pour inciter les collectivités locales à appliquer les recommandations de la Charte ; - pour développer une position sur les questions locales ; - pour influencer sur les politiques de jeunesse locales ; - pour diffuser la Charte et les bonnes pratiques correspondantes parmi les parties intéressées ; - pour développer des partenariats avec des organisations poursuivant des objectifs communs ; - pour inciter les représentants nationaux du Congrès à diffuser la Charte ; - pour intégrer les principes de la Charte dans différents domaines de travail, dans votre mandat, vos buts, priorités et politiques ; - pour faire participer les jeunes aux processus de décision ; - pour initier et mettre en œuvre des projets de participation des jeunes sur la base du cadre DMPPS ; - pour utiliser la Charte comme un outil de formation sur la participation des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - pour mener une enquête sur la situation des jeunes dans le contexte local afin d'évaluer correctement les principaux enjeux à surmonter ; - pour mettre en place des services mieux adaptés aux besoins des jeunes ; - pour appliquer les mesures proposées dans la Charte ; - pour utiliser la Charte comme un point de référence lors du développement de politiques de jeunesse locales transversales ; - pour intégrer les valeurs et principes de la Charte dans différents domaines de travail ; - pour impliquer les jeunes dans les décisions qui concernent leur vie (en pratiquant la cogestion) ; - pour soutenir diverses formes de participation des jeunes ; - pour créer des organes consultatifs sur les questions se rapportant directement aux jeunes ; - pour construire des structures et systèmes locaux de participation ; - pour évaluer le degré/niveau de participation à l'échelon local.
--	---	--	--



Quels sont vos avantages et points forts en vue de l'utilisation de la Charte ?	<ul style="list-style-type: none"> - l'appartenance à une communauté locale ; - le fait de représenter un groupe important de la population locale ; - la très bonne connaissance des réalités locales ; - la détermination à améliorer la situation des jeunes ; - l'ouverture à la coopération et à l'apprentissage ; - la volonté d'expérimenter ; - les atouts et le potentiel qui pourraient être utilisés au profit de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'expérience des activités de participation ; - le fait de constituer déjà un vecteur de participation des jeunes ; - l'appartenance au contexte local ; - la très bonne connaissance des réalités locales ; - le fait de constituer parfois un lien entre les jeunes et les collectivités locales ; - la participation aux réseaux locaux ; - l'accès aux ressources ; - l'information sur les moyens d'obtenir des ressources supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - le fait d'être à proximité des jeunes ; - la connaissance de la situation locale (sur les plans politique, social, économique, etc.) ; - la connaissance directe des initiatives et des réseaux locaux ; - l'accès aux ressources ; - les informations sur les moyens d'obtenir des ressources supplémentaires ; - le pouvoir et la légitimité nécessaires pour définir les règles locales ; - le pouvoir de décision permettant d'agir sur les réalités locales.
--	--	---	---



<p>De quoi avez-vous besoin pour utiliser la Charte de la manière la plus efficace ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - savoir que la Charte existe et connaître son statut légal ; - acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour participer au niveau local (de différentes façons) ; - développer les aptitudes nécessaires pour travailler avec d'autres groupes d'âge différent ; - acquérir des compétences pour le « lobbying » et la défense des intérêts des jeunes ; - apprendre à connaître les mécanismes de la démocratie locale ; - comprendre les processus de décision locaux et les domaines de responsabilités des différents acteurs ; - savoir comment utiliser la Charte ; - suivre une formation sur la mise en œuvre de la Charte ; - obtenir le soutien moral et concret de différents acteurs ; - avoir une attitude positive à l'égard du travail avec les adultes et les collectivités locales ; - développer des stratégies d'accès à différentes ressources ; - avoir confiance en soi. 	<ul style="list-style-type: none"> - savoir que la Charte existe et connaître son statut légal ; - identifier et développer des modes de travail et de fonctionnement plus ouverts aux jeunes ; - adopter des politiques pertinentes sur le long terme ; - montrer une attitude positive à l'égard des collectivités locales ; - développer les aptitudes nécessaires pour faciliter la participation au niveau local ; - développer les aptitudes nécessaires pour travailler avec les jeunes ; - développer les aptitudes nécessaires pour travailler avec les collectivités locales ; - suivre une formation sur la mise en œuvre de la Charte ; - trouver des exemples d'utilisation de la Charte dans d'autres communautés ou régions ; - développer des stratégies d'accès à différentes ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - savoir que la Charte existe et connaître son statut légal ; - avoir la volonté politique de s'engager à long terme sur les questions relatives aux jeunes ; - reconnaître l'importance de la participation des jeunes ; - avoir une attitude positive à l'égard des jeunes et de leurs capacités ; - identifier des modes de travail et de fonctionnement plus ouverts aux jeunes ; - développer les aptitudes nécessaires pour travailler avec les jeunes ; - suivre une formation sur la mise en œuvre de la Charte ; - trouver des exemples d'utilisation de la Charte dans d'autres communautés ou régions ; - être prêt à partager le pouvoir de décision dans certains domaines ; - avoir accès à différentes ressources ; - mettre en place des politiques pertinentes pour le long terme ; - accepter comme un défi le travail sur la participation des jeunes.
---	---	--	--



Pour pouvoir appliquer la Charte de façon efficace, tous les acteurs doivent disposer de certaines connaissances et aptitudes, et développer aussi certaines attitudes dont il est donné plusieurs exemples en réponse à la dernière question dans le tableau ci-dessus. Toutefois, ces exemples n'ont qu'une valeur indicative : ils visent à aider les acteurs à identifier ce qu'ils ont encore à apprendre ou à acquérir afin d'appliquer au mieux les recommandations de la Charte. Si certains de ces éléments n'y figurent pas, cela ne doit pas empêcher de poursuivre le travail.

Temps de réflexion

1. *Quels avantages attendez-vous de l'application de la Charte dans votre communauté ou votre organisation ?*
2. *Quelles mesures ou initiatives énumérées dans la Charte serait-il particulièrement pertinent de mettre en œuvre dans le contexte local qui est le vôtre ?*

-----> **4.2. Comment utiliser concrètement la Charte ?**

a. Le modèle en six étapes

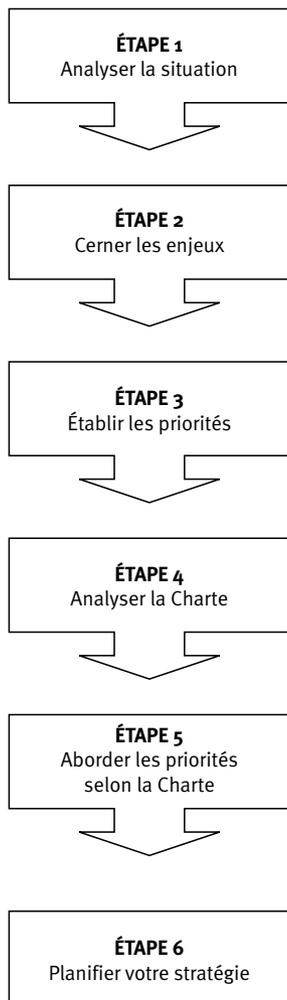
La Charte est un outil dynamique qui peut être utilisé de nombreuses façons dans des environnements divers. Il n'est pas possible de proposer un modèle universel applicable à n'importe quel pays, ville, région ou partie d'Europe et, par conséquent, le rôle des collectivités locales, des organisations, des jeunes et d'autres parties intéressées par la participation des jeunes au niveau local est d'identifier les moyens possibles d'utiliser la Charte dans le contexte qui est le leur, notamment en fonction des besoins, des situations et des ressources.

Il existe cependant un modèle capable de fournir des orientations générales lors du processus d'identification des mesures concrètes nécessaires pour appliquer les recommandations de la Charte révisée dans une communauté locale. Dans le cas idéal, ce modèle, qui comporte six étapes, devrait guider le travail des collectivités locales, des organisations et des jeunes qui coopèrent afin de renforcer la participation des jeunes. L'ensemble du processus doit être organisé de façon à créer des possibilités pour les jeunes de jouer un rôle actif, de s'approprier chacune des décisions et de participer activement à la mise en œuvre de la stratégie finale.

Le processus présenté ci-dessous peut être initié dans toute communauté d'Europe. Cependant, une bonne préparation est nécessaire pour :

- identifier les acteurs qui devront participer à l'ensemble du processus ;
- préciser les intentions et les motivations des acteurs qui devront prendre part au processus ;
- fournir des informations sur ce qui va se passer, à quel moment, comment et avec qui
- comprendre l'importance de la participation des jeunes, ses avantages et ses limites ;
- développer les aptitudes de tous les acteurs concernés, en particulier les aptitudes nécessaires aux fins de l'analyse sociale, de la planification, de la communication et de la prise de décision ;
- établir un partenariat dans lequel chacun connaît son rôle et sait exactement comment il ou elle peut contribuer au processus ;
- obtenir les ressources nécessaires (temps, lieux de réunion, éventuellement certaines ressources financières, pour couvrir les frais de déplacement, par exemple).





Étape 1 – Quelle est la situation de la jeunesse dans votre région, ville, village ou zone ?

Les acteurs locaux connaissent très bien la situation de leur communauté et leur environnement ; ils connaissent les formes que prend la participation des jeunes et les facteurs qui agissent sur elle. Toutefois, comme chacun de ces acteurs perçoit la situation d'un certain point de vue tenant à son origine, ses buts, ses motivations ou son expérience, il est nécessaire de s'asseoir à une table afin d'échanger des idées et des opinions sur ce qui se passe vraiment dans une ville ou un village. La réalité étant parfois perçue sous des angles très différents, cette étape demande du temps et des outils spéciaux (par exemple des méthodes et techniques d'analyse sociale) ou même la participation d'experts extérieurs, pour que tous les acteurs arrivent à mieux comprendre le point de vue des autres afin de passer à l'étape suivante. L'analyse de la situation peut se faire uniquement sur la base d'observations et d'une analyse de l'expérience individuelle, mais il est parfois nécessaire de demander à une personne ou un organe externe, non associé quotidiennement à la réalité locale, d'effectuer un travail d'enquête.

Étape 2 – Quels sont les opportunités, les enjeux et les obstacles que rencontrent les jeunes dans le contexte local qui est le vôtre ?

L'analyse de la situation des jeunes dans le contexte local est nécessaire pour identifier les problèmes les plus importants auxquels ils sont confrontés. Ces problèmes peuvent porter directement sur la participation des jeunes (possibilités très réduites de participer aux activités culturelles, manque de ressources), mais la participation des jeunes est aussi parfois affectée par une gamme étendue de facteurs qui semblent indirectement liés à la participation – comme les coupes budgétaires imposées à la communauté locale (qui peuvent gêner gravement la participation).

Étape 3 – Quelles doivent être les priorités ?

Les jeunes se heurtent en général à de nombreux enjeux et de nombreux problèmes qu'il est impossible de traiter tous à la fois. C'est pourquoi, dans une perspective à court terme, les acteurs locaux devraient identifier certains domaines prioritaires sur lesquels intervenir en premier. A long terme, il sera

possible de traiter un plus grand nombre de problèmes mais, dans l'immédiat, il est préférable de se concentrer sur un domaine plus réduit, surtout lorsque les ressources disponibles sont limitées. La définition de priorités peut être un processus difficile, car chaque acteur a des opinions différentes sur la nature des problèmes à aborder en premier et sur les motivations de ses choix. L'analyse de la situation, par conséquent, doit être prise au sérieux afin de faciliter l'identification des priorités.

Étape 4 – Que propose la Charte ?

Une fois les problèmes à traiter en priorité identifiés, la prochaine étape consistera à se rapporter à la Charte et aux mesures et pratiques spécifiques recommandées à cet égard. Ces dernières peuvent se trouver dans différentes parties du document et il est donc très important d'analyser non seulement la partie concernant les politiques sectorielles, mais aussi les recommandations relatives aux instruments et à la participation institutionnelle.



Etape 5 – Comment la Charte aborde-t-elle ces priorités ?

A ce stade, les acteurs doivent identifier précisément comment la Charte aborde les domaines prioritaires définis lors de la troisième étape. La Charte révisée comprend trois parties qui sont consacrées chacune à différents aspects de la participation des jeunes au niveau local. La première partie passe en revue les politiques sectorielles et énumère des mesures spécifiques se rapportant à différents domaines de la vie des jeunes, comme l'emploi, le logement, la santé ou l'éducation. La deuxième partie présente divers outils pouvant aider les jeunes à jouer un rôle plus actif dans le contexte local. Enfin, la troisième partie présente plusieurs exemples de « participation institutionnelle » des jeunes (sous forme de conseil, de parlement ou de forum de jeunes). Bien que la Charte aborde une gamme étendue de domaines se rapportant à la participation des jeunes, il peut arriver que les problèmes prioritaires identifiés à la troisième étape ne soient pas traités dans ce document ou seulement de façon limitée. Dans ce cas, les acteurs sont invités à rechercher d'autres outils parmi ceux que proposent d'autres organisations ou institutions actives aux niveaux régional, national ou international.

Temps de réflexion

1. *Quels enjeux, parmi ceux qui se posent aux jeunes dans votre contexte local, devraient être abordés en premier lieu ?*
2. *Pourquoi ?*
3. *Quelles mesures la Charte propose-t-elle par rapport aux enjeux que vous avez mentionnés ?*
4. *Quels principes énoncés dans la Charte doivent être pris en compte dans l'application des recommandations de la Charte se rapportant aux enjeux que vous avez mentionnés ?*

Suggestion : les différents acteurs devraient être invités à répondre d'abord séparément à ces questions. La comparaison des réponses et la discussion autour de celles-ci permettront ensuite d'identifier les points communs entre acteurs et de mieux comprendre les différences d'analyse et de point de vue.

N.B. : Il importe de signaler ici qu'une autre approche est possible, à savoir d'abord connaître la Charte et déterminer ensuite quels domaines, parmi ceux qui sont abordés dans la Charte, sont les plus pertinents dans tel ou tel contexte. Dans ce cas, l'ordre des étapes est modifié : Etape 1 – apprendre à connaître la Charte et son contenu ; Etape 2 – analyse de la situation locale du point de vue des différents domaines de participation abordés dans la Charte ; Etape 3 – identification des principaux enjeux ; Etape 4 – définition des priorités ; Etape 5 – mise en relation des priorités avec les recommandations et mesures spécifiques proposées dans la Charte.

Etape 6 – Comment planifier les étapes suivantes à partir de la Charte ?

Il s'agit de la dernière étape du modèle en six étapes mais de la première étape du processus d'application de la Charte aux réalités locales. Après avoir intégré les recommandations établies par la Charte dans un domaine particulier, les acteurs doivent discuter de la manière d'appliquer effectivement ces mesures dans le contexte local et définir un plan pertinent indiquant ce qui doit être fait, où, comment, par qui et avec quelles ressources. La Charte laisse une assez grande marge de manœuvre aux acteurs locaux pour décider comment introduire certaines pratiques ou atteindre certains buts, afin de permettre à chaque communauté ou à chaque région de trouver les solutions qui lui sont le mieux adaptées.



b. Le cadre DMPPS

La Charte peut être utilisée non seulement au niveau des politiques locales ou des processus de décision locaux, mais aussi au sein des institutions ou des organisations, ainsi que dans le cadre des projets pour les jeunes car elle promeut des valeurs et des principes qui renforcent la participation des jeunes. Le cadre DMPPS, présenté en détail au chapitre 3 de ce manuel, est un outil qui permet d'établir si les conditions nécessaires à la participation des jeunes sont effectivement remplies. Ce cadre aide à déterminer si les jeunes disposent de droits, de moyens, de place, de possibilités et de soutien au sein d'une communauté, d'une organisation ou d'un projet, ces éléments étant indispensables pour une participation significative des jeunes.

c. L'approche participative de la planification des projets jeunesse

L'application des principes avancés par la Charte dans le domaine de la gestion des projets est aussi un moyen d'utilisation concrète de la Charte. On trouvera au chapitre 5 de ce manuel des indications détaillées sur la manière dont les projets jeunesse peuvent être conçus et mis en œuvre afin d'assurer aux jeunes un véritable espace de participation.

Chapitre 5

Les projets de participation des jeunes

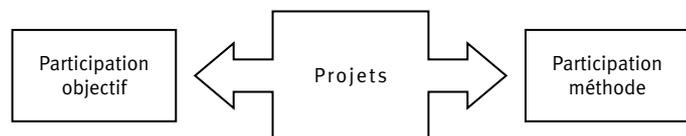
5.1. La gestion des projets de participation des jeunes

Les projets³⁴ organisés pour, avec et par les jeunes font partie des domaines essentiels de participation des jeunes. Dans le contexte local, ces projets constituent souvent la possibilité pour un jeune de prendre part pour la première fois à une activité bénéfique, non seulement pour lui-même, mais aussi pour un groupe ou une communauté plus étendu(e). Par conséquent, ces projets représentent pour les jeunes un moyen très important de faire l'expérience concrète de la participation et de son fonctionnement réel, avec ses possibilités et ses limites.

Temps de réflexion

1. Etes-vous associé à un projet jeunesse ? Dans quelle mesure et à quel titre ?
2. Votre projet est-il organisé POUR les jeunes ?
3. Votre projet est-il organisé AVEC les jeunes ?
4. Votre projet est-il organisé PAR les jeunes ?
5. Comment se traduit ce principe d'organisation POUR/AVEC/PAR les jeunes dans votre projet ?

Les projets de participation



Dimensions de la participation des jeunes

Les projets jeunesse peuvent fortement contribuer au développement de la participation des jeunes à différents niveaux, en particulier au niveau local. Comme le montre le diagramme ci-dessous, la participation des jeunes peut être directement liée aux buts et/

34. Voir la définition du terme « projet » dans *Project Management T-kit*, Conseil de l'Europe et Commission européenne, novembre 2000, pp. 27-29. Ce document peut être consulté sur l'internet à l'adresse suivante : <http://www.training-youth.net/INTEGRATION/TY/Publications/tkits/tkit3/tkit3.pdf>.

ou aux objectifs d'un projet, mais elle peut aussi constituer une stratégie ou une méthodologie délibérément choisie pour assurer la réalisation des objectifs d'un projet. Dans le cas idéal, pour qu'un projet puisse être considéré comme véritablement participatif, il devrait comprendre ces deux dimensions.

La participation des jeunes comme but et/ou objectif d'un projet

Les projets jeunesse portent en général sur une gamme très étendue de questions ou de défis, souvent en relation directe ou indirecte avec la participation, qui visent à créer une situation dans laquelle les jeunes peuvent influencer davantage sur les décisions et les mesures qui ont des incidences sur leur vie. Ces projets peuvent être axés, par exemple, sur la préparation des jeunes à la participation (sensibilisation ou développement de certaines compétences, en fournissant des informations ou des outils pratiques), sur la suppression des obstacles à la participation des jeunes, sur la mise en place de structures ou d'une infrastructure de participation ou sur l'établissement de partenariats entre jeunes et adultes. Cependant une question subsiste : dans quelle mesure les projets portant exclusivement sur les intérêts immédiats des jeunes (jeux d'ordinateur, hobbies, collections) peuvent-ils être considérés comme favorisant réellement la participation des jeunes ?

La participation des jeunes comme élément de la méthodologie d'un projet

Selon le *Project Management T-kit*, la méthodologie d'un projet est le processus social, éducatif ou organisationnel grâce auquel les objectifs du projet sont réalisés de manière cohérente ; elle détermine la façon dont les différentes activités se renforcent mutuellement afin de favoriser la réalisation des objectifs du projet³⁵. La méthodologie peut aussi être considérée comme la stratégie guidant l'ensemble du processus d'organisation et de gestion d'un projet. Le choix d'une stratégie fondée sur la participation pour mener à bien une activité donnée détermine très fortement pourquoi, comment, avec qui et pour qui un projet est géré. En pratique, cela signifie que les participants peuvent influencer réellement sur les éléments du projet et que le contrôle et le pouvoir de décision sur divers aspects sont partagés avec les jeunes ou leur sont entièrement délégués.

Temps de réflexion

- 1. La dimension de la participation des jeunes figure-t-elle comme objectif dans votre projet ? Sous quelle forme ?*
- 2. La dimension de la participation des jeunes figure-t-elle en tant que méthodologie dans votre projet ? Sous quelle forme ?*
- 3. Les projets portant uniquement sur les intérêts immédiats des jeunes (jeux d'ordinateurs, hobbies, collections) peuvent-ils être considérés comme favorisant réellement la participation des jeunes ? Qu'en pensez-vous ?*

La question des valeurs dans les projets participatifs

Les projets de jeunesse fondés sur la participation s'organisent nécessairement autour de certaines valeurs. Par conséquent, les organisateurs de projets et tous les acteurs concernés doivent être conscients des éléments à promouvoir à cet égard afin de favoriser une participation significative des jeunes. Les principales valeurs devant apparaître dans un projet participatif sont les suivantes :

- le respect mutuel : la reconnaissance du droit d'autrui (tant des jeunes que des adultes) à avoir des opinions ou des points de vue différents ;

35. *Project Management T-kit*, op. cit., p. 56.



- la compréhension de la diversité culturelle : recherche de moyens constructifs pour traiter les différences issues de la diversité d'origine des individus ;
- la promotion de la lutte contre le racisme, les idéologies extrémistes et la xénophobie, afin que les jeunes puissent contribuer au développement d'une société plus tolérante et pacifique ;
- la coopération : les différents acteurs concernés par la participation des jeunes doivent travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs et se soutenir mutuellement ;
- la responsabilité : tous les acteurs sont responsables de leur coopération et des résultats obtenus ;
- l'indépendance des jeunes : les jeunes doivent disposer d'une certaine autonomie dans un projet ;
- l'intégration des groupes ayant de plus grandes difficultés à accéder à la vie publique en raison de leur origine, de leur handicap ou d'autres obstacles ;
- l'égalité entre les sexes : égalité d'accès à la participation entre les femmes et les hommes ;
- la reconnaissance du rôle de l'éducation non formelle comme moyen de préparer les jeunes à la participation ;
- la défense des droits de l'homme ;
- le refus de la discrimination.

L'approche participative de la gestion des projets

La gestion d'un projet est l'ensemble des processus de lancement, de planification, de mise en œuvre, d'évaluation et d'achèvement d'un projet. Si un organisateur de projet adopte une méthodologie fondée sur le principe d'une véritable participation, les jeunes doivent être associés à plusieurs aspects de la gestion du projet ; ils doivent pouvoir influencer sur les décisions et les processus et avoir la possibilité d'exprimer leurs points de vue. Les jeunes peuvent participer à la gestion d'un projet à divers titres et jouer des rôles différents, en fonction de ce qui a été convenu entre les deux parties.

Temps de réflexion

1. *Quelles sont les valeurs présentes dans votre projet ?*
2. *Comment s'est fait le choix de ces valeurs ?*
3. *Comment ces valeurs ressortent-elles et sont-elles visibles pour les acteurs du projet et le public en général ?*
4. *D'autres valeurs non énumérées ci-dessus vous semblent-elles pertinentes pour les projets participatifs ?*

-----> 5.2. La planification et la gestion d'un projet jeunesse : un processus par étapes

Divers modèles peuvent illustrer ou structurer un processus de préparation, de gestion et d'évaluation d'un projet. La personne ou l'équipe responsable d'un projet doit choisir le modèle le mieux adapté à un contexte particulier et aux ressources disponibles. Ces dernières années, le modèle proposé dans le *Project Management T-kit*³⁶ a été fréquemment utilisé dans le travail avec les jeunes et, par conséquent, il constituera la base de notre réflexion.

³⁶. *Ibid.*, p. 43.



Votre tâche :

1. Familiarisez-vous avec le Project management T-kit
Lisez notamment le chapitre 3 intitulé « Le projet étape par étape »
2. Réfléchissez à un projet sur lequel vous souhaitez travailler

Etape 1 – Apprendre à connaître la communauté et la situation locales

Les projets jeunesse ont lieu dans une communauté particulière et visent à susciter un changement social bien concret et visible. C'est pourquoi, avant de lancer un projet, il faut chercher à mieux connaître la situation au sein d'une communauté et les principaux défis à relever, en particulier pour les jeunes. Connaître la vie quotidienne dans une localité spécifique, ainsi que les opportunités éventuelles et les préoccupations de la population locale, sera très utile pour évaluer les besoins des jeunes qui y vivent et les besoins de l'ensemble de la communauté quant à la participation des jeunes.

Temps de réflexion (à propos de l'étape 1)

1. *Quelle est la situation des jeunes dans le contexte local qui est le vôtre (pourcentage de la population, origine, situation financière, scolarisation, activités de loisirs, etc.) ?*
2. *Quelle politique de jeunesse est mise en œuvre dans votre communauté ?*
3. *Quelles possibilités les jeunes ont-ils de participer à la vie de votre communauté ?*
4. *Quels sont les projets ou initiatives jeunesse en cours dans votre communauté ? Par qui ces projets sont-ils gérés ?*
5. *Quelle relation entretenez-vous avec les jeunes (êtes-vous un jeune responsable, un travailleur social ou chargé des questions relatives aux jeunes au sein de la collectivité locale) ?*

Etape 2.a – Analyse des besoins : communauté locale

Plusieurs raisons peuvent motiver l'organisation d'un projet jeunesse. Elles doivent toutefois se rapporter pour l'essentiel aux besoins des jeunes et aux besoins de la communauté locale en général. Il ne suffit pas de vouloir organiser quelque chose ! Pour pouvoir susciter un véritable changement, un projet doit répondre à certains problèmes ou insuffisances spécifiques à l'échelon local. La tâche de l'organisateur du projet est d'identifier ces enjeux et de décider lesquels devront être abordés plus particulièrement par le projet. Pour recenser les besoins locaux, il faut procéder à une analyse des besoins et des conditions sociales, politiques et économiques existant dans la zone du projet et qui rendent ce projet nécessaire³⁷. Bien que les organisateurs de projets la sous-estiment parfois ou même la négligent entièrement, cette étape est en fait l'une des plus importantes du processus de préparation du projet car elle permet de déterminer son but. Bon nombre de méthodes et de techniques peuvent être utilisées pour identifier les besoins locaux (observations, entretiens, enquêtes, groupes de discussion, analyse de scénario, par exemple) et c'est à l'organisateur du projet qu'il incombe de choisir la mieux adaptée, en fonction du type d'informations recherchées, des ressources disponibles et des compétences spécialisées requises pour appliquer de tels outils de manière efficace. Dans le cas des projets jeunesse locaux dont les ressources sont très limitées, les organisateurs de projets recourent souvent pour analyser les besoins locaux aux méthodes les plus simples qui peuvent être tout à fait suffisantes à la condition que plusieurs parties soient associées à l'ensemble du processus.

³⁷. *Ibid.*, p. 46.



Temps de réflexion (à propos de l'étape 2.a)

1. *Quels sont les principaux problèmes qui se posent aux jeunes dans votre communauté, en particulier dans le domaine de la participation à la vie locale ? Quelle en est la cause ?*
2. *Comment le savez-vous ? Quelle sont vos sources d'information ?*
3. *Quelles mesures ont été prises jusqu'ici pour renforcer la participation des jeunes au niveau local ? Quels en sont les résultats ?*
4. *Qu'est-ce que les jeunes souhaitent faire pour renforcer leur participation à la vie locale ?*
5. *Dans quelle mesure votre communauté est-elle prête à les soutenir ?*
6. *Qu'est-ce que votre projet vise à changer pour les jeunes en question : quel aspect de leur situation ?*
7. *Pourquoi votre projet est-il important pour les jeunes/la communauté ?*

Etape 2.b – Analyse institutionnelle

Les projets jeunesse sont généralement conçus et gérés par des groupes, des organisations ou des institutions qui sont d'une manière ou d'une autre en contact avec les actions pour la jeunesse. Les projets doivent répondre à certains besoins locaux et favoriser le changement social mais ils doivent aussi être conformes aux activités, aux valeurs et aux priorités de l'organisation concernée. Organiser un projet dans le cadre d'une organisation peut être source de nombreux avantages, car cela permet par exemple de mettre à profit l'expérience acquise jusqu'alors ou d'utiliser les équipements, l'infrastructure ou d'autres ressources de l'organisation. Néanmoins, cela peut aussi générer de nombreuses difficultés. C'est pourquoi, avant de lancer un projet, il importe de poser un certain nombre de questions afin de déterminer comment le projet et l'organisation se rapportent l'un à l'autre (c'est ce qu'on appelle une « analyse institutionnelle »).

Temps de réflexion (à propos de l'étape 2.b)

1. *Quel est le lien entre l'organisation qui gère le projet et les jeunes ?*
2. *La participation des jeunes représente-t-elle une valeur importante pour cette organisation ? Comment le savez-vous ?*
3. *Comment les jeunes peuvent-ils participer au travail de cette organisation (non seulement dans le cadre du projet proposé mais aussi dans d'autres domaines) ?*
4. *Quel serait le rôle de l'organisation dans le projet ?*
5. *Quels avantages et quels risques sont liés à votre projet pour l'organisation ?*

Etape 2.c – Motivation individuelle

L'organisation d'un projet jeunesse répond généralement à différentes motivations. Comme cela a été indiqué plus haut, les motivations les plus importantes doivent être liées à certains besoins locaux ou certains besoins des jeunes. Cependant, les motivations des individus qui travaillent sur un projet donné jouent aussi un rôle très important dans la mesure où les organisateurs de projets exercent une influence énorme sur les différents aspects d'un projet.



Temps de réflexion (à propos de l'étape 2.c)

1. Pourquoi la participation des jeunes est-elle importante pour vous ?
2. Pourquoi vous intéressez-vous personnellement à l'organisation de ce projet ? Qu'espérez-vous en obtenir ?
3. Votre motivation vis-à-vis de ce projet et celle de l'organisation à laquelle vous appartenez se recoupent-elles ?
4. De quelle expérience et de quelles compétences disposez-vous dans le domaine de la participation des jeunes ?

Etape 3 – Définition des buts généraux

Les étapes précédentes permettent d'obtenir des informations sur la situation d'une communauté locale et de comprendre pourquoi un projet est nécessaire dans ce contexte spécifique. La prochaine étape consiste à définir les buts à réaliser, en particulier à long terme, et la finalité vers laquelle le projet devra tendre. Les buts font généralement référence à la situation idéale dans laquelle le projet parviendrait à réaliser absolument tout ce qui était prévu et à véritablement susciter le changement social envisagé. Ils présentent donc un caractère assez général et par conséquent, à la fin du projet, il pourra être difficile ou même impossible de contrôler ou d'évaluer dans quelle mesure ils ont été réalisés. Cependant, ils contribuent à orienter le déroulement du projet. Pour certains gestionnaires de projets, la formulation des buts se traduit en fait par un bref résumé du projet soulignant les aspects les plus importants. Les buts constituent un élément immuable du projet. Ce qui change, ce sont les objectifs ou telle ou telle méthode spécifique ; si les buts sont modifiés, cela entraîne la création d'un nouveau projet.

Temps de réflexion (à propos de l'étape 3)

1. Qu'est-ce que votre projet cherche à modifier dans le domaine de la participation des jeunes à la vie de la communauté locale ?
2. Quels acteurs devriez-vous chercher à associer au projet ?
3. Qui tirera profit du projet et de quelle façon ?
4. Quelle est la portée géographique du projet ?
5. Question facultative : comment allez-vous vous y prendre ?
(N.B. cette question ne porte pas sur les activités ou les méthodes de travail mais sur la méthodologie.)

Etape 4 – Formulation des objectifs

Comme les buts du projet restent d'ordre assez général et qu'il n'est pas possible d'établir dans quelle mesure ils ont été atteints, il est nécessaire de formuler des cibles et des objectifs plus concrets indiquant aux organisateurs et à tous les acteurs du projet les actions à mener pour susciter le changement social visé. Pour servir de lignes directrices, ces objectifs doivent être aussi concrets que possible afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les tâches de chacun et que l'on puisse vérifier facilement ce qui a été effectivement accompli. Plusieurs modèles peuvent guider la formulation des objectifs du projet, entre autres le modèle désigné par l'acronyme SMART. Les objectifs SMART sont :



- Spécifiques : ils expriment précisément ce qui doit être fait ou accompli ;
- Mesurables : il est possible de vérifier dans quelle mesure ils ont été atteints ;
- Atteignables : le projet ne cherche pas à être trop ambitieux ;
- Réalistes : ils peuvent être atteints dans le contexte qui est le vôtre et avec les ressources dont vous disposez ;
- échelonnés dans le Temps : un calendrier définit leur ordre de réalisation.

Temps de réflexion (à propos de l'étape 4)

1. *Qu'allez-vous faire précisément pour répondre aux besoins des jeunes visés par votre projet ?*
2. *Ces objectifs sont-ils réalistes ?*
3. *Quand et comment pourrez-vous vérifier que ces objectifs ont été appliqués ?*
4. *En quoi ces objectifs contribueront-ils à la réalisation du but général du projet ?*
5. *Comment allez-vous préparer les jeunes à prendre une part active à votre projet ?*

Etape 5 – Choix de la méthodologie

Nous avons expliqué plus haut en quoi consiste la méthodologie d'un projet en indiquant combien cet élément est important, en particulier pour l'organisation d'un projet sur la participation des jeunes. Cependant, il ne faut pas confondre méthodologie et méthode. En effet, une méthode est un outil concret ou un simple moyen de réaliser certaines choses (certains types d'activités ou d'exercices, par exemple). Au moment de la mise au point de la méthodologie d'un projet participatif, il est très important de veiller à ce que :

- les jeunes puissent s'appropriier le projet ;
- les jeunes comprennent la raison d'être du projet et ce que l'on cherche à accomplir ;
- les jeunes puissent influencer sur différents éléments du projet ;
- les jeunes puissent exercer des responsabilités dans le cadre du projet ;
- les jeunes aient des tâches significatives à réaliser ;
- les jeunes puissent exprimer leurs points de vue sur le projet ;
- les jeunes puissent acquérir les compétences nécessaires pour participer au projet ;
- les jeunes soient considérés comme des partenaires du projet et non comme des objets ou des victimes ;
- les divers types d'activités organisées dans le cadre du projet soient adaptés aux jeunes.

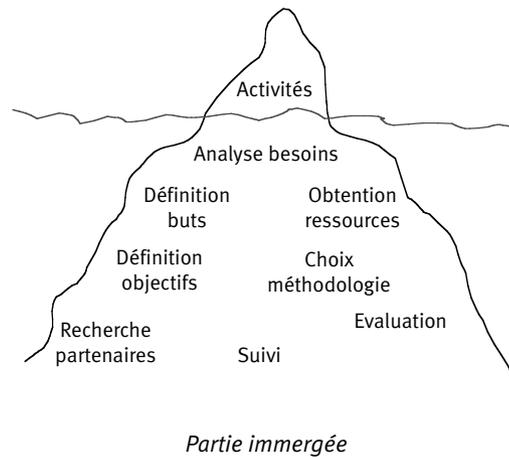
Temps de réflexion (à propos de l'étape 5)

1. *Quelle est la méthodologie de votre projet ?*
2. *Dans quelle mesure cette méthodologie fait-elle une place à une participation véritable des jeunes ?*
3. *Avez-vous déjà travaillé avec une méthodologie axée sur la participation des jeunes ?*
4. *Avez-vous besoin de développer certaines aptitudes spéciales pour travailler plus efficacement avec cette méthodologie ? Lesquelles ?*
5. *Où pouvez-vous obtenir le soutien nécessaire pour acquérir ces aptitudes ?*



Etape 6 – Etablissement d'un programme d'activités

Cette étape correspond au moment où, dans le processus de préparation du projet, le travail accompli précédemment doit déboucher sur un plan de toutes les activités à réaliser dans le cadre du projet. A ce stade, il sera également utile de dresser une liste des tâches à accomplir pour chaque activité, afin que l'ensemble des parties prenantes ait une idée claire du volume de travail nécessaire pour tout mener à bien. Cela permet d'évaluer de façon réaliste le temps et les autres ressources (notamment financières) qui devront être mis à disposition. On peut comparer un projet à un iceberg dont le public ne voit que la partie émergée, alors que l'ensemble du processus de préparation et de gestion, beaucoup plus important, comprend de nombreuses étapes qui ne peuvent être vues que par les acteurs directement impliqués.



Temps de réflexion (à propos de l'étape 6)

1. Quelles sont les activités prévues dans votre projet ?
2. Quand exactement doivent-elles avoir lieu ? Où et avec qui ? Tout est-il prévu de façon à assurer une participation significative des jeunes ?
3. Qui est responsable de la réalisation d'activités spécifiques ?
4. Quel est le lien entre les activités ?
5. En quoi chaque activité se rapporte-t-elle à l'ensemble du projet ?
6. Tous les objectifs donnent-ils lieu à des activités dans le cadre de votre projet ?
7. Votre plan est-il réaliste et atteignable ? Pourquoi ?

Etape 7 – Mise en œuvre des activités

Une fois l'ensemble du travail préparatoire achevé, il est temps de passer à la mise en œuvre du projet et de chercher à atteindre les résultats escomptés. La mise en œuvre des activités exige de gérer le projet dans son ensemble et en particulier :



- de superviser les acteurs en veillant à ce que leurs atouts et leurs compétences soient utilisés de manière efficace ;
- d'aider les jeunes à prendre des responsabilités et à remplir certaines fonctions dans le projet ;
- de gérer les autres ressources disponibles : finances, infrastructure, savoir-faire, temps, etc. ;
- de prendre quotidiennement des décisions sur divers aspects du projet ;
- de veiller à ce que les choses se déroulent comme prévu ;
- d'évaluer régulièrement différents aspects du projet ;
- de veiller à la bonne coopération avec les jeunes et entre eux ;
- d'adapter si nécessaire le projet à certaines situations nouvelles ;
- de réagir aux développements et facteurs imprévus qui ne dépendent pas du responsable de projet.

Temps de réflexion (à propos de l'étape 7)

1. *Qui sera responsable de la mise en œuvre globale du projet ?*
2. *Quels sont les rôles des différents acteurs (par exemple pour les jeunes impliqués) ? Ont-ils tous une idée claire de leur rôle et des attentes à leur égard ?*
3. *Les acteurs disposent-ils des compétences et aptitudes nécessaires pour mettre en œuvre le projet ? De quel type de soutien auront-ils besoin et comment ce soutien leur sera-t-il apporté ?*
4. *Quelles sont les ressources nécessaires à la mise en œuvre de votre projet ?*
5. *Où obtiendrez-vous les ressources dont vous avez besoin ?*

Etape 8 – Evaluation

Avant l'achèvement du projet dans son ensemble, il est nécessaire de procéder à une évaluation pour déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été accomplis et comment s'est déroulé le processus de l'ensemble du projet, et de réfléchir aux conclusions et recommandations à formuler en vue d'initiatives semblables à venir. L'évaluation étant souvent perçue comme un processus négatif (établir la liste des choses qui n'ont pas fonctionné), il est très important de la préparer soigneusement de façon qu'elle permette de mesurer effectivement la qualité du projet, en soulignant à la fois ses points forts et ses points faibles. Les jeunes devraient participer activement à l'évaluation, ce qui nécessite d'aborder l'évaluation du projet dans une optique participative.

Une évaluation participative doit s'appuyer sur les principes suivants :

- le processus d'évaluation doit permettre aux jeunes de prendre la responsabilité de tâches significatives ;
- les jeunes doivent avoir une idée claire de leur rôle dans le processus d'évaluation ;
- les jeunes doivent être informés de la nature de l'évaluation et de sa fonction à l'égard du projet ;
- l'évaluation doit être préparée conjointement avec les jeunes ;
- les jeunes doivent recevoir le soutien nécessaire pour leur permettre de jouer un rôle significatif dans le processus d'évaluation ;
- une valeur égale doit être accordée aux points de vue et opinions des jeunes et à ceux des adultes ;
- l'évaluation est utile aux jeunes ;
- l'évaluation porte aussi bien sur le présent que sur le passé et l'avenir du projet.



Temps de réflexion (à propos de l'étape 8)

1. *Quel est le but de l'évaluation de votre projet ?*
2. *Sur quels aspects et dimensions du projet portera l'évaluation ?*
3. *Comment allez-vous procéder ? Envisagez-vous l'utilisation de techniques et méthodes d'évaluation spécifiques ? Lesquelles et pourquoi ?*
4. *Dans quelle mesure les jeunes ont-ils participé à la préparation de l'évaluation ?*
5. *Quel est le rôle des jeunes dans le processus d'évaluation ? Ce rôle a-t-il été convenu/négocié avec eux ?*
6. *Quels sont les besoins des jeunes en termes de compétences d'évaluation et comment allez-vous répondre à ces besoins ?*
7. *De quelles compétences et de quelle expérience disposez-vous en matière d'évaluation participative ?*

Etape 9 – Suivi

Un projet jeunesse vise à susciter un changement positif au niveau local et, en cas de succès, à placer la communauté locale et/ou les jeunes devant une situation nouvelle ou un phénomène qui ne faisait pas partie auparavant de la vie de la communauté. Par conséquent, dans le cas idéal, le projet ne doit pas s'interrompre mais assurer des résultats durables.

Temps de réflexion (à propos de l'étape 9)

1. *Comment allez-vous assurer aux résultats de votre projet un caractère durable ?*
2. *Qui devra participer au suivi et comment allez-vous garantir cette participation ?*
3. *Quel rôle joueront les jeunes pour assurer la continuité des résultats du projet ?*

-----> **5.3. Critères de qualité des projets participatifs**

Il n'existe pas de recette toute faite indiquant comment organiser étape par étape un projet participatif parfait car la situation varie énormément selon les régions d'Europe et même à l'intérieur d'un même pays. Toutefois, chaque communauté, groupe ou organisation peut élaborer une recette adaptée aux réalités locales spécifiques et prenant en compte les besoins les plus importants. Elaborer une recette signifie concrètement indiquer les ingrédients à utiliser – et en quelle quantité – pour obtenir le plat souhaité. Dans le cas des projets participatifs, les critères de qualité jouent le rôle des ingrédients à mélanger ou à réutiliser. On trouvera plus bas une liste des critères utiles pour guider les organisateurs de projet dans le processus de développement d'un projet véritablement fondé sur la participation (cette liste n'est pas exhaustive et d'autres critères peuvent y être ajoutés).

Il s'agit de déterminer dans quelle mesure un projet satisfait à chacun des critères ci-dessous – par une note de 0 (le critère n'est pas du tout rempli) à 5 (le critère est parfaitement rempli) – et éventuellement de définir ensuite comment améliorer le projet au regard de ces critères. Cet exercice peut aider à l'évaluation de projets déjà élaborés ou constituer un outil d'autoévaluation.



Critères relatifs au but du projet	Note (0-5)	Justification de la note
Le projet vise à répondre aux besoins des jeunes		
Les buts et objectifs du projet ont été négociés et décidés en accord avec les jeunes		
Les jeunes sont conscients des avantages liés à la participation au projet		

Critères relatifs à la conception du projet	Note (0-5)	Justification de la note
Les jeunes comprennent la finalité du projet		
Les informations relatives au projet sont facilement accessibles aux jeunes susceptibles de participer		
L'infrastructure nécessaire a été mise en place pour soutenir la participation des jeunes		
Les activités se déroulent dans un lieu accessible aux jeunes		
Les activités ont lieu à des heures adaptées aux jeunes (en dehors des heures de cours par exemple)		
Les procédures et politiques mises en place dans le cadre du projet sont faciles à comprendre pour les jeunes		
La documentation relative au projet est accessible aux jeunes		
Les frais entraînés par la participation au projet sont remboursés		
Le projet est souple dans sa conception		

Critères relatifs aux différentes étapes du projet	Note (0-5)	Justification de la note
Les jeunes ont participé à l'initiative du projet		
Les jeunes ont participé à la préparation du projet		
Les jeunes ont participé à la diffusion d'informations sur le projet		
Les jeunes prennent part à la mise en œuvre du projet		
Les jeunes sont associés dans l'évaluation du projet		
Les jeunes participent au suivi du projet		



Critères d'ouverture du projet	Note (0-5)	Justification de la note
Le projet est ouvert à tous les jeunes, indépendamment de leur identité, de leur appartenance sociale, de leurs ressources, etc.		
Le projet est ouvert aux jeunes qui ne font partie d'aucune organisation officielle		
Le projet repose sur l'égalité de participation des femmes et des hommes		

Critères relatifs au pouvoir de décision	Note (0-5)	Justification de la note
Les jeunes savent ce qu'on attend d'eux		
Les jeunes sont conscients de leurs responsabilités		
Les fonctions et les tâches au sein du projet sont négociées et décidées d'un commun accord entre les jeunes et les adultes		
Les jeunes savent quels sont les différents acteurs qui participent au projet et quel est leur rôle		
Les jeunes connaissent les modalités du processus de décision du projet		
Les jeunes sont représentés à différents niveaux de décision dans le projet		
Les jeunes sont régulièrement informés des progrès, succès, défis et développements importants		
Une valeur égale est accordée aux points de vue des jeunes et à ceux des adultes		
Les jeunes réalisent des tâches et jouent des rôles importants		
Les jeunes réalisent leurs tâches de façon autonome		
L'apport des jeunes est reconnu et valorisé		
Les jeunes ont un pouvoir de décision au sein du projet		



Critères relatifs au soutien	Note (0-5)	Justification de la note
L'organisation qui gère le projet soutient pleinement la participation des jeunes au projet		
Au besoin, un « mentor » ou un « garant » est à la disposition des jeunes		
Une aide spéciale est apportée aux jeunes défavorisés ou vulnérables		
Les jeunes reçoivent une aide en vue de développer leurs compétences de gestion du projet		
Les jeunes reçoivent le soutien nécessaire pour participer au processus de décision		
Les jeunes ont la possibilité d'apprendre à partir de leurs erreurs		
Les jeunes savent quelles aptitudes ils doivent encore développer afin de participer pleinement au projet		

Temps de réflexion

1. Parmi les critères ci-dessus, lesquels doivent être remplis pour pouvoir parler de « projet participatif » ? (critères essentiels)
2. Lesquels de ces critères considérez-vous comme « souhaitables » pour un projet participatif ? (le projet pouvant être qualifié de participatif même si ces critères ne sont pas remplis)



Chapitre 6

La coopération au niveau local



6.1. Comment se préparer à la coopération

La coopération entre les autorités locales, les jeunes et leurs organisations est indispensable au développement de communautés fortes et démocratiques. L'expérience montre que cette coopération lance de nombreux défis. Toutefois, bien des exemples montrent que les différents acteurs locaux peuvent travailler ensemble, dans un esprit constructif, à la réalisation de buts communs.

Les différentes parties cherchent à coopérer lorsque certains de leurs intérêts se recoupent et qu'elles perçoivent les avantages pouvant résulter d'un travail en commun. C'est pourquoi il est essentiel d'identifier les domaines d'intérêt commun entre la collectivité locale et les jeunes (ou leurs organisations). Dans le cas idéal, l'ensemble des partenaires doit pouvoir exprimer ses buts et ses besoins ouvertement afin de déterminer les bases de la coopération. Si des buts contradictoires apparaissent, il est nécessaire d'en parler le plus tôt possible, sinon la coopération risque de se trouver bloquée ou interrompue jusqu'à une étape ultérieure. Différentes méthodes peuvent être utilisées pour mettre au jour les intérêts de chacune des parties. Certaines communautés organisent des réunions pour que les partenaires potentiels puissent débattre de ces questions ; ailleurs, un expert est chargé d'identifier ces intérêts via un travail de recherche (analyse des priorités de la communauté et de l'organisation concernée, des politiques locales, de divers rapports et d'autres documents politiques, ainsi que des actions et des projets engagés au niveau local).

Les jeunes peuvent avoir intérêt à coopérer avec d'autres acteurs, notamment pour :

- améliorer leur situation dans la communauté locale ;
- contribuer à améliorer la situation générale de la communauté locale ;
- représenter leurs intérêts dans le processus de décision ;
- influencer sur les décisions et les politiques locales ;
- faire entendre leur voix ;
- obtenir l'accès à certaines ressources ;
- avoir accès à des opportunités nouvelles ;
- établir de nouveaux contacts ;
- avoir accès à certains réseaux ;
- utiliser leur potentiel et leurs aptitudes ;
- utiliser leur temps de manière utile ;
- faire des expériences nouvelles.



Les organisations de jeunes peuvent avoir intérêt à coopérer avec d'autres acteurs, notamment pour :

- améliorer la situation des jeunes dans la communauté locale ;
- contribuer à améliorer la situation générale de la communauté locale ;
- représenter les intérêts des jeunes dans le processus de décision ;
- influencer sur les décisions et les politiques locales ;
- établir de bonnes relations avec les parties qui disposent d'un pouvoir de décision ;
- être reconnues dans le contexte local ;
- donner une image positive de l'organisation dans le contexte local ;
- faire connaître leurs activités ;
- obtenir l'accès à certaines ressources ;
- obtenir l'accès à des services ;
- partager leur expérience dans l'intérêt de tous ;
- accomplir les buts et objectifs de l'organisation ;
- créer un cadre et des structures de participation au niveau local ;
- former et préparer les jeunes à leur vie future en leur donnant la possibilité d'acquérir de l'expérience.

Les collectivités locales peuvent avoir intérêt à coopérer avec d'autres acteurs, en particulier pour :

- contribuer à améliorer la situation générale de la communauté locale ;
- identifier de manière plus précise les besoins des jeunes ;
- apporter aux jeunes des services de meilleure qualité ;
- améliorer la situation des jeunes dans le contexte social ;
- prévenir les problèmes sociaux ;
- mettre en œuvre leurs plans de travail et leurs priorités politiques ;
- aider les acteurs à s'approprier les décisions qui ont un impact sur leur vie ;
- obtenir un retour d'information sur les propositions et les idées ;
- préparer les jeunes à des responsabilités futures (au niveau de la gestion locale, par exemple) ;
- être reconnues dans le contexte local ;
- donner une image positive des autorités locales à l'intérieur de la communauté ;
- des raisons politiques (pour être réélu ?).

Une fois établis leurs intérêts communs, les parties peuvent commencer à chercher les domaines de coopération possibles. La Charte révisée mentionne certains domaines : chômage des jeunes, éducation, santé, égalité entre les sexes et développement durable. Elle présente aussi des exemples concrets d'initiatives ou de mesures pouvant être prises conjointement par différents acteurs de la scène locale.

La coopération peut avoir lieu dans des domaines très variés et à différents niveaux. Dans certaines communautés, des partenariats sont établis afin de traiter certains problèmes locaux spécifiques (manque d'accès à la culture, par exemple) ou de mettre en œuvre des politiques spécifiques (mesures locales de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie). Dans d'autres communautés, la coopération a lieu au niveau décisionnel, les jeunes et leurs organisations étant invités à s'exprimer directement sur les politiques ou les décisions qui ont des effets sur leur vie. Le niveau de coopération adopté en définitive doit être le résultat de négociations permettant de prendre en compte les besoins et les intérêts de chacune des parties. La coopération entre les acteurs locaux prend par conséquent des formes différentes en fonction des réalités locales ; toutefois l'objectif reste le même car l'établissement de partenariats solides contribue à améliorer la vie des communautés locales.



Temps de réflexion

1. *Quels intérêts pourraient vous inciter à vouloir coopérer avec l'autre partie (c'est-à-dire les autorités locales si vous représentez une organisation de jeunesse, et inversement) ?*
2. *Dans quels cas peut-on parler d'intérêts contradictoires entre les collectivités locales et les organisations de jeunes ? Vous êtes-vous déjà trouvé dans une situation où des intérêts contradictoires étaient représentés ? Comment le problème a-t-il été résolu ?*
3. *Parmi les domaines de coopération mentionnés dans la Charte, lesquels seraient particulièrement pertinents dans votre communauté locale ? Pourquoi ? (voir la première partie de la Charte sur les politiques sectorielles).*

Les parties suivantes de ce chapitre présentent de manière plus détaillée certaines formes concrètes de coopération entre les collectivités locales, les organisations de jeunes et les jeunes.

-----> 6.2. La coopération au niveau décisionnel : le modèle de la consultation

La consultation est l'un des mécanismes qui peut être utilisé efficacement pour associer les jeunes aux processus de décision au niveau local. Ce mécanisme peut être défini de différentes façons en fonction des buts recherchés ou de la répartition des pouvoirs entre les différentes parties, par exemple. La consultation des jeunes permet de recueillir leurs points de vue et d'obtenir un retour d'information sur les actions et les propositions qui peuvent avoir des répercussions sur leur vie : la consultation, par conséquent, est un processus à double sens. Pour être significative, la consultation doit se faire dans une situation où il est encore possible d'influer sur le déroulement ou sur le résultat final.

La consultation est souvent perçue comme un mode de participation dans lequel le pouvoir et la décision finale restent aux mains des adultes. Elle est pour les jeunes l'occasion de présenter ou d'exprimer leur point de vue, mais les adultes conservent en définitive le pouvoir de décider si l'apport des jeunes sera utilisé et dans quelle mesure.

La discussion se poursuit actuellement entre professionnels et chercheurs sur les avantages et les limites de la consultation. On s'interroge en particulier sur la question de savoir s'il s'agit d'un moyen approprié de faire participer les jeunes aux processus décisionnels publics, notamment en raison du risque très réel dans certains cas du caractère purement symbolique de la consultation.



Examen des arguments avancés pour et contre la consultation des jeunes dans les publications spécialisées.³⁸

Pourquoi consulter ?	Pourquoi ne pas consulter ?
Les jeunes ont le droit d'être entendus et d'influer sur les décisions importantes pour eux.	Les jeunes doivent acquérir le sens des responsabilités avant de pouvoir obtenir des droits.
Le droit d'être entendus peut protéger les jeunes car les adultes ne parlent pas toujours dans l'intérêt des jeunes.	Les adultes savent très bien ce dont les jeunes ont besoin et ils doivent donc exercer leur droit de parler au nom des jeunes.
Toutes les organisations dont les activités ont un impact sur la vie des jeunes doivent entretenir un dialogue avec eux.	Les organisations qui travaillent avec les jeunes expriment leurs intérêts ; un contact direct, par conséquent, n'est pas nécessaire.
Ne donner aux jeunes aucune possibilité de présenter leur point de vue constitue un manque de respect et de reconnaissance des jeunes et de leurs capacités.	Demander aux jeunes d'exprimer leurs idées sur des questions sérieuses les contraint à jouer le rôle d'adultes alors qu'ils ne sont pas prêts à le faire.
Les jeunes sont libres de décider s'ils veulent exercer ou non le droit d'exprimer leurs opinions.	Les jeunes ne veulent pas être consultés.
La consultation des jeunes est le moyen d'améliorer les décisions car les jeunes peuvent apporter une contribution importante lorsqu'on leur permet de le faire.	Les jeunes n'ont pas la maturité, les connaissances et les compétences nécessaires pour apporter une contribution significative, en particulier en tant que décideurs au niveau de l'action publique.
Les structures de décision existantes devraient être adaptées afin de permettre la consultation des jeunes.	Il est impossible de consulter les jeunes dans le cadre des structures de décision existantes.
Exprimer ses idées et être entendu sont des éléments de l'éducation à la citoyenneté qui renforcent l'engagement des jeunes en faveur de la démocratie.	Donner aux jeunes la possibilité de parler et d'être entendus peut réduire le respect des jeunes à l'égard de l'autorité des adultes.
Le fait de pouvoir s'exprimer et d'être entendus encouragera les jeunes à devenir des citoyens actifs.	Les jeunes ne s'intéressent pas à la politique et aux politiques publiques.
Les jeunes seront mieux à même de respecter et d'appliquer les décisions s'ils y ont pris part.	Les ressources existantes ne sont pas suffisantes.
	Il n'existe ni structure ni ligne directrice pour soutenir la consultation.

38. D'après K. McAuley et M. Brattman, *Hearing Young Voices. Executive Summary*, Open Your Eyes to Child Poverty Initiative, Irlande, 2002, p. 13.



Malgré les divergences de vues qu'elle suscite, la consultation est néanmoins considérée par de nombreuses organisations comme un moyen utile pour recueillir les idées des jeunes avant de prendre des décisions et comme un outil d'intégration sociale (dans le cas de la consultation des jeunes socialement exclus).

Temps de réflexion

1. Avez-vous déjà participé à une consultation ? Dans quel contexte ?
2. Pensez-vous que les jeunes doivent être consultés dans le cadre des processus de décision publics ? Pourquoi ?
3. Approuvez-vous l'idée selon laquelle « le fait de demander aux jeunes d'exprimer leurs idées sur des questions sérieuses les contraint à jouer le rôle d'adultes alors qu'ils ne sont pas prêts à le faire » ? Pourquoi ? Expliquez votre point de vue.

Dans le cas idéal, un processus de consultation doit s'appuyer sur les principes suivants :

- *Les adultes doivent être convaincus de l'importance et des avantages de la consultation des jeunes*

La consultation doit être initiée et organisée par des adultes qui sont convaincus de l'intérêt de cette forme de coopération et ont conscience de ses avantages et de ses limites. Si ce n'est pas le cas, le processus risque de n'avoir qu'une valeur symbolique.

- *Les jeunes doivent être préparés à la consultation*

Les jeunes sont dotés d'un fort potentiel et de nombreux atouts, mais ils peuvent ne pas avoir en main toutes les connaissances ou aptitudes nécessaires pour contribuer de manière significative au processus de consultation. Les adultes doivent veiller à la formation et à la préparation des jeunes à cet égard.

- *Les jeunes doivent participer à la préparation et à l'organisation de la consultation*

Les jeunes peuvent prendre des responsabilités et contribuer à l'ensemble du processus d'organisation de la consultation. Cela leur permettra de s'approprier les résultats de la consultation et d'acquérir une expérience précieuse sur différents aspects de la démocratie locale.

- *La consultation doit avoir un but bien défini et les participants doivent en être informés*

Les jeunes doivent connaître les raisons de l'organisation de la consultation et savoir à quoi serviront ses résultats (dans quelle mesure ces résultats pourront influencer sur la décision finale). Cela les aidera à se fixer des objectifs réalistes à l'égard du processus.

- *Les jeunes doivent être informés des modalités de l'ensemble du processus*

Le processus de consultation peut être organisé de différentes façons. Les jeunes, par conséquent, doivent savoir à quelle étape en est le processus de consultation en cours et ce qui doit se passer ensuite.

- *Les jeunes doivent être consultés le plus tôt possible dans le processus de décision*

La consultation a pour but de recueillir le point de vue des jeunes sur des propositions ou des décisions qui ont un impact sur leur vie, de façon à mieux tenir compte dans ces propositions de leurs besoins et de leurs opinions. Si le processus de consultation a lieu dans les toutes dernières étapes du processus de décision, les jeunes ne seront guère en mesure d'influer sur la forme finale des propositions.

- *Le choix d'une méthodologie adaptée est important*

La méthodologie retenue pour la consultation doit être adaptée à l'âge, au milieu et au niveau d'éducation des jeunes. Il est donc indiqué de faire appel à des personnes ayant l'expérience du travail avec les jeunes afin de garantir que les différents points à aborder sont présentés aux jeunes d'une façon accessible et motivante pour eux.



- *Les recommandations des jeunes doivent être sérieusement prises en compte*

Il est inutile d'organiser une consultation si les résultats doivent rester lettre morte. Ceux-ci doivent être analysés et faire l'objet d'une discussion afin d'identifier les meilleurs moyens de les utiliser. Une consultation permet parfois de recueillir des idées et des informations très utiles auprès des jeunes de la communauté locale ; la partie qui l'organise est responsable de leur utilisation. Dans certaines communautés, un haut représentant des autorités locales est présent tout au long du processus de consultation afin d'assurer la prise en compte de ces résultats au niveau le plus élevé. Les professionnels indiquent que les jeunes ont besoin d'éléments tangibles leur montrant que leurs points de vue ont été pris en compte et il importe, par conséquent, qu'un minimum de leurs propositions soit suivi d'effet³⁹. Cela permet aussi de garantir la participation des jeunes à d'autres initiatives semblables à l'avenir.

- *Le temps consacré à la consultation doit être approprié*

Une consultation est un processus qui demande du temps, d'abord parce qu'une préparation est nécessaire et ensuite parce que tous les jeunes doivent pouvoir exprimer leur point de vue. L'ensemble du processus doit donc être bien planifié afin de pouvoir recueillir des contributions utiles. Si les jeunes ont besoin de plus de temps pour développer leurs idées, des possibilités supplémentaires de consultation doivent être proposées.

- *La consultation doit être organisée à un moment adapté et en un lieu accessible aux jeunes*

Le choix du moment et du lieu de la consultation est important. Si le lieu retenu est pour eux d'accès difficile, des moyens de transport doivent être mis à disposition et les frais de déplacement remboursés. Il peut être nécessaire dans certains cas de prévoir plusieurs lieux de consultation afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de s'exprimer.

- *La consultation doit avoir lieu dans un contexte incitant les jeunes à y participer*

Même si la question présentée aux jeunes est d'une importance cruciale, il est essentiel de créer des conditions dans lesquelles les jeunes se sentent en sécurité et à l'aise pour exprimer et partager leurs idées. C'est pourquoi certaines organisations s'efforcent d'organiser la consultation dans un contexte plutôt informel.

- *Les jeunes doivent être informés des résultats de la consultation*

Même si cela n'est possible qu'après un certain temps, les jeunes doivent être informés des résultats de la consultation et de la façon dont leur contribution a été utilisée (spécifiquement, si elle a conduit ou non à modifier les propositions ou décisions originelles et de quelle façon).

- *Les points de vue et opinions des jeunes doivent être respectés et mis en valeur*

Les jeunes veulent exprimer et partager leurs points de vue mais ils ont aussi besoin de savoir que la collectivité locale juge cette contribution importante. Par conséquent, il ne suffit pas de déclarer que l'on respecte le point de vue des jeunes ; il faut aussi le montrer, par exemple en prenant note des informations recueillies afin de pouvoir les présenter de manière précise à d'autres parties et en s'abstenant de toute remarque paternaliste (du type « qu'est-ce que ces jeunes connaissent à la vie ? »).

- *La contribution des jeunes doit être explicitement reconnue*

Reconnaître la contribution des jeunes est une façon de les remercier et de les inciter à participer à d'autres initiatives par la suite. Un certain nombre de méthodes peuvent être employées à cette fin, par exemple :

- la publication d'un article dans un média local ou régional (journal local, radio) ;
- la remise d'une attestation de participation ou d'une lettre de référence personnelle ;
- l'envoi de lettres de remerciement ;

39. K. McAuley et M. Brattman, *op. cit.*, p. 11.



- la prise en charge des frais entraînés par la consultation ;
- la distribution de nourriture ;
- la distribution de petits souvenirs ;
- l'invitation à une manifestation ;
- l'invitation à adhérer à un organe de décision ou de consultation au niveau local ;
- la distribution d'argent de poche (bien que cette idée soit controversée).

Temps de réflexion

1. *Quels sont, à votre avis, les principes les plus importants dans une consultation ? Pourquoi ?*
2. *Comment rendre le processus de consultation plus attrayant pour les jeunes ?*
3. *Que pensez-vous de l'idée de récompenser avec de l'argent de poche les jeunes qui participent à une consultation ?*
4. *Aimeriez-vous ajouter d'autres principes à ceux mentionnés ci-dessus ?*

La consultation peut être organisée de différentes façons. Une consultation directe implique un contact direct avec les jeunes vivant dans une communauté ou une région spécifique et peut avoir lieu par exemple :

- en organisant une réunion de consultation ou une manifestation à l'occasion de laquelle les jeunes peuvent se familiariser avec la question ou la proposition en jeu et exprimer leur point de vue ;
- en organisant une manifestation pour consulter les jeunes sous-représentés ;
- en organisant une consultation dans le cadre scolaire ;
- en appelant les jeunes à faire connaître leur point de vue par courrier électronique, par lettre ou en rédigeant un texte ;
- en invitant les jeunes à faire connaître leur point de vue à l'aide d'une création artistique : dessin, sculpture, poème, etc. ;
- en organisant des entretiens individuels ou en groupes ;
- en distribuant un questionnaire ou en réalisant une enquête volontaire ;
- en organisant un référendum ou un vote ;
- en réalisant une enquête téléphonique ;
- en mettant en place un système pour recueillir les commentaires et/ou les plaintes des jeunes ;
- en organisant un forum de quartier, c'est-à-dire un groupe se réunissant régulièrement pour discuter et réfléchir à certaines questions, plans ou propositions (le forum est organisé sur une base géographique avec un système d'adhésion fixe ou ouverte).

Dans certains cas, cependant, une consultation indirecte paraîtra plus appropriée, en raison du manque de ressources ou bien de la taille du groupe de jeunes. La consultation peut se faire :

- par la consultation des groupes de représentants. Dans le cas idéal, les jeunes doivent désigner eux-mêmes ceux qui les représenteront dans une consultation spécifique. Cependant, en pratique, cela est souvent difficile à réaliser. Par conséquent, la condition minimale pour travailler avec un groupe de ce type est qu'il soit représentatif de la population locale de jeunes. Ces groupes de représentants sont établis uniquement aux fins de la consultation ;



- par la consultation des comités de jeunes. Ces comités de jeunes habitants sont généralement représentatifs de la jeunesse locale. Il s'agit le plus souvent de groupes plus nombreux dont les membres partagent régulièrement (deux fois par an) leurs points de vue et leurs idées sur les questions affectant la vie des jeunes du quartier ou de la communauté concernés ;
- par la consultation des groupes de représentants déjà en place. Les jeunes élisent leurs représentants au sein de divers conseils et comités. Dans la mesure où ces organes peuvent être considérés comme représentatifs des jeunes locaux, on pourra solliciter leur point de vue et leur contribution au nom de tous les jeunes de la communauté locale ;
- par la création de groupes de discussion, particulièrement efficaces lorsque l'on dispose d'assez peu d'informations sur une question spécifique. Les informations sont recueillies à l'occasion d'une réunion de groupe avec un animateur qui procède à une sorte d'entretien de groupe⁴⁰ ;
- par l'organisation d'une consultation d'experts, c'est-à-dire de jeunes ayant acquis des compétences d'expertise dans certains domaines spécifiques. Ces experts sont parfois consultés parce qu'ils connaissent bien le thème de la consultation et aussi parce qu'ils représentent les jeunes ;
- par l'organisation d'un jury de jeunes citoyens⁴¹ comprenant de 6 à 20 jeunes, invités à rendre un jugement sur une question ou une proposition importante. Comme dans un vrai tribunal, ils peuvent convoquer des témoins, entendre des dépositions, etc.

Temps de réflexion

1. *Quels sont à votre avis les avantages et les inconvénients de la consultation directe et indirecte ?*
2. *Quels aspects ou questions d'importance pour la communauté locale que vous représentez pourraient être abordés avec les jeunes sous forme de consultation directe ?*
3. *Quels aspects ou questions d'importance pour la communauté locale que vous représentez pourraient être abordés avec les jeunes sous forme de consultation indirecte ?*

Les diverses formes que peut prendre une consultation au niveau local permettent d'utiliser ce mode de coopération avec les jeunes dans des contextes et des réalités très différents. La consultation ne doit pas nécessairement être une initiative complexe et de grande envergure : parfois une réunion de consultation simple et bien préparée suffit à obtenir des résultats très utiles.

-----> **6.3. La coopération au niveau décisionnel : le modèle du comité**

La Charte révisée déclare qu'« une participation effective des jeunes à la vie locale et régionale (...) exige l'existence d'une représentation permanente ou d'une structure du type conseil, parlement ou forum de jeunes »⁴². Le rôle de cette structure peut varier d'une communauté ou d'une région à l'autre, mais il doit s'agir dans tous les cas

40. Pour plus d'information sur les « groupes de discussion » (*focus groups*), voir *Young Voices. Guidelines on HOW to involve children and young people in your work*, The National Children's Office, Irlande, 2005.

41. Pour plus d'information sur les « jurys de citoyens », voir *People & Participation. How to put citizens at the heart of decision-making*, Involve, 2005.

42. Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003, III.1.59.



d'un cadre dans lequel les jeunes peuvent exprimer librement leurs opinions, leurs préoccupations et leurs propositions au sujet des politiques et des mesures adoptées par les autorités locales dans le secteur de la jeunesse. Un conseil ou un parlement de jeunes doit être un lieu de dialogue et de partenariat authentiques entre les jeunes et les autorités locales, afin que tous les acteurs impliqués puissent constater les avantages concrets qui résultent de leur coopération.

Les jeunes ne sont pas les seuls à tirer avantage de l'existence d'un conseil ou d'un parlement de jeunes. Avec ces structures, les autorités locales peuvent assurer la représentation de l'ensemble de la communauté (les jeunes constituant une partie importante de la population des communautés locales) et prendre des décisions mieux adaptées aux besoins des habitants. Grâce à leur participation, les jeunes apportent aussi un point de vue différent sur les questions et les processus à l'échelon local.

Les structures représentatives des jeunes aux niveaux local ou régional peuvent prendre des formes diverses et porter des noms différents : conseil de jeunes, forum de jeunes, parlement de jeunes, comité des jeunes... Cependant, aux fins de ce manuel, elles sont appelées « comités » et définies comme des structures permanentes de participation permettant aux jeunes d'une communauté ou d'une région d'exprimer leur opinion vis-à-vis de différents organes de décision au sujet des politiques et des initiatives qui ont un impact sur leur vie.

Les membres des comités de jeunes peuvent être élus ou nommés ; ils peuvent représenter une organisation, un parti politique ou être indépendants. Dans le cas idéal, la composition de ces comités doit refléter les caractéristiques sociologiques de la communauté locale, afin que les groupes défavorisés soient aussi représentés.

Avant de créer un comité de jeunes au niveau local, les autorités locales et les jeunes ou les organisations de jeunesse doivent réfléchir ensemble aux questions suivantes :

But du comité

- Pourquoi un tel comité est-il nécessaire à la communauté locale ?
- Qui doit-il représenter exactement ?
- Qui est concerné par sa création ? Pourquoi ? Quelles en sont les motivations ?
- Quel doit être le rôle du comité ?
- Quel doit être son champ d'intérêt ?
- Quels doivent être ses droits et ses responsabilités ?
- Quelle doit être sa place vis-à-vis des autorités locales ?
- Quel est le pouvoir de décision du comité ?
- Comment l'apport du comité sera-t-il pris en compte par les autorités locales ?

Composition du comité

- Combien de membres devrait comprendre le comité ? Pourquoi ?
- Comment assurer l'équilibre entre les sexes, l'équilibre géographique ou autre ?
- Comment viser les groupes qui sont généralement sous-représentés dans les organes de décision (personnes handicapées, représentants des minorités) ?
- Est-il nécessaire d'introduire un système de quotas (sur la base de l'âge, du sexe ou de l'origine ethnique) ?



Profil des membres du comité

- Qui pourra devenir membre du comité ? Quels doivent être les critères à cet égard ?
- Quel doit être l'âge des membres du comité ?
- De quelles aptitudes devront disposer les membres pour assumer des responsabilités au sein du comité ?

Sélection des membres du comité

- Comment se fera la sélection des membres du comité ? Comment ce processus se déroulera-t-il concrètement ? Les modalités envisagées sont-elles réalistes ?
- Faut-il prévoir une nomination formelle ? Par qui ?
- Qui devrait participer au recrutement des membres ?
- Où trouver les candidats potentiels ?
- Comment inciter les candidats potentiels à poser leur candidature pour devenir membres du comité ?

Mandat des membres du comité

- Quelles devraient être les responsabilités des membres du comité ?
- Quels devraient être leurs droits et privilèges ?
- Quel devrait être la durée du mandat des membres du comité ? Ce mandat sera-t-il renouvelable ?
- Est-il nécessaire de prévoir des mesures disciplinaires ?

Responsabilisation des membres du comité

- Quelles connaissances et compétences les membres du comité doivent-ils acquérir ?
- Comment peuvent-ils acquérir ces connaissances et compétences ?
- Sur quel autre soutien les membres du comité devront-ils compter pour assumer leurs responsabilités ?
- Qui peut apporter ce soutien ?

Structure du comité

- Comment les fonctions et les rôles devraient-ils être répartis au sein du comité ?
- Quels organes et sous-comités seront nécessaires ?
- La structure du comité doit-elle refléter celle de l'autorité locale ? Pourquoi ?
- La structure doit-elle être formelle ? Si oui, dans quelle mesure ?

Mode de fonctionnement du comité

- Quelles seront les méthodes de travail du comité (réunions, consultations, enquêtes, etc.) ?
- Quelle doit être la fréquence des réunions ?
- Qui préparera et dirigera les réunions ?
- Quel sera le mode de travail entre les réunions ?
- Comment les décisions seront-elles prises ?
- Qui apportera un soutien administratif ou de secrétariat ?
- Certaines règles devront-elles être convenues à l'avance ?



Coopération avec les autorités locales

- Quelles doivent être les modalités de la coopération ?
- Comment s’effectueront les échanges d’information ?
- Ces échanges devront-ils avoir lieu régulièrement ou sur demande ?
- Qui, au sein du comité, sera chargé de maintenir le contact avec les autorités locales ?
- Qui, au sein des autorités locales, sera chargé des contacts avec le comité ?
- Quelle sera la procédure à suivre en cas de désaccord entre les parties ?

Relations avec la jeunesse locale

- Comment les points de vue des jeunes seront-ils représentés dans le travail du comité ?
- Comment la jeunesse locale sera-t-elle informée des résultats du travail du comité, de ses succès et de ses enjeux ?
- Comment d’autres jeunes pourront-ils influencer sur le travail du comité ?

Dispositions pratiques

- Où le comité sera-t-il situé (lieu de réunion, local de travail, adresse officielle, etc.) ?
- Qui couvrira les dépenses du comité ?
- Les membres du comité devront-ils recevoir de l’argent de poche ou d’autres bonus ?

Autres questions

- Les aspects les plus importants du fonctionnement du comité devront-ils être réglementés par une charte ou par un autre document ? Pourquoi ?

La liste de questions ci-dessus s’appuie sur l’expérience de plusieurs groupes ayant déjà créé un conseil ou un parlement de jeunes à l’échelon local. Etant relativement longue, elle n’est guère de nature à enthousiasmer un jeune ou un homme politique. Le problème essentiel qui persiste par conséquent est de savoir comment créer une structure capable de fonctionner de manière efficace, tout en restant ouverte aux jeunes. Divers groupes ont essayé d’appliquer des solutions différentes – par exemple la réduction du nombre de procédures formelles, le développement d’une ambiance amicale et informelle, la présentation des documents dans un langage accessible aux jeunes – mais on considère toujours comme un véritable défi de parvenir à attirer les jeunes vers ce type de participation plutôt formel.

Temps de réflexion

1. *Existe-t-il un conseil, un parlement ou un forum de jeunes dans votre communauté locale ? Que savez-vous de son fonctionnement ?*
2. *Quels sont à votre avis les avantages et les inconvénients de cette forme de coopération entre les autorités locales et les jeunes ?*
3. *Comment inciter les jeunes à adhérer à un comité au niveau local ?*

-----> **6.4. La coopération au niveau décisionnel : la cogestion**

La cogestion (ou gestion coopérative) repose sur le partage du pouvoir et des responsabilités de gestion entre deux ou plusieurs parties. Ce système peut être appliqué avec succès afin de faire participer les jeunes aux processus de décision à différents niveaux. Le Conseil de l’Europe a introduit le système de cogestion il y a plus



d'une trentaine d'années et établi un partenariat unique entre les représentants des organisations de jeunesse et les gouvernements au sein de la Direction de la jeunesse et du sport, grâce auquel les jeunes peuvent faire entendre leur voix lors de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le système de cogestion du Conseil de l'Europe

La Direction de la jeunesse et du sport (DJS) du Conseil de l'Europe apporte un soutien, des lignes directrices et des instruments légaux afin de favoriser la mise en place de politiques de jeunesse aux niveaux local, national et européen. Les principales décisions relatives au programme et aux priorités budgétaires de la DJS sont prises conjointement par les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans le cadre du système de cogestion.

Quatre organes participent au système de cogestion de la DJS :

1. Le *Comité directeur européen pour la jeunesse* (CDEJ), composé de représentants des ministères chargés des questions de la jeunesse dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que dans d'autres Etats ayant souscrit à la Convention culturelle européenne. Ce comité assure la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse et des politiques de jeunesse. Il se réunit deux fois par an en session plénière mais, au sein du comité, un certain nombre de groupes thématiques travaillent sur certaines questions et certains enjeux spécifiques.
2. Le *Conseil consultatif*, qui comprend 30 membres représentant les organisations et réseaux internationaux de jeunes non gouvernementaux, les comités nationaux de la jeunesse officiellement mis en place dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (« Conseils nationaux de la jeunesse »), ainsi que les structures associées aux divers domaines du travail de jeunesse qui sont pertinents du point de vue des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe. Le Conseil consultatif a pour rôle de promouvoir la participation des acteurs non gouvernementaux aux processus de décision du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe.
3. Le *Conseil mixte pour la jeunesse* qui regroupe la totalité des membres du Comité directeur européen pour la jeunesse et du Conseil consultatif et constitue le principal organe de décision et d'élaboration des politiques pour les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux au sein de la Direction de la jeunesse et du sport. Ce conseil mixte a pour rôle de définir une position commune sur les principaux aspects du secteur de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe, notamment à propos des priorités, des objectifs et du budget.
4. Le *Comité de programmation pour la jeunesse* est aussi un organe de décision mixte et comprend huit membres du Comité directeur européen pour la jeunesse et huit membres du Conseil consultatif. Ce comité est chargé d'établir les programmes de travail du secteur de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe, en particulier le programme de travail des Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest, ainsi que celui de la Fondation européenne de la jeunesse.

Temps de réflexion

1. *Connaissez-vous un exemple de cogestion fonctionnant au niveau local ou dans une organisation ? Où ? Comment fonctionne-t-il ?*
2. *Quels sont à votre avis les avantages de la cogestion ?*
3. *Quels sont à votre avis les inconvénients de la cogestion ?*



La cogestion au niveau local

La Charte révisée déclare que, « en partenariat avec les jeunes et les organisations de jeunesse, les collectivités locales et régionales devraient développer le principe de cogestion et le système de prise de décisions du Conseil de l'Europe dans les domaines d'action intéressant les jeunes »⁴³. La cogestion est considérée comme une forme très particulière de coopération parce que tous les partenaires sont sur un pied d'égalité et détiennent le même pouvoir, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes. Dans certaines situations, considérer les jeunes comme des partenaires égaux et partager le pouvoir avec eux peut constituer un défi mais l'expérience de diverses organisations montre que « ce concept ouvre d'étonnantes opportunités, lance des idées et des défis nouveaux pour les jeunes et leurs aînés en les incitant à développer leur créativité et leur engagement personnel. Il permet de réduire les préjugés, favorise la clarté et la simplicité dans la communication, ce qui en fait un outil applicable à tous les secteurs de la vie quotidienne comme la famille, l'école et l'entreprise »⁴⁴.

Différents moyens peuvent être employés pour introduire un système de cogestion à l'échelon local et il n'existe pas de recette universelle applicable à toutes les situations. Cependant, il est possible de présenter un cadre général pour guider l'ensemble du processus :

Etape 1 – Préparation

Une bonne préparation est un important facteur de réussite ; c'est pourquoi il importe d'accorder une attention et un délai suffisants à cette étape. Avant de consulter les partenaires potentiels pour la mise en place d'un système de cogestion, il convient de s'assurer que chacun de ces partenaires :

- comprend bien ce qu'est la cogestion. Il peut être utile de recueillir à cette fin des publications sur cette forme de coopération, de contacter des personnes ayant déjà une expérience dans ce domaine pour leur parler et les écouter ;
- a une idée claire des résultats qu'il cherche à obtenir (cogestion dans quel domaine ? de quelle ampleur ?) ;
- connaît des exemples d'organisations ou de communautés où ce système fonctionne déjà. Il peut être utile d'apprendre de l'expérience d'autrui ! Etablir des contacts personnels avec un représentant du système de cogestion mis en place dans une organisation ou une communauté, afin de pouvoir lui poser directement certaines questions, est une bonne idée à cet égard ;
- est capable d'expliquer clairement aux parties intéressées en quoi consiste la cogestion. La notion de cogestion paraîtra assez nouvelle à certains acteurs qui pourront émettre des doutes et des réserves (en particulier s'ils doivent partager le pouvoir dont ils disposent avec une autre partie). C'est pourquoi il faut être prêt à expliquer ce que signifie la cogestion en général, comment elle fonctionne dans le domaine des actions pour la jeunesse, quelle est l'expérience d'autres organisations et communautés, quels en sont les avantages et quels enjeux peuvent se poser ;
- a accès à certains supports d'information. Les acteurs peuvent avoir besoin de réfléchir à ce qu'on leur dit, notamment par la lecture. Il est donc utile de leur fournir une documentation pertinente.

Etape 2 – Recherche d'alliés

Un soutien important sera nécessaire dans les étapes ultérieures et il est donc indiqué de rechercher des alliés désireux d'apporter leur soutien à l'initiative ou d'y participer. Les représentants de la jeunesse locale ou d'une organisation de jeunesse auront intérêt à trouver d'autres personnes ou organisations qui partagent

43. *Ibid.*, II.7.53.ii.

44. *Co-management. A Practical Guide. Seeking Excellence in Youth Participation at a Local Level*, Peace Child International, 2006, p. 9. Ce document peut être consulté à : <http://co-management.info>.



leurs intérêts. Les représentants des collectivités locales pourront rechercher d'autres agents publics locaux susceptibles d'apporter un soutien et contacter les institutions qui travaillent avec les jeunes (écoles, centres de jeunes, par exemple). Ces alliés pourront apporter non seulement un soutien moral mais aussi prendre en charge certaines tâches, proposer de meilleures idées ou fournir certaines ressources.

Etape 3 – Présentation du projet de cogestion à un partenaire potentiel

Il s'agit d'un moment très important de l'ensemble du processus puisqu'il correspond au début du partenariat entre les parties qui partageront le pouvoir et les responsabilités. Si l'une ou l'autre partie refuse de participer à la mise en place du système de cogestion, l'ensemble du processus sera bloqué. La présentation du projet de cogestion à un partenaire potentiel (c'est-à-dire à une collectivité locale si l'initiative vient de jeunes ou d'une organisation de jeunesse, et inversement) constitue souvent un processus assez long et un certain nombre de réunions, de discussions et de négociations sont à prévoir. Voici quelques indications utiles à ce propos :

- établissez un plan de contact de votre partenaire potentiel de cogestion. Décidez à l'avance comment vous allez vous y prendre, quand, où et avec qui. Répartissez les rôles et les tâches entre vos alliés ;
- essayez d'identifier les craintes et les doutes de votre partenaire potentiel à l'égard de votre proposition. Réfléchissez aux moyens d'y répondre ;
- soyez prêt à la négociation et au compromis. Votre partenaire peut être intéressé par une forme limitée du système de cogestion (par exemple, uniquement dans le domaine de la santé des jeunes de votre communauté locale). Démarrer sur une petite échelle est un bon moyen d'introduire l'ensemble du système de cogestion et de se familiariser avec son fonctionnement. Après avoir acquis une certaine expérience, la cogestion pourra être étendue à d'autres domaines ;
- ne considérez pas un refus comme définitif. Persistez dans vos efforts (en respectant les limites du raisonnable, bien entendu...);
- faites preuve de patience. L'ensemble du processus pourra être assez long car il est impossible d'amener les gens à changer d'attitude en une seule réunion.

Etape 4 – Définition des buts, des domaines de responsabilité et des modes de travail

Si l'étape précédente est couronnée de succès, une fois établi un partenariat pour introduire un système de cogestion, commence le dur travail de définition commune des modalités de la coopération et des principes du partenariat. L'ensemble des acteurs concernés doit alors prendre part aux discussions et aux décisions finales car, à cette étape, une sorte de contrat est établi entre les partenaires et des lignes directrices sont élaborées pour le futur travail commun. Il est alors nécessaire de répondre aux questions suivantes :

- Quelles parties doivent être impliquées dans le système de cogestion ?
- Le système prévoit-il la mise en place d'organes ou de structures ? Lesquels ?
- Comment seront sélectionnés les membres de chacune des parties ? Comment assurer la représentativité de la population locale ? Quel sera le degré d'ouverture du système ?
- Quel sera le rôle du système de cogestion ? Quels seront les domaines concernés et la portée des décisions ?
- Quels seront les droits et les responsabilités des parties ?
- Quelles seront les méthodes de travail (ou des procédures, bien que les jeunes trouvent souvent que l'approche procédurale n'est pas très motivante) ?
- Quels seront les principes essentiels de la coopération ?
- Comment le système sera-t-il évalué ? A quelle fréquence ? Par qui ?



Etape 5 – Evaluation des ressources nécessaires

Après avoir défini les bases de leur coopération pendant la quatrième étape, les parties peuvent maintenant passer à l'évaluation des besoins concernant les projets et accords préliminaires. Lorsqu'on parle de ressources, on pense immédiatement à la question du financement, qui est très importante mais qui n'est pas la seule à régler. A cette étape, il est nécessaire de déterminer :

- le temps que chacune des parties devra allouer au système de cogestion ;
- les locaux à utiliser pour les réunions : sont-ils adaptés aux jeunes ? Sont-ils accessibles ?
- qui pourra apporter un soutien technique et administratif ;
- quelles sont les aptitudes requises pour assurer le bon fonctionnement du système de cogestion (le type de connaissances que les jeunes et les représentants des jeunes et des collectivités locales doivent avoir, les compétences nouvelles à développer) ;
- comment ces besoins pourront être satisfaits.

Etape 6 – Préparation de la phase d'introduction du système de cogestion

A cette étape, les parties sont prêtes à commencer la planification du travail, en particulier la première phase. L'introduction du système de cogestion pourra prendre un certain temps, notamment s'il est nécessaire d'adapter certains aspects de la réglementation locale (afin que le système de cogestion soit officiellement reconnu), de prendre des dispositions techniques et de produire des documents nouveaux. Les membres des organes du système de cogestion devront aussi être préparés ou formés afin que le système puisse fonctionner correctement.

Etape 7 – Lancement du système de cogestion

Le système de cogestion sert les intérêts de la communauté locale. Par conséquent, la communauté locale et surtout les jeunes doivent être informés de son existence. C'est pourquoi certaines communautés décident d'organiser une manifestation spéciale pour son lancement afin que tous les habitants aient connaissance de cette initiative et soient fiers de l'introduction du système de cogestion dans leur communauté.

Etapes suivantes...

Le système de cogestion se veut une initiative de longue durée : le travail et les activités doivent donc faire l'objet d'une planification régulière. Celle-ci peut avoir lieu tous les deux mois, tous les ans ou tous les deux ans, en fonction de la situation. Toutefois, il est essentiel qu'elle prenne en compte non seulement le traitement des questions et des décisions locales mais aussi l'évaluation régulière du fonctionnement du système afin d'en améliorer constamment les divers aspects.

Temps de réflexion

1. *L'introduction de la cogestion dans votre communauté locale serait-elle réaliste ? Pourquoi ?*
2. *Quels acteurs seraient susceptibles d'introduire la cogestion dans le contexte local qui est le vôtre ? Pour quelle raison ?*
3. *Dans quels domaines concernant les jeunes (secteurs, politiques, programmes) l'introduction de la cogestion vous semblerait particulièrement pertinente dans le contexte local qui est le vôtre ? Pourquoi ?*



Le système de cogestion pourra être introduit d'abord à une échelle réduite. Dans certains contextes, en effet, il n'est pas réaliste d'espérer que le pouvoir de décision relatif aux budgets locaux ou à d'autres questions essentielles puisse être partagé avec les jeunes (et cela pour de nombreuses raisons), mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas introduire la cogestion. Ce système peut très bien fonctionner, par exemple pour gérer les centres de jeunes ou certains programmes jeunesse locaux. Il est donc judicieux de commencer d'abord à petite échelle.

-----> **6.5. Autres formes de coopération au niveau décisionnel**

La tenue de consultations, la mise en place de comités de représentants, l'introduction de la cogestion sont un échantillon d'exemples des formes de coopération que peut prendre la coopération entre les acteurs locaux afin de promouvoir la participation des jeunes. D'autres formes sont possibles : vous trouverez ci-après quelques idées à ce propos. Le partenariat entre les jeunes, les organisations de jeunesse et la collectivité locale peut être établi selon des modalités très diverses et chaque communauté doit donc s'efforcer de trouver celles qui sont les mieux adaptées au contexte local et pourront fonctionner efficacement dans ce contexte.

Initiatives et projets communs

Les collectivités locales invitent des organisations non gouvernementales spécialisées dans certains domaines ou sur certains sujets à participer à des initiatives et à des projets. Les collectivités locales, tout en gardant le contrôle de l'ensemble de l'initiative, établissent un partenariat avec une organisation locale afin d'obtenir l'avis de spécialistes ou de mettre à profit le savoir-faire, l'expérience et l'infrastructure de l'organisation en question. Les connaissances locales peuvent ainsi être utilisées pour résoudre les problèmes locaux.

Délégation de certaines fonctions statutaires

Dans certains pays, les collectivités locales sont libres de déléguer certaines de leurs attributions statutaires à des organisations non gouvernementales. Sur la base d'accords spéciaux définissant les droits et les responsabilités de chacune des parties, les organisations prennent en charge la mise en œuvre de politiques (politiques locales de l'environnement, politiques d'accès à la culture, par exemple) ou gèrent des programmes (services d'accueil des jeunes sans abri, programmes d'aide alimentaire) qui portent parfois directement sur des questions relatives aux jeunes et qui ont un impact sur leur vie au niveau local. Une relation spéciale de partenariat peut donc être établie entre collectivités locales et organisations de jeunes assurant à ces organisations le soutien nécessaire et contribuant ainsi fortement à l'amélioration de la situation des jeunes.

Financement structurel

Une partie des budgets locaux peut être allouée à ce que l'on appelle le « financement structurel » des organisations de jeunes. Il s'agit d'une forme d'aide financière qui ne couvre pas directement le coût des initiatives et des projets mais les dépenses liées au fonctionnement quotidien de l'organisation, comme les frais de personnel et les frais administratifs. Ce type de soutien peut être très utile aux organisations de jeunes qui ont peu d'expérience dans la collecte de fonds, ainsi que pour les groupes informels de jeunes ou les organisations qui ne disposent pas d'un personnel permanent pouvant s'occuper de la collecte de fonds.

Subventions

Les organisations peuvent recevoir un soutien financier des collectivités locales pour les activités et les programmes qu'elles gèrent. Ces activités sont conçues et mises en œuvre indépendamment des collectivités locales, bien que le financement soit en général d'abord dirigé vers les activités répondant aux priorités locales.



C'est pourquoi le débat se poursuit actuellement sur la question de savoir dans quelle mesure ces activités et ces programmes peuvent être considérés comme réellement indépendants si le soutien est apporté à ceux qui correspondent aux priorités politiques des collectivités locales.

Garant

La Charte révisée mentionne un type spécial de soutien des structures de participation des jeunes : la désignation d'un garant⁴⁵, c'est-à-dire d'une personne ou d'un groupe indépendant des structures politiques et des structures de participation des jeunes. La fonction principale du garant est de servir d'intermédiaire entre les jeunes et les représentants de la collectivité locale et, si nécessaire, de représenter les jeunes en cas de tension et d'assurer la communication entre les deux parties.

Autres formes de coopération

- échange d'informations (sur les initiatives, les projets, les développements) ;
- formation d'équipes consultatives conjointes regroupant les organes gouvernementaux et non gouvernementaux travaillant sur divers sujets ;
- invitation des représentants de l'autre partie à des réunions ouvertes ou des débats.

Temps de réflexion

1. *Quelles formes de coopération entre les collectivités locales, les organisations de jeunesse et les jeunes existent dans votre communauté locale ou votre région ?*
2. *Comment les informations sur cette coopération sont-elles diffusées ?*
3. *Quelles sont les parties impliquées dans cette coopération ? Quels liens entretenez-vous avec ces parties ?*
4. *Votre organisation/institution est-elle disposée à coopérer avec d'autres partenaires au niveau local ?*
5. *Pourquoi ?*

45. III.1.70.





Chapitre 7

La Charte et les politiques locales de jeunesse



7.1. Introduction aux politiques locales de la jeunesse

« Les politiques publiques visent à atteindre des buts considérés comme étant dans l'intérêt de tous les membres de la société »⁴⁶, comme la sécurité, la santé et l'aide sociale, l'accès à l'éducation ou à l'emploi. Cependant, toutes les politiques publiques ne s'adressent pas à l'ensemble des membres de la société ; certaines portent sur des questions essentielles pour un groupe particulier, comme celui des jeunes, car le bien-être des jeunes contribue au bien-être de l'ensemble de la population. Dans ce chapitre, nous appelons « politiques de jeunesse » les politiques publiques qui portent sur les jeunes, leurs besoins et leurs aspirations⁴⁷.

La mise en place de politiques de jeunesse efficaces et de bonne qualité est devenue un but important pour bon nombre d'Etats en Europe et dans le monde. Le Conseil de l'Europe soutient les efforts déployés dans ce domaine à l'aide de lignes directrices et d'instruments juridiques qui contribuent à l'introduction de politiques de jeunesse – ou à leur amélioration – aux niveaux local, national et européen. Parmi les Etats membres, il existe différentes approches dans ce domaine. Dans certains pays, ce domaine de travail est considéré comme important et les acteurs bénéficient par conséquent de ressources suffisantes, de l'accès à l'information et de capacités de décision. Dans d'autres pays, les politiques de jeunesse sont un élément d'autres sphères de l'action publique, de même que les politiques de l'éducation, du sport, de la culture ou du tourisme. Le mode d'application de ces politiques varie également : il peut être centralisé, auquel cas les décisions et les actions sont coordonnées à partir d'un point directeur (un ministère, par exemple, ou une agence responsable des questions relatives aux jeunes), ou décentralisé et, dans ce cas, les ressources et le pouvoir de décision sont délégués à d'autres niveaux, notamment aux régions ou aux collectivités locales.

46. S. Torjman, *What is Policy ?* Caledon Institute of Social Policy, 2005, p. 4.

47. Il ne s'agit pas là toutefois d'une définition des politiques de jeunesse. Il n'existe pas actuellement de consensus sur le sens de l'expression « politiques de jeunesse ».



Temps de réflexion

1. *Les questions concernant les jeunes sont-elles une priorité pour le gouvernement de votre pays ? A votre avis, pourquoi ?*
2. *Comment décririez-vous les politiques de jeunesse dans votre pays ? Quels sont leurs buts et leurs domaines prioritaires ?*
3. *Ces politiques sont-elles décentralisées ? Dans quelle mesure ?*
4. *Votre politique de jeunesse repose-t-elle sur une approche ouverte (c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des jeunes) ?*

De nombreuses ressources portant sur différents aspects des politiques de jeunesse nationales sont déjà disponibles. Ce manuel, en revanche, est axé sur les politiques des jeunes à l'échelon local. La Charte révisée déclare que les jeunes sont des citoyens des municipalités et des régions où ils vivent⁴⁸ ; c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une politique des jeunes également au niveau local, afin que les besoins et les aspirations des jeunes puissent être satisfaits du mieux possible.

Une politique de jeunesse bien adaptée au niveau local peut aboutir à un certain nombre de résultats positifs tels que :

- le recensement des besoins les plus importants des jeunes ;
- la réponse efficace à ces besoins ;
- l'amélioration de la situation des jeunes ;
- la prise en compte des questions relatives aux jeunes dans les autres politiques sectorielles ;
- l'instauration d'une base pour la réalisation d'objectifs communs par les acteurs qui travaillent avec et pour les jeunes ;
- la coordination et la canalisation des différentes actions et initiatives au niveau local,
- l'établissement d'un système clair de répartition des ressources afin de satisfaire les besoins des jeunes et des entités qui travaillent en faveur des jeunes ;
- la reconnaissance de la contribution des jeunes au développement local ;
- l'incitation des jeunes à jouer un rôle actif dans le traitement des questions qui ont un impact sur leur vie ;
- la mise en place d'un cadre pour planifier l'avenir de la jeunesse locale ;
- le renforcement du dialogue et de la coopération entre les générations à l'échelon local.

Pour obtenir les résultats cités plus haut, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de jeunesse locale doivent reposer sur les principes suivants :

1. La politique doit définir clairement certains buts et les moyens de les atteindre. Tous les acteurs impliqués, ainsi que la communauté locale, doivent connaître précisément les buts à atteindre et comment y parvenir.

⁴⁸ Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, mai 2003, Introduction.



2. L'engagement sérieux de traiter les questions concernant les jeunes doit être pris à l'échelon politique le plus élevé de la collectivité ou de la région. Cet engagement signifie en pratique que les questions relatives aux jeunes deviennent l'une des priorités locales et reçoivent l'attention qu'elles méritent.
3. Les ressources nécessaires à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique locale de la jeunesse sont garanties. La stratégie ou le plan les mieux conçus, s'ils ne sont pas soutenus par un budget et des délais appropriés – et le savoir-faire indispensable à sa préparation et à sa mise en œuvre – demeureront inefficaces.
4. Les jeunes doivent jouer un rôle actif dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique locale des jeunes (à toutes les étapes). Une politique de jeunesse conçue sans la participation des jeunes (approche de haut en bas) risque de ne refléter qu'en partie les besoins véritables des jeunes, qui peuvent en outre avoir l'impression de n'exercer aucun contrôle sur cette politique et par conséquent manquer de motivation pour y participer.
5. Les principaux acteurs travaillant pour et/ou avec les jeunes doivent être associés à l'ensemble du processus. Chacun d'entre eux dispose d'une expérience et de connaissances uniques, a accès à certaines ressources, occupe une certaine place dans le contexte local et a un rôle à jouer. Ces différents atouts peuvent contribuer à la création et au développement d'une politique des jeunes pertinente et de bonne qualité.
6. Un partenariat solide doit être établi entre ces acteurs afin qu'ils puissent apprendre les uns des autres et se soutenir mutuellement.
7. La politique des jeunes doit être transversale, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur des questions relevant de divers domaines, comme l'éducation, le sport, la culture, les médias, l'emploi et le logement, car la vie des jeunes recoupe des domaines très variés.
8. La politique des jeunes doit s'appuyer sur un travail de recherche. Différents moyens allant de méthodologies et d'analyses très complexes à la simple collecte de données peuvent être employés à cette fin. La méthode de recherche doit être choisie en tenant compte des besoins et des ressources disponibles. Il convient de veiller à ce que la politique ne repose pas sur des idées préconçues mais sur des données fiables et une analyse sérieuse des réalités locales.

Temps de réflexion

1. Parmi les principes ci-dessus, lesquels considérez-vous comme nécessaires pour assurer l'efficacité d'une politique des jeunes à l'échelon local ?
2. Lesquels de ces principes peuvent à votre avis apporter une plus-value mais ne sont pas nécessaires à l'efficacité d'une politique locale des jeunes ? Pourquoi ?

Il existe différentes approches générales des politiques de jeunesse pouvant aussi être adaptées au contexte local. L'une d'entre elles⁴⁹, dénommée l'« approche du pompier », est celle que l'on l'observe lorsque les autorités locales réagissent ponctuellement à des problèmes spécifiques concernant les jeunes. Les problèmes, dans ce cas, ne sont pas envisagés comme faisant partie d'un tout plus complexe mais comme des événements isolés à résoudre le plus rapidement possible (comme de petits incendies qu'il faut éteindre immédiatement). Une fois la situation redressée, la question de fond est oubliée et on passe à autre chose. L'évolution actuelle, cependant,

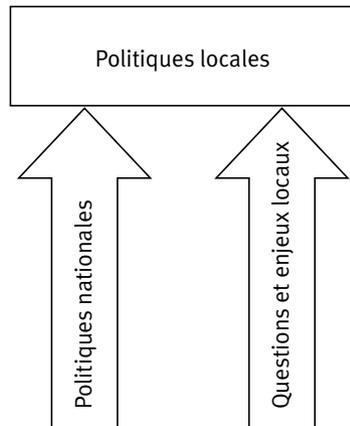
49. Les approches évoquées dans ce paragraphe sont tirées de P. Lauritzen, « Essentials of a youth policy in the Council of Europe », texte non publié, p. 4.



semble favoriser une approche qui met les jeunes au centre et les considère comme une ressource plutôt que comme un problème. Les autorités locales qui adoptent cette attitude s'efforcent de donner aux jeunes la possibilité de développer leurs capacités intellectuelles, sociales, artistiques et physiques, et de contribuer ainsi au bien-être de l'ensemble de la communauté. Le principe consiste à aider les jeunes à développer leurs points forts pour renforcer leur autonomie et leur aptitude à construire une vie meilleure en prévenant la délinquance ou d'autres comportements destructeurs. Enfin, il existe une autre approche dite de « gestion par les objectifs »⁵⁰ qui consiste à aborder la politique locale à l'égard des jeunes du point de vue d'objectifs spécifiques à atteindre. La mise en œuvre de ces objectifs est par conséquent soigneusement préparée puis évaluée. Cette approche met l'accent sur les changements concrets et sur le contrôle de l'efficacité de l'ensemble du processus.

Temps de réflexion

1. *Quels seraient les avantages et les inconvénients de ces trois approches dans le contexte local qui est le vôtre ?*
2. *L'une des approches susmentionnées est-elle appliquée dans votre communauté ou votre région ? A quoi la reconnaissez-vous ?*



Eléments d'une politique locale

Les politiques locales de la jeunesse doivent comporter deux aspects principaux : d'une part, elles doivent appliquer les dispositions pertinentes des politiques de jeunesse nationales et, d'autre part, répondre aux enjeux d'une communauté particulière. Comme cela a été indiqué plus haut, certaines tâches et certains objectifs des politiques nationales peuvent être délégués à d'autres niveaux de décision, et notamment aux régions et aux communautés. Il est donc essentiel que les dispositions des politiques nationales de la jeunesse soient connues et appliquées à l'échelon local. La circulation des informations entre les différents niveaux de décision doit parfois être améliorée. Toutefois, il incombe aux collectivités locales de s'informer des politiques de jeunesse nationales et de trouver les moyens de les appliquer dans leur région ou leur communauté. La formulation des politiques de jeunesse peut prendre différentes formes. Dans certains pays, un ou plusieurs documents généraux abordent les aspects les plus importants de la vie des jeunes. Dans d'autres, les politiques de jeunesse existent sous forme de réglementations disparates et de dispositions légales couvrant des domaines différents : par exemple, un texte de loi définit la politique nationale de l'emploi des jeunes ; d'autres réglementations relèvent de la politique nationale de lutte contre la délinquance, etc. Cependant, même dans ce dernier cas, les ministères et autres organes centraux chargés des questions relatives aux jeunes doivent être en mesure de fournir une information détaillée sur les politiques nationales de la jeunesse, ainsi que sur ce qui peut et doit être fait à l'échelon local.

50. Pour plus d'informations sur la gestion par les objectifs, voir L. Siurala, *European framework of youth policy*, Budapest, 2004.



-----> 7.2. La Charte révisée et les politiques locales de jeunesse

La Charte révisée contient un certain nombre de recommandations pour les politiques sectorielles aux niveaux local et régional. Toutefois, il importe de rappeler que ces recommandations portent principalement sur divers aspects de la participation des jeunes et laissent de côté toute une gamme d'autres éléments importants pour les jeunes dans la communauté locale. En dépit de ces limites, la Charte peut servir d'instrument pour soutenir l'élaboration d'une politique locale de la jeunesse. On trouvera ci-dessous quelques indications sur la voie à suivre à cet égard.

Adhérer aux valeurs promues dans la Charte

Les politiques de jeunesse se fondent sur des valeurs à promouvoir et « il est plus facile de prendre une décision lorsque l'on sait quelles sont nos valeurs »⁵¹. C'est pourquoi les acteurs doivent se mettre d'accord sur les valeurs qui leur serviront de base pour la définition d'une politique locale de la jeunesse et sur la façon dont ces valeurs doivent se traduire en objectifs et en actions spécifiques. Les principales valeurs mises en avant dans la Charte sont les suivantes :

- *la participation* : les jeunes ont le droit de prendre part aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie et donc aussi le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse.
- *la liberté de choisir de participer ou de ne pas participer* : les jeunes doivent avoir la possibilité de participer, mais il leur est permis aussi de ne pas participer si tel est leur choix.
- *la non-discrimination* : les jeunes forment un groupe diversifié et chacun d'entre eux doit avoir la possibilité de jouer un rôle actif dans le contexte local, indépendamment de son origine, de son éducation, de sa situation financière, de son handicap ou de son appartenance à une minorité.
- *le multiculturalisme* : la diversité des besoins, des coutumes, des cultures et des styles de vie doit être respectée.
- *l'accès aux droits* : les jeunes sont des citoyens et des membres de la communauté locale au même titre que les autres. Ils doivent donc bénéficier de droits semblables ou équivalents (appropriés à leur âge et liés à leurs obligations en tant que membres de la communauté).
- *le respect* : les jeunes doivent être traités avec dignité et leur point de vue doit être respecté (mais respecter le point de vue de quelqu'un ne veut pas nécessairement dire l'approuver).
- *le partenariat* : les jeunes doivent être traités comme des partenaires du processus de décision et non comme des clients attendant d'être servis.
- *la responsabilité* : les jeunes, comme tous les autres membres de la société, doivent être responsables de leurs actes.
- *l'autonomie* : les jeunes sont dotés de différents atouts et points forts qu'ils peuvent utiliser pour résoudre leurs problèmes et surmonter les enjeux qui se présentent à eux mais ils ont besoin d'autonomie et de soutien pour pouvoir développer et utiliser ces atouts de la manière la plus efficace qui soit.
- *le soutien* : les jeunes disposent d'un pouvoir et de ressources limités. C'est pourquoi ils ont besoin de soutien pour jouer un rôle actif dans leur communauté.

51. R. Disney, scénariste de cinéma et neveu de Walt Disney.



Utiliser des exemples tirés des politiques sectorielles

La Charte contient un examen des domaines qui jouent un rôle important dans la vie des jeunes au niveau local. Cet examen peut aider à structurer le processus d'évaluation des besoins des jeunes dans une communauté ou une région, ou servir de canevas lors de l'élaboration des politiques locales (en le complétant avec des éléments adaptés au contexte local). La Charte explique aussi pourquoi chaque domaine spécifique doit être pris en compte dans les politiques locales de la jeunesse :

Politique sectorielle	Raisons justifiant la mise en œuvre de cette politique au niveau local
Politique du sport, des loisirs et de la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités socioculturelles sont l'un des piliers de la cohésion sociale dans les municipalités et les régions. - Cette politique est un vecteur idéal de participation des jeunes. - Cette politique est un vecteur idéal de mise en œuvre des politiques de jeunesse dans les domaines du sport, de la culture, de l'artisanat et des métiers traditionnels, des formes de création et d'expression artistiques et de l'action sociale.
Politique de promotion de l'emploi des jeunes et de lutte contre le chômage	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les jeunes ont une influence sur leur motivation et leur aptitude à participer. - Le chômage et la pauvreté rendent très difficile une citoyenneté active. - Les jeunes chômeurs sont en général les plus exclus de la société.
Politique de l'environnement urbain et de l'habitat, du logement et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Un environnement de vie mieux intégré, moins disparate, favorise les échanges sociaux et le développement d'un espace public agréable. - Un environnement plus harmonieux favorise l'épanouissement individuel et la solidarité entre les générations. - La mobilité des jeunes est indispensable à leur participation à la vie sociale et à une pleine citoyenneté. - La mobilité et le transport, surtout dans les zones rurales, ne sont pas seulement nécessaires pour faciliter la participation, mais sont aussi une condition indispensable de qualité de vie des jeunes. - L'absence de moyens de transport conduit à l'exclusion
Politique d'éducation et de formation pour promouvoir la participation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - L'école est le lieu où se forment le point de vue des jeunes et leur approche de la vie. - L'école est souvent le premier lieu où les élèves font l'expérience concrète de la démocratie et de la participation.
Politique de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes sont confrontés aux problèmes du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie. - On observe actuellement une augmentation des maladies sexuellement transmissibles donnant lieu à des jugements moraux qui peuvent conduire à la ségrégation.
Politique pour l'égalité entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes hommes et femmes ont des difficultés à accéder à des postes de responsabilité dans la vie professionnelle, les associations, la vie politique et au sein des collectivités locales et régionales. - Il existe des inégalités entre les jeunes hommes et les jeunes femmes au niveau local.



Politique spécifique pour les régions rurales	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes des régions rurales ont des besoins différents de ceux des villes, petites ou grandes, en matière d'éducation, d'emploi, de logement, de transport, etc. - Les prestations et services sociaux auxquels ont accès les jeunes des régions rurales sont d'un niveau inférieur à ceux qui sont offerts aux jeunes des zones urbaines. - Les organisations de jeunes et les organisations locales soutiennent la vie sociale et culturelle des zones rurales et peuvent constituer un élément important de la vie sociale des jeunes. - Les organisations de jeunes et les organisations locales favorisent la participation des jeunes du quartier. - Les organisations de jeunes et les organisations locales contribuent à améliorer la qualité de vie et luttent contre les problèmes liés à l'isolement rural.
Politique d'accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> - L'art et la culture sont des éléments du patrimoine individuel et collectif d'hier, d'aujourd'hui et de demain, et sont le reflet de la société. - Les jeunes jouent un rôle dans ces développements culturels par leurs pratiques culturelles, leurs initiatives et leurs capacités d'exploration et d'innovation.
Politique du développement durable et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et d'autres membres de la société sont confrontés à la détérioration de l'environnement. - Les problèmes environnementaux sont une préoccupation essentielle des jeunes qui devront faire face plus tard aux conséquences des erreurs passées.
Politique de lutte contre la violence et la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes sont souvent victimes de la délinquance, de la violence, de l'exploitation ou d'abus sexuels et d'autres formes de mauvais traitements. - Différentes formes de violence existent à l'école. - Il n'existe pas de réponse adéquate à la violence et à la délinquance dans la société contemporaine.
Politique de lutte contre la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - On observe des cas de discrimination à l'égard des minorités, y compris à l'égard des jeunes. - On observe des cas de discrimination à l'égard des personnes handicapées, entre autres. - Dans certaines communautés, l'égalité d'accès des citoyens aux lieux publics, à la formation professionnelle, à l'école, au logement, aux activités culturelles et à d'autres domaines de la vie n'est pas garantie.
Politique à l'égard de la sexualité	<ul style="list-style-type: none"> - Lors du passage de l'enfance, période de dépendance, à la vie adulte, c'est-à-dire à l'autonomie, les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés liées à leurs relations personnelles. - L'ignorance persiste sur les questions de santé sexuelle. - Il existe une méfiance à l'égard des attitudes officielles sur les risques liés à certaines pratiques sexuelles. - Le développement de la sexualité et la pratique sexuelle des jeunes ne vont pas toujours sans difficulté.



Politique d'accès au(x) droit(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés reposent sur des règles qui doivent être respectées par tous pour pouvoir vivre ensemble. - Dans les sociétés démocratiques, les règles sont débattues et adoptées par les représentants élus des citoyens. - Les règles et les textes légaux sont de plus en plus nombreux et il devient de plus en plus difficile pour l'individu de les connaître et de les appliquer. - Le nombre croissant de règles et de lois crée des disparités entre les citoyens (certains étant conscients de leurs droits et obligations et d'autres non).
----------------------------------	---

Cette liste des raisons qui peuvent justifier l'introduction de politiques de jeunesse dans certains domaines spécifiques n'est, bien entendu, pas exhaustive, et vise uniquement à servir de point de départ à la réflexion. Les acteurs locaux qui souhaitent élaborer une politique de la jeunesse devront également tenir compte de certains aspects qui n'apparaissent pas dans la Charte. Ce document, en effet, n'aborde pas certaines questions telles que les relations entre générations ou la prévention des conflits, et n'en aborde d'autres que très brièvement. Le rôle principal de la Charte, en effet, est de promouvoir la participation des jeunes.

Temps de réflexion

1. *Parmi les valeurs que promeut la Charte, lesquelles vous semblent les plus importantes dans votre communauté locale ? Pourquoi ?*
2. *Certaines des politiques sectorielles évoquées ci-dessus font-elles déjà partie des politiques locales de la jeunesse développées dans votre communauté ?*
3. *Vos politiques de jeunesse locales comprennent-elles d'autres politiques sectorielles ne figurant pas dans la Charte ?*
4. *Quelles politiques sectorielles sont absentes dans votre contexte local ?*

-----> **7.3. Le processus de formulation d'une politique locale de la jeunesse**

L'élaboration d'une politique locale de la jeunesse est un processus complexe qui exige la participation de divers acteurs. Les autorités locales, en tant qu'organe principal chargé des politiques locales, disposent d'une expertise et d'une expérience importantes dans ce domaine et elles devraient, par conséquent, jouer un rôle actif dans l'ensemble du processus de développement de la politique locale des jeunes. Ce processus prendra des formes très différentes selon les pays (en raison des traditions, des normes, des procédures et de la législation du pays) et il est donc impossible de présenter un modèle universel pouvant s'appliquer à toutes les situations en Europe. Cependant, un certain nombre de suggestions pourront faciliter le travail de définition d'une politique de jeunesse locale.

Etablir un partenariat

Pour être efficace, une politique de jeunesse au niveau local nécessite la participation d'acteurs divers : collectivité locale, jeunes, organisations et institutions locales. Certaines communautés adoptent une approche de haut en bas, ce qui signifie que les autorités locales formulent la politique et la mettent en œuvre par leurs propres moyens ou bien tentent de trouver des partenaires pour le faire. Toutefois, cette approche présente un caractère participatif relativement faible et il est fortement recommandé d'associer différents acteurs dès les premières étapes du processus.



Bien comprendre les raisons justifiant la mise en place d'une politique de jeunesse au niveau local

Le développement de politiques de jeunesse locales est aujourd'hui à la mode et de plus en plus de communautés sont désireuses d'aborder les questions relatives aux jeunes dans un cadre plus cohérent et plus efficace. La mise en place d'une politique des jeunes de qualité au niveau local, cependant, peut apporter des avantages et des changements bien réels et il importe donc, au moment du lancement du processus de formulation d'une telle politique, d'identifier les changements concrets à réaliser et les progrès à accomplir.

Recueillir des informations sur les politiques nationales et régionales de jeunesse

Comme cela est indiqué plus haut, une politique de jeunesse locale doit reposer sur deux piliers, dont l'un est la politique nationale de la jeunesse. Si la politique nationale prévoit la délégation de certains objectifs ou activités à d'autres échelons, il est nécessaire d'obtenir des informations détaillées à ce propos (quels sont-ils exactement ? des lignes directrices ont-elles été adoptées pour faciliter leur mise en œuvre ?), afin de préparer leur mise en œuvre dans le cadre de la politique locale de la jeunesse. En outre, la politique nationale aborde d'ordinaire un grand nombre de questions pertinentes au niveau local et les décideurs locaux doivent donc la prendre pour exemple et s'en inspirer dans leur travail.

Analyser la situation des jeunes de la communauté locale et recenser les besoins

Le second pilier des politiques locales de la jeunesse est constitué par les questions qui sont particulièrement importantes pour la communauté locale. Ces questions ne sont pas nécessairement abordées dans la politique de jeunesse nationale qui a une portée limitée et privilégie certains domaines prioritaires pour tous les jeunes du pays. C'est pourquoi il est essentiel d'analyser la situation des jeunes de la communauté locale et de déterminer quels domaines, problèmes et enjeux supplémentaires doivent être pris en compte dans la politique locale. Il s'agit là du moyen de garantir que la politique locale répond effectivement aux besoins et aux aspirations des jeunes au lieu de répondre uniquement aux considérations politiques des décideurs locaux.

Identifier et évaluer les divers programmes et actions concernant les jeunes au niveau local

Même s'il n'existe pas officiellement de politique de jeunesse au niveau local, il y a probablement dans la communauté divers projets, manifestations et initiatives, tant formels qu'informels, qui peuvent apporter des changements positifs dans la vie des jeunes et contribuer à la mise en œuvre de la politique de jeunesse locale. Par conséquent, les acteurs qui participent à la formulation de cette politique doivent savoir exactement ce qui se passe et quels sont les organisations, institutions ou groupes impliqués dans ces activités.

Définir des priorités

Les jeunes forment un groupe très hétérogène et ont par conséquent des attentes et des besoins différents. Il est sans doute impossible d'y répondre entièrement dans le cadre de la politique locale de la jeunesse, compte tenu des ressources disponibles. Par conséquent, des priorités doivent être définies. La définition de priorités est une étape très importante et parfois difficile car elle exige de valoriser plus ou moins tel ou tel aspect. Les priorités doivent être choisies sur la base des préférences personnelles ou organisationnelles des parties concernées mais en s'appuyant aussi sur une analyse approfondie de la situation locale.

Définir un projet général/des buts/des objectifs/une stratégie/un plan d'action/des modalités d'évaluation

Différentes formules sont utilisées pour développer une politique locale : certaines communautés partent d'une vision d'ensemble, d'autres préfèrent se focaliser sur la définition de buts et d'objectifs spécifiques. On ne



peut dire qu'une méthode soit bonne et l'autre mauvaise. Les décideurs locaux doivent avoir une idée précise des résultats spécifiques qu'ils veulent atteindre : en combien de temps, avec quelles ressources, comment ils envisagent d'y parvenir, et comment ils veulent évaluer l'ensemble du processus. La politique de jeunesse, comme toute autre initiative, doit être évaluée sur une base régulière et cette évaluation doit être planifiée en même temps que les autres éléments de cette politique.

Organiser des consultations sur le projet de politique

Même si divers acteurs sont impliqués dans le processus de définition d'une politique locale de la jeunesse, toutes les parties concernées à l'échelon local (y compris celles qui ne participent pas au processus) doivent avoir la possibilité de faire des commentaires et d'exprimer leur opinion sur la proposition finale. Cela pourra être fait au moyen d'un cycle de consultations avec réunions, ateliers, enquêtes, etc.

Adopter la politique

La politique de jeunesse peut avoir un statut différent au niveau local. Elle peut reposer sur un accord entre divers partenaires ou être officiellement reconnue par les autorités locales qui en font un élément de l'action publique locale. Dans ce dernier cas, les autorités locales ont la responsabilité politique de l'application de cette politique et doivent rendre des comptes à ce propos à l'ensemble de la communauté.

Diffuser l'information sur la politique locale de la jeunesse

L'information sur la politique locale de la jeunesse doit être diffusée dans la communauté locale ou la région afin que les personnes intéressées puissent y participer. Une attention particulière doit être accordée à l'information des jeunes puisque ceux-ci doivent être les principaux bénéficiaires de cette politique.

Assurer le suivi participatif de la mise en œuvre de la politique

Différents aspects de l'application de la politique devraient faire l'objet d'un contrôle ou d'un examen systématique (suivi) de façon à déterminer les progrès accomplis au regard d'objectifs particuliers. Le suivi n'aide pas seulement à vérifier si les ressources ont été utilisées de manière efficace mais aussi à identifier les résultats positifs et les problèmes à un stade précoce, lorsqu'il n'est pas encore trop tard pour réagir. Grâce au suivi, les changements nécessaires peuvent être introduits à temps, de manière à adapter la politique aux changements potentiels de la situation de la communauté ou de l'ensemble de la société. En outre, pour être « participatif », le suivi doit être réalisé avec divers acteurs locaux, en particulier avec les jeunes.

Temps de réflexion

1. *Comment présenteriez-vous la politique locale de la jeunesse mise en place dans votre communauté ou votre région ? Quelles en sont les priorités ?*
2. *Dans quelle mesure cette politique reflète-t-elle la politique nationale de la jeunesse de votre pays ?*
3. *Qui a participé à la formulation de cette politique ?*
4. *Quels sont les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ?*
5. *Quelles sont les modalités du suivi de l'application de cette politique ?*



-----> 7.4. Changer les politiques de jeunesse : les réseaux d'intervention et d'influence

Les politiques de jeunesse acquièrent en général de plus en plus d'importance au niveau local mais, dans certaines communautés, elles ne constituent pas des priorités. C'est pourquoi diverses associations, organisations et individus s'efforcent d'attirer leur attention sur les questions qui concernent les jeunes. Ils participent à des activités d'intervention et d'influence (c'est-à-dire à des activités ciblées en direction des décideurs pour soutenir certaines politiques⁵²) et développent des réseaux pour influencer sur différents aspects de l'action publique, par exemple la présentation publique de certaines questions ou l'attitude des décideurs, soutenir certaines solutions ou encore s'opposer à certaines propositions. Les activités en question peuvent se situer à différents niveaux : institutionnel, local, régional, national ou international.

Ce travail d'intervention et d'influence s'effectue à partir de réseaux : l'établissement et le maintien de contacts avec ceux qui partagent les mêmes idées et sont d'accord sur certains objectifs communs. Presque tout le monde, en fait, fait partie d'un réseau : au travail, à l'école, dans la vie sociale ou dans le cadre d'activités sportives. Ainsi, cette forme de coopération est bien connue et tout le monde sait l'utiliser. Les réseaux d'intervention et d'influence peuvent être organisés de façon à employer au mieux le temps, les motivations individuelles et d'autres ressources pour atteindre le but recherché.

Les réseaux d'intervention et d'influence évoluent dans certains cas vers ce que l'on pourrait appeler une « coalition » (sorte de syndicat) qui est très utile pour regrouper les individus et les ressources de tous les secteurs et rendre visible le soutien de la communauté⁵³. L'établissement d'une coalition permet de répartir certaines responsabilités et ouvre la possibilité d'une résolution collective des problèmes. Il s'agit cependant d'une forme de coopération assez étroite et, par conséquent, l'établissement d'un consensus demande parfois du temps, notamment en cas de différences d'intérêts parmi les membres de la coalition qui peuvent entraîner des difficultés supplémentaires.

Lors de l'établissement d'un réseau, il est nécessaire de réfléchir aux questions suivantes :

- Quel est le but du réseau ?
- Quelles compétences et quelles ressources seront nécessaires au réseau pour pouvoir atteindre son but ?
- Qui peut apporter ces compétences et ces ressources au réseau ? Qui devrait en faire partie (individus, associations, organisations) ?
- Quel type d'engagement les membres du réseau devront-ils mettre en place ?
- Comment inciter les membres potentiels à rejoindre le réseau ?
- Qui devra se charger de ce travail ?
- Quand aura lieu la première réunion ?
- Quel devrait être l'ordre du jour de cette première réunion ?
- Quelle structure adopter pour le réseau ?
- Comment les décisions seront-elles prises ?
- Comment le réseau sera-t-il dirigé ?
- Quelles formes devra prendre la coopération ?

52. The Policy Project, *Networking for Policy Change : An Advocacy Training Manual*, 1999, p. I-1.

53. Advocates for Youth, *Advocacy Kit*, Washington. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.advocatesforyouth.org/publications/advocacykit.pdf>.



- Comment l'information circulera-t-elle ?
- Comment les conflits potentiels seront-ils réglés ?
- Comment développer un plan d'action ?
- Comment obtenir les ressources nécessaires ?
- Comment ce plan d'action devra-t-il être suivi et évalué ?
- Sur quel type de soutien le réseau devra-t-il compter pour bien fonctionner (soutien administratif notamment) ? Comment obtenir ce soutien ?

Le travail d'intervention et d'influence dépend en grande partie de l'efficacité de la communication et c'est la raison pour laquelle les membres du réseau doivent posséder ou développer un certain nombre de compétences afin d'assurer la meilleure communication possible. Cela est essentiel non seulement pour les contacts avec les décideurs, mais aussi pour maintenir de bonnes relations de travail au sein du réseau. Ces compétences en matière de communication consistent essentiellement en un certain nombre de capacités : capacité à exprimer ses opinions, à formuler ses pensées et ses sentiments, à transmettre des messages à différents niveaux, à présenter des exposés de bonne qualité, à interpréter les éléments de nature non verbale, à écouter ou à inciter un interlocuteur à s'exprimer.

Le succès du réseau exige que ses membres comprennent bien comment fonctionnent les processus d'adoption des politiques à l'échelon local. Ils doivent savoir comment sont définies les politiques en général (procédures, règles et conditions formelles), qui participe à leur élaboration et à quel titre, de quel pouvoir dispose tel ou tel acteur, etc. Une fois la totalité des informations nécessaires à cet égard recueillie, il sera possible de définir des objectifs réalistes, ainsi que les moyens les plus efficaces pour aborder les décideurs et atteindre ces objectifs. Les membres du réseau doivent montrer qu'ils sont bien au fait des procédures locales car de nombreux décideurs estiment que les organisations non gouvernementales, par exemple, manquent de l'expérience et des connaissances requises pour participer au processus de formulation des politiques, ce qui aboutit parfois à un blocage du travail de ces organisations et à un refus de coopérer avec elles.

Temps de réflexion

1. *Comment évaluez-vous votre aptitude à la communication ? Quels sont vos points forts et vos points faibles ?*
2. *Comment se déroule la formulation des politiques dans votre pays ?*
3. *Comment les politiques sont-elles définies à l'échelon régional ou local ?*
4. *Avez-vous déjà participé au processus de formulation ou de mise en œuvre d'une politique ? A quel titre ?*

Etapes du processus d'intervention et d'influence⁵⁴

Etape 1 – Définir le point de vue à défendre

Le réseau doit se mettre d'accord sur le point de vue à défendre pour promouvoir un changement de politique. Ce point de vue doit être conforme à la mission du réseau et aux critères définis auparavant.

54. Modèle présenté dans *Networking for Policy Change : An Advocacy Training Manual*, The Policy Project, 1999, pp. III-7 à III-9.



Etape 2 – Fixer les buts et les objectifs

Le réseau doit définir brièvement ce qu'il cherche à accomplir à long terme (buts) et prévoir un ensemble d'objectifs spécifiques, mesurables à court terme pouvant contribuer à la réalisation de ces buts.

Etape 3 – Identifier le groupe cible

Le groupe cible principal est celui des décideurs qui ont le pouvoir d'introduire un changement de politique (ou une nouvelle politique). Le groupe cible secondaire comprend toutes les personnes qui ont des contacts avec le groupe cible principal ou peuvent influencer sur lui, à savoir les autres décideurs, les hommes politiques, les employés des autorités locales, les médias, les dirigeants locaux, etc. Le réseau doit déterminer quels sont ces individus et ces groupes, de quel pouvoir ils disposent et quelle est leur attitude à l'égard du changement proposé (favorables, opposés ou neutres).

Etape 4 – Obtenir un soutien

Les membres du réseau doivent chercher à obtenir le soutien de différentes associations, organisations, réseaux, groupes civiques, coalitions, militants ou individus qui défendent ces mêmes buts et sont disposés à apporter leur aide pour les atteindre. Le succès de l'initiative dépend dans une large mesure de la base de soutien. Il convient donc d'allouer suffisamment de temps et de ressources à cette tâche spécifique.

Etape 5 – Préciser le message

Le message du réseau d'intervention doit être formulé de manière à convaincre le groupe cible de soutenir la proposition du réseau. C'est pourquoi le message doit tenir compte du profil de chacun des groupes cibles et exprimer clairement ce qu'on attend d'eux.

Etape 6 – Etablir des voies de communication

Le choix du mode de communication sera déterminé par le groupe cible que vous désirez atteindre. Différents moyens devront être utilisés selon l'objectif (atteindre les décideurs, sensibiliser la communauté locale ou chercher à obtenir le soutien de groupes et d'individus partageant les mêmes idées) : communiqués de presse à l'intention des médias locaux, débats locaux, réunions avec les décideurs, feuilles d'information, etc.

Etape 7 – Recueillir des fonds

Le réseau d'intervention et d'influence devra compter sur un soutien financier pour couvrir les coûts de conception et de diffusion des documents, les frais de déplacement pour rencontrer les décideurs, l'organisation de réunions (location d'un lieu de réunion), les frais de communication entre les membres du réseau, etc. Il est possible d'obtenir un soutien financier extérieur (au lieu de s'appuyer uniquement sur l'apport des membres du réseau) : le réseau doit donc développer dès que possible une stratégie de collecte de fonds.

Etape 8 – Développer un plan de mise en œuvre

Le réseau doit planifier l'ensemble de la campagne d'intervention et de sensibilisation, c'est-à-dire la totalité des activités et des tâches à réaliser, en précisant les responsabilités de chaque groupe et/ou personne, le calendrier de toutes les activités et les ressources nécessaires ainsi que les modalités pour les obtenir.

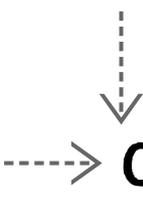
Activités continues

- la collecte de données est importante à diverses étapes de la campagne d'intervention et de sensibilisation. Elle est utile pour identifier les principales questions à traiter, définir des objectifs appropriés, formuler le message de la campagne, obtenir un soutien et enfin influencer sur les décideurs.
- l'évaluation et le suivi doivent être effectués tout au long de la campagne. Ces deux types d'activité doivent être planifiés à l'avance afin de pouvoir évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus.

Le lancement d'une campagne d'intervention et de sensibilisation est un moyen très efficace pour susciter un changement de politique ou le développement de politiques nouvelles dans des contextes différents et à divers niveaux. Cette méthode, cependant, n'est pas suffisamment utilisée dans les communautés locales (en particulier pour les questions qui concernent les jeunes) bien qu'il soit beaucoup plus facile d'établir des contacts personnels avec les décideurs locaux et des liens directs avec les acteurs concernés. Cela s'explique en grande partie par le fait que les personnes qui travaillent pour et avec les jeunes ne se considèrent pas comme des militants et sont convaincues que le travail d'intervention et de sensibilisation exige des aptitudes particulières. Elles oublient en fait que le travail d'intervention et de sensibilisation requiert en premier lieu un engagement et une réelle motivation des parties intéressées.

Temps de réflexion

- 1. Quelles modifications des politiques (du secteur jeunesse ou d'un autre domaine) pourraient être proposées dans votre communauté ou votre région ?*
- 2. Qui serait susceptible de défendre ces changements ?*
- 3. Quel groupe devrait être visé à cet égard ?*
- 4. Quelles seraient les voies de communication les plus efficaces à cette fin ?*



Chapitre 8

Section pédagogique

Engager un travail en faveur de la participation en se servant de la Charte révisée comme d'un outil pratique exige des connaissances, des aptitudes et une attitude constructive à l'égard de la participation des jeunes. C'est pourquoi tous les acteurs intéressés par la participation des jeunes au niveau local ont besoin d'une préparation afin d'acquérir certaines compétences spécifiques. Divers moyens peuvent être employés à cette fin, par exemple une série d'ateliers examinant les différents aspects de la participation ou aidant les participants à identifier les moyens d'appliquer la Charte révisée dans le contexte particulier qui est le leur.

Il existe toute une gamme de méthodes utiles pour la préparation de tels ateliers ; on les trouvera sur l'internet ou bien directement auprès des organisations actives dans le domaine de la formation à la participation. Dans ce chapitre sont présentées plusieurs activités de formation à utiliser pendant les séances de formation consacrées à la participation des jeunes en général ou bien spécifiquement à la Charte révisée. Ces activités sont empruntées à diverses sources éducatives ou bien ont été conçues spécialement aux fins de ce manuel.

Les méthodes et activités présentées dans ce chapitre sont les suivantes :

Le losange des politiques

Hommes-sandwichs

Couteaux et fourchettes

L'échelle de la participation

Rencontre avec le maire

Grille de la participation

La participation et l'effet « boule de neige »

Chronologie individuelle

Droits et participation

Créations et mises en scène autour du « cadre DMPPS »

Jeu de rôle autour de la Charte

D'accord ! Pas d'accord !

Le triangle de coopération

Vrai ou faux ?

Que pouvez-vous faire pour moi ?



Visite à Jeunessia

Que se passe-t-il si rien ne se passe ?

Jeu de simulation « La jeunesse en action »

Le losange des politiques	
Intitulé	Le losange des politiques
Thème	Politiques locales favorisant la participation des jeunes
En un mot	Qu'est-ce qui est le plus important ?
Taille du groupe	Indifférente
Durée	90 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Présenter le contenu de la Charte révisée. – Examiner les politiques locales favorisant la participation des jeunes. – Stimuler la discussion sur les politiques locales de la jeunesse dans le contexte où vivent les participants. – Développer les aptitudes à la négociation.
Préparation	Reproduire le jeu de cartes conçu pour cette activité en plusieurs exemplaires pour les petits groupes.
Matériel	Un jeu de cartes par groupe
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez aux participants ce que veut dire pour eux l'expression « politique locale ». 2. Présentez brièvement plusieurs des politiques sectorielles abordées dans la Charte révisée. 3. Répartissez les participants en petits groupes de quatre personnes originaires de la même région (région d'Europe ou d'un pays) en donnant un jeu de cartes à chaque groupe. 4. Décrivez la procédure. Chaque groupe discute brièvement de la pertinence des politiques mentionnées sur les cartes du point de vue des réalités locales. Il trie ensuite les politiques selon leur degré de pertinence pour les jeunes de sa région. Les cartes sont disposées en losange avec, au sommet, la carte correspondant à la politique la plus pertinente puis, en dessous, deux autres cartes (côte à côte) représentant des politiques encore très pertinentes puis, de nouveau en dessous, trois autres cartes représentant des politiques modérément pertinentes. Viennent ensuite deux cartes correspondant à des politiques moins pertinentes et tout en bas une carte représentant la politique qui est la moins pertinente dans le contexte qui est celui des participants. 5. Demandez à chaque groupe de présenter son losange aux autres participants en expliquant ses choix.



Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que signifie pour vous le mot « pertinent » ? Comment avez-vous défini ce mot aux fins de l'exercice ? 2. Quelles politiques sont considérées comme les plus pertinentes par tous les groupes ? Pourquoi ? 3. Quelles différences peut-on observer entre les losanges ? 4. De quelle façon les politiques locales agissent-elles sur la participation des jeunes ? 5. Etes-vous satisfait des résultats de votre travail ? Pourquoi ? 6. Comment avez-vous influé sur le processus de négociation ? 7. Qu'avez-vous appris au cours de cet exercice ?
Variantes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au lieu de présenter les politiques sectorielles de la Charte, l'animateur demande aux participants si des politiques locales importantes pour les jeunes existent déjà dans leur communauté ou leur région. 2. Si les participants sont déjà familiarisés avec la Charte, l'animateur les interroge sur ce qu'ils savent et/ou se souviennent des politiques sectorielles qui y sont abordées (au lieu de les présenter).
Documents joints	Le losange des politiques : modèle de jeu de cartes

-----> **LE LOSANGE DES POLITIQUES : modèle de jeu de cartes**

Politique du sport, des loisirs et de la vie associative	Politique pour l'emploi des jeunes
Politique spécifique pour les régions rurales	Politique de formation et d'éducation qui favorise la participation des jeunes
Politique de développement durable et de l'environnement	Politique de lutte contre la discrimination
Politique du transport	Politique de santé
Politique de mobilité et d'échanges	



Hommes-sandwichs	
Intitulé	Hommes-sandwichs (Source : stage de formation sur la participation active des jeunes, CEJ Strasbourg, 2007.)
Thème	Apprendre à se connaître et explorer les réalités de la participation des jeunes
Avant-goût	Moi et mon expérience de participation des jeunes
Taille du groupe	12 à 35 personnes
Durée	1 heure
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à se connaître. - Echanger des points de vue sur les réalités de la participation des jeunes liées aux groupements et organisations des participants. - Explorer des expériences de participation des jeunes.
Préparation	Il convient de préparer une grande pièce ou un espace avec 4 coins thématiques pour l'échange de points de vue.
Matériel	Feuilles de papier A3, feutres ou crayons gras, musique
Instructions	<p>1. Préparation individuelle – 15 minutes</p> <p>Les participants reçoivent deux feuilles de papier A3 et des feutres ou des crayons gras. Sur chacune d'elles, ils peuvent dessiner ou écrire en rapport avec les aspects suivants de leur vie/expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspects personnels (famille, études, loisirs...) - Organisation/travail - Groupement/jeunes – caractéristiques - Expériences de participation des jeunes (actions en la matière) <p>2. Echange de points de vue – 40 minutes</p> <p>Une fois que les participants sont prêts, ils doivent s'habiller comme des hommes-sandwichs entre les deux feuilles de papier A3 (une feuille devant, une dans le dos). Ils se réunissent ensuite au milieu d'une grande pièce ou d'un grand espace avec 4 coins thématiques, qui doivent être les mêmes que ceux de leurs feuilles A3.</p> <p>Les coins sont expliqués et les participants sont informés qu'il y aura 4 rondes ; ils doivent passer par tous les coins pendant l'exercice.</p> <p>On entend de la musique et les participants peuvent se mélanger et regarder leurs « sandwichs » mutuels.</p> <p>Lorsque l'animateur arrête la musique, les participants doivent choisir un coin et échanger leurs points de vue sur la partie indiquée du « sandwich » (par exemple, organisation/travail).</p> <p>Au bout de 10 minutes, le médiateur remet de la musique et les « hommes-sandwichs » doivent se regrouper au milieu. Lorsque la musique s'arrête, ils choisissent un nouveau coin. Tout cela est répété 4 fois.</p>
Résultats et évaluation	Aucun



Couteaux et fourchettes	
Intitulé	Couteaux et fourchettes (Source : PLA Notes, 2001, n° 42, pp. 66-68, IIED, Londres, Josh Levene.)
Thème	Les principes de la participation
En un mot	Participer ou ne pas participer ?
Taille du groupe	6 à 20 personnes
Durée	60 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Présenter aux participants quelques-uns des principes de la participation. – Examiner dans quelle mesure la responsabilisation est liée à la transparence et au partage. – Faire l'expérience d'une situation dans laquelle la participation représente un défi.
Préparation	Informé un seul participant de la règle secrète.
Matériel	Un couteau et une fourchette Grandes feuilles de papier, stylos
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faites asseoir les participants en cercle. 2. Indiquez que la règle du jeu ne sera expliquée qu'une seule fois et demandez à tout le monde d'écouter attentivement. 3. Demandez aux participants d'être attentifs à ce qu'ils ressentiront pendant le jeu. 4. Demandez à chaque participant de faire passer le couteau et la fourchette croisés ou non à la personne assise à côté de lui en annonçant à l'ensemble du groupe si le couteau et la fourchette sont « croisés » ou « non croisés ». L'animateur indique ensuite s'il a juste ou non. 5. Ne donnez aucune indication supplémentaire, même si les choses ne sont pas claires et qu'il y a encore des questions. 6. Faites commencer l'activité. La règle secrète est celle-ci : les mots « croisés » ou « non croisés » ne se rapportent pas à la position du couteau et de la fourchette mais à celle des jambes. Chaque participant est libre de placer le couteau et la fourchette comme il le veut mais il a juste seulement si la position qu'il annonce correspond à celle de ses jambes. 7. Arrêtez le jeu au bout de 10 minutes car ce temps est normalement suffisant pour permettre aux participants de passer par divers sentiments. 8. Demandez à ceux qui n'ont pas découvert la règle secrète ce qu'ils ont ressenti. Ecrivez-le sur une grande feuille de papier. 9. Demandez à ceux qui ont découvert la règle secrète ce qu'ils ont ressenti. Ecrivez-le également. 10. Demandez à une personne du groupe d'expliquer la règle secrète. 11. Demandez aux participants qui ont découvert la règle secrète pourquoi ils ne l'ont pas expliquée aux autres (il est très rare qu'ils le fassent).





Résultats et évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez aux participants quel est pour eux le lien entre cet exercice (et ce qu'ils ont ressenti pendant l'exercice) et la participation. Quels aspects de la participation sont en jeu dans cet exercice ? 2. Répartissez les participants en petits groupes de discussion (2 à 4 groupes) travaillant chacun sur l'une des séries de questions ci-dessous : Série A <ol style="list-style-type: none"> a. Lorsque je suis sans contrôle sur une situation, je me sens ... b. A l'égard de ceux qui me privent de tout contrôle sur une situation, j'éprouve ... c. En voici des exemples : ... d. Il est impossible de participer lorsque ... Série B <ol style="list-style-type: none"> e. Lorsque je peux exercer un contrôle sur une situation, je me sens ... f. A l'égard de ceux qui me permettent d'exercer mes responsabilités, j'éprouve ... g. En voici des exemples : ... h. Pour pouvoir participer, il faut ... 3. S'il y a plus de deux groupes, demandez aux groupes répondant à la série A de se réunir et aux groupes répondant à la série B de se réunir pour partager leurs idées en les notant sur une grande feuille de papier. 4. Demandez aux groupes de présenter les résultats de leur travail. 5. Ouvrez ensuite la discussion en plénière sur les avantages de la participation et les inconvénients de la non-participation.
Indications utiles pour l'animateur	<ul style="list-style-type: none"> - La personne à qui vous confiez la règle secrète doit être assise en face de vous afin que vous puissiez voir tous les deux si les participants ont les jambes croisées ou non. - Faites preuve de délicatesse tout au long de cet exercice, certaines personnes pouvant réagir de façon défensive ou émotionnelle.
Variantes possibles	<ul style="list-style-type: none"> - La discussion finale peut privilégier la question du partage d'information et celle des faits et des règles qui favorisent la participation des individus. - Cet exercice peut être utilisé pour présenter l'approche de la Charte à l'égard de la participation des jeunes qui est basée fondée sur le droit, les moyens, la place, les possibilités et le soutien (DMPPS).

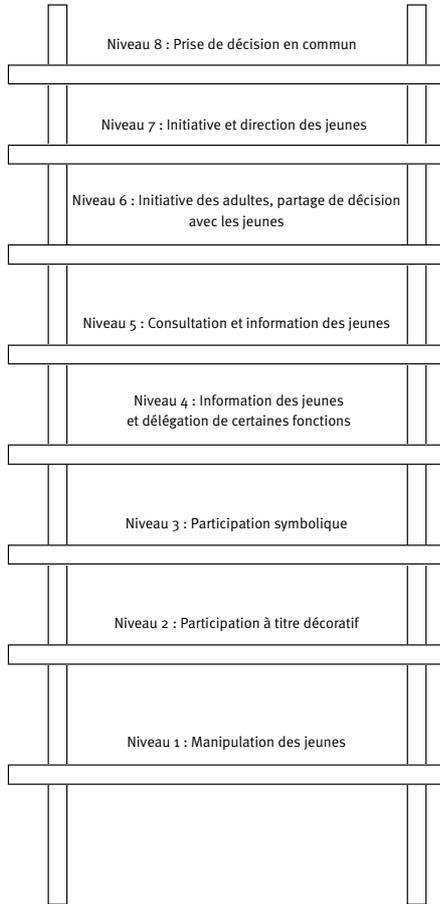
L'échelle de la participation	
Intitulé	L'échelle de la participation (Source : « Training Course on the Development and Implementation of Participation Projects at Local and Regional Level », CEJ, Strasbourg, 2005.)
Thème	Mise en œuvre de projets participatifs
En un mot	Votre projet est-il vraiment « participatif » ?



Taille du groupe	Indifférente
Durée	90 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Réfléchir aux degrés possibles de participation des jeunes dans le cadre d'un projet. – Introduire la notion d'échelle de la participation. – Fournir un cadre pour l'évaluation du degré de participation des jeunes aux projets. – Recueillir des idées sur les critères devant s'appliquer aux projets participatifs.
Préparation	Reproduire sur une grande feuille de papier (ou sur le sol avec des bandes collantes) l'« échelle de la participation » de Roger Hart.
Matériel	Aucun
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présenter la notion de degrés/niveaux de participation des jeunes et le modèle d'« échelle de la participation ». 2. Demandez aux participants d'indiquer quel barreau de l'échelle de la participation correspond le mieux à leur avis à la participation effective des jeunes au sein de leur projet ou de leur communauté. 3. Demandez aux participants de se placer à côté du barreau de l'échelle en question. 4. Interrogez tour à tour les participants : où se situe votre projet sur l'échelle de la participation ? Pourquoi ? 5. Invitez les participants à échanger des idées sur les moyens possibles d'assurer que les jeunes participent plus pleinement au projet. 6. Réflexion individuelle : parmi les idées proposées, en est-il que je pourrais utiliser dans mon projet ? Pourquoi et comment ?
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le modèle d'échelle de la participation vous paraît-il utile pour votre travail, dans le contexte qui est le vôtre ? 2. Quelles sont à votre avis les limites de ce modèle ?
Indications utiles pour l'animateur	Précisez que le but de cette activité n'est pas d'atteindre le niveau le plus haut de l'échelle et que le niveau le plus élevé n'est pas nécessairement le meilleur ! Il n'est pas non plus obligatoire de numéroter les niveaux et vous pouvez aussi utiliser un autre modèle que celui de l'échelle (une fleur par exemple ; voir plus loin).
Variantes possibles	Cette activité peut porter non seulement sur les projets de jeunes mais aussi sur la participation des jeunes à diverses associations ou organisations.
Documents joints	Présentation de la notion d'échelle de la participation (voir le chapitre 1 du manuel).



-----> **PRÉSENTATION DE L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION**



Adapté de Hart, R., *Children's participation from tokenism to citizenship*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, 1992.

Niveau 8 : Prise de décision en commun

Le projet ou les idées sont initiés par les jeunes qui invitent ensuite les adultes à participer au processus de décision en tant que partenaires.

Niveau 7 : Initiative et direction des jeunes

Le projet ou les idées sont initiés et dirigés par les jeunes ; les adultes peuvent être invités à apporter le soutien nécessaire mais le projet peut être mené à bien sans leur intervention.

Niveau 6 : Initiative des adultes, partage de décision avec les jeunes

Le projet est initié par les adultes mais les jeunes sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux.

Niveau 5 : Consultation et information des jeunes

Le projet est initié et géré par les adultes mais les jeunes apportent avis et suggestions et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou sur les résultats.

Niveau 4 : Information des jeunes et délégation de certaines fonctions

Le projet est initié et géré par les adultes ; les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet mais ils sont conscients des limites de leur influence.

Niveau 3 : Participation symbolique

Les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions. Une impression fautive de participation des jeunes est ainsi créée (de façon délibérée ou non) alors que ceux-ci n'ont aucun mot à dire sur leur contribution et sur ses modalités.

Niveau 2 : Participation à titre décoratif

Dans le projet, les jeunes représentent la jeunesse en tant que groupe défavorisé mais ils ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence) et, comme cela est le cas avec les objets décoratifs, on leur donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour qu'ils soient remarqués par les personnes extérieures.

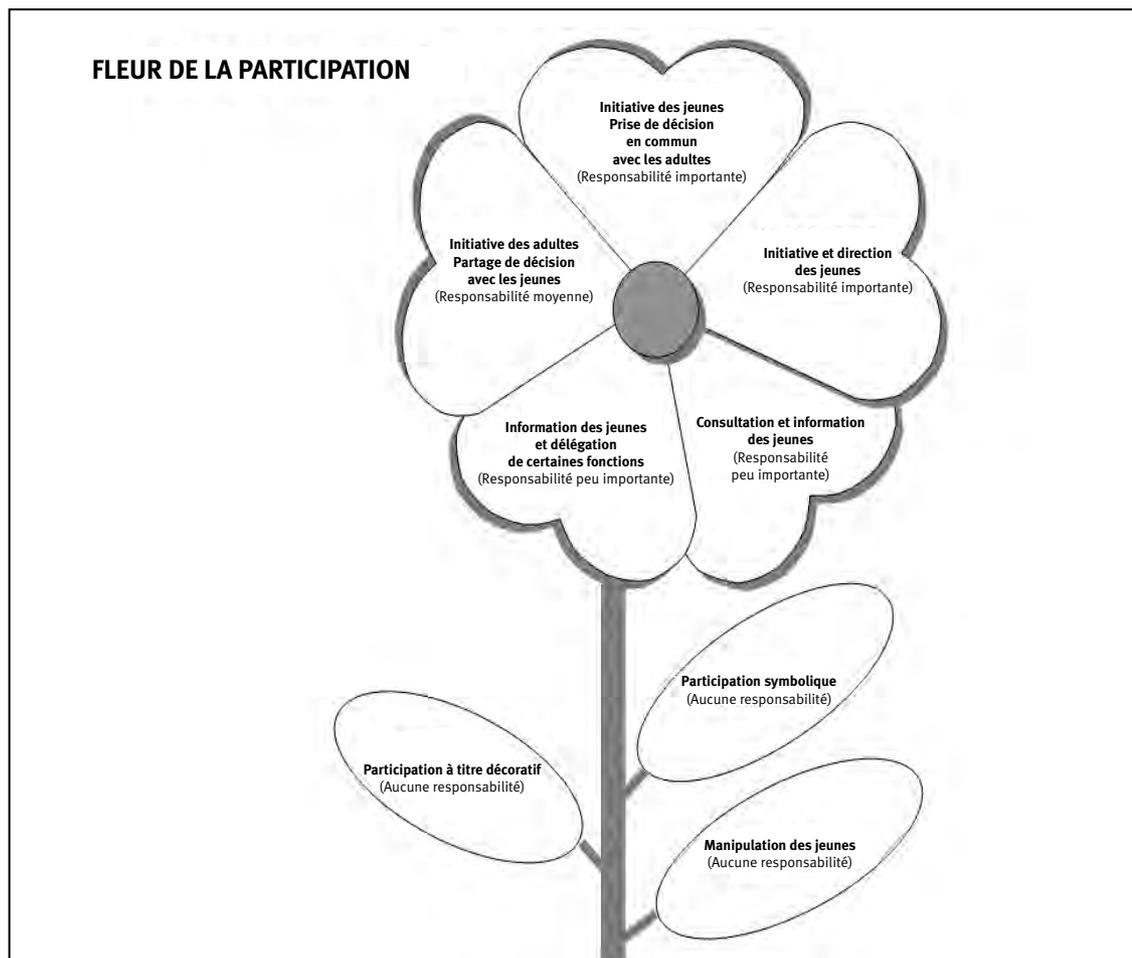
Niveau 1 : Manipulation des jeunes

Les jeunes sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats. Leur présence est en fait utilisée pour parvenir à d'autres buts, comme remporter les élections locales, présenter une institution sous un jour favorable ou bien obtenir des fonds supplémentaires des institutions qui soutiennent la participation des jeunes.



-----> **AUTRE MODÈLE POSSIBLE POUR CET EXERCICE : LA « FLEUR DE LA PARTICIPATION »**

(Source : CHOICE for youth and sexuality Foundation, Pays-Bas. Ce modèle est inspiré de l'échelle de la participation de Roger Hart.)



Rencontre avec le maire	
Titre	Rencontre avec le maire (Source : stage de formation sur la participation active des jeunes, CEJ Strasbourg, 2007.)
Thème	Coopération entre les ONG et les collectivités locales (CL)
Avant-goût	Faisons équipe !



Taille du groupe	12 à –35 personnes
Durée	120 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Confronter les participants à leur propre pratique de participation des jeunes. – Lancer une réflexion sur les stratégies de communication et de coopération entre les organisations de jeunes et les collectivités locales. – Identifier les aspects à améliorer.
Préparation	Copier et éventuellement adapter l'étude de cas ; donner des instructions à l'équipe de la collectivité locale ; fixer le lieu de rencontre.
Matériel	Quelques éléments vestimentaires pour les représentants des collectivités locales (par exemple : cravates, vestons, etc.)
Instructions	<p>1. Etude de cas en groupes de travail – 45 minutes</p> <p>Les participants sont répartis en petits groupes. Chacun des groupes représente le Centre social de jeunes (ONG). Tous les groupes reçoivent la même étude de cas et doivent se préparer pour une réunion avec les collectivités locales.</p> <p>L'étude de cas est écrite sous forme de lettre d'invitation à une réunion de l'équipe afin de préparer une réunion consultative avec le maire et d'autres représentants des collectivités locales.</p> <p>Un médiateur fait le tour des groupes pour s'assurer que la tâche est bien comprise et éclaircir toutes questions que les participants pourraient se poser.</p> <p>S'il y a plusieurs groupes, le médiateur peut intervenir en tant que coordonnateur de l'ONG centrale qui organise la réunion avec le maire.</p> <p>Etude de cas :</p> <p>« Invitation du coordonnateur (animateur) de "Just do it" – organisation faïtière de jeunes</p> <p>Chers membres,</p> <p>Nous travaillons tous ensemble dans le Centre social de jeunes dans un quartier de la ville de Strasbourg.</p> <p>Depuis plusieurs mois, de plus en plus de signes révèlent que les jeunes sont plus mécontents de leur situation (conditions de vie, emploi, etc.).</p> <p>Récemment, à travers quelques petits événements isolés, quelques jeunes ont commencé à exprimer leur mécontentement de façon violente (dégradation d'un centre sportif, de supermarchés...).</p> <p>Il y a deux semaines, un groupe de jeunes s'est opposé à des policiers, et l'incident a dégénéré en bagarre... Bilan de ces affrontements : un jeune a été sérieusement blessé et se trouve à l'hôpital, deux autres ont été arrêtés.</p> <p>Depuis lors, la situation ne fait qu'empirer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – certains jeunes ont commencé à brûler des voitures dans le quartier, et de plus en plus de voitures sont incendiées ; – des manifestations de ce type ont commencé à se produire dans d'autres quartiers de la ville ; – chaque nuit, il y a des affrontements avec la police ; – d'autres jeunes ont voulu montrer qu'il existe d'autres modes d'expression et ont commencé à organiser des manifestations pacifiques, en brûlant leur carte d'identité, façon symbolique de montrer que, même s'ils ont juridiquement les mêmes droits que les autres citoyens, ce n'est pas le cas dans la réalité ; ils sont convaincus qu'ils n'ont pas une égalité de droits et de chances...



Nous, Centre social de jeunes du quartier, pensons qu'il est temps de réagir !

C'est pourquoi nous allons organiser une réunion de notre organisation au cours de laquelle nous travaillerons dans deux directions :

1. Un plan d'action à court terme : que faire concrètement et comment tâcher d'éviter que d'autres événements ne se produisent ?
2. Un plan d'action à moyen terme : dans un an, des élections municipales vont avoir lieu et nous voulons profiter de l'occasion pour commencer dès à présent à faire pression sur les collectivités locales et faire une proposition stratégique comportant des axes de travail, des orientations dans le domaine éducatif, des mesures et des actions concrètes.

Les événements ci-dessus ont commencé à se produire dans d'autres quartiers de la ville également. Nos autres structures/sections des organisations dans ces quartiers organisent en ce moment la même réunion que nous.

Après notre réunion, une autre sera organisée avec les élus de la municipalité de Strasbourg et d'autres représentants des associations de jeunes d'autres quartiers pour présenter nos propositions/stratégies.

Notre tâche consistera à présenter clairement notre stratégie, par l'intermédiaire de deux de nos représentants.

Je vous remercie infiniment pour votre coopération et vous donne rendez-vous lors de la réunion.

Le coordonnateur de "Just do it"

(N.B. L'étude de cas/invitation doit être adoptée conformément aux objectifs de la session et de l'activité.)

Rôles et lignes directrices pour la communication d'instructions aux représentants de la collectivité locale :

Rôles :

- maire ;
- conseiller politique chargé des affaires intérieures et de la sécurité ;
- adjoint au maire chargé de la jeunesse.

Les rôles peuvent également être incarnés par des membres de l'équipe qui ne sont pas chargés de présenter, organiser ou discuter de l'exercice.

Lignes directrices pour la communication d'instructions :

- chacun des trois élus des collectivités locales doit avoir une attitude différente lors de ses interventions. Par exemple : le maire – doit chercher une solution rapide et satisfaisante pour l'ensemble de la ville (en tenant compte des arguments de ses collègues) ; le conseiller politique – doit assurer la sécurité des citoyens, est partisan de l'ordre public, ne croit pas en une jeunesse responsable ; l'adjoint au maire – chargé de la jeunesse et en contact avec les organisations de jeunes, est dès lors favorable à une solution qui associe et soutient les jeunes et les organisations de jeunes également à plus long terme ;
- pour la représentation elle-même, les acteurs sont libres d'improviser suivant leurs perceptions de la vie réelle, toutefois ils auront sans doute besoin de se réunir au préalable pour mettre au point leurs interventions ;
- le maire est l'organisateur de la réunion, du fait qu'il/elle en est l'hôte.



	<p>2. Réunion entre les organisations de jeunes et les collectivités locales – 30 minutes</p> <p>Chacune des organisations de jeunes (groupes de travail) envoie deux membres de l'organisation à la réunion avec le maire ; le « coordonnateur » de "Just do it" n'est malheureusement pas disponible.</p> <p>Le maire ouvre la réunion et annonce qu'elle a une durée maximale de trente minutes.</p> <p>L'objet de la réunion est de débattre des propositions de l'organisation de jeunes et de décider d'éventuelles actions visant à remédier à la situation actuelle.</p> <p>Les autres participants sont des observateurs actifs de la réunion. Ils ont la possibilité d'envoyer par l'intermédiaire de l'animateur (coordonnateur) des notes à leurs collègues, qui représentent leur ONG à la réunion.</p> <p>3. Sortie du rôle</p> <p>Doit être envisagé avant l'évaluation de l'exercice. Le médiateur peut en choisir la méthode.</p>
Résultats et évaluation	<p>1. Impressions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Générales ? Dans les groupes de travail sur l'étude de cas ? Dans le jeu de rôles ? <p>2. Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A-t-il été facile de préparer les stratégies dans les groupes de travail ? Pourquoi ? <p>3. Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que pensez-vous des résultats ? Les propositions sont-elles pertinentes ? Que manque-t-il ? Avez-vous identifié des aspects pouvant être améliorés dans votre pratique ? <p>4. Adaptation à la réalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il un rapport entre l'exercice et la réalité ? - Quel enseignement avez-vous retiré de cet exercice ? Que pouvez-vous utiliser dans votre pratique ? - Avez-vous des commentaires concernant la coopération avec les collectivités locales ?

Grille de la participation	
Intitulé	Grille de la participation (Source : Clare Lardner, Clarity company, www.clarity-scotland.pwp.blueyonder.co.uk)
Thème	Pouvoir et participation dans un projet
En un mot	Qui a le pouvoir ?
Taille du groupe	Indifférente
Durée	60 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la complexité des différents aspects de la participation. - Evaluer le degré de responsabilisation offert par différentes formes de participation ou projets spécifiques. - Fournir un outil concret pour comparer les diverses formes de participation.



Préparation	Brève présentation du modèle Clarity de participation sur la base de la grille distribuée aux participants.
Matériel	Copies de la grille du modèle Clarity de participation
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez aux participants de penser à un projet de jeunes précis dans lequel ils sont engagés puis d'évaluer à l'aide du modèle Clarity le pouvoir exercé par les adultes et par les jeunes au sein de ce projet. 2. Demandez aux participants de partager les résultats de leur travail en groupes de quatre. 3. Ouvrez ensuite une séance plénière sur les commentaires, remarques et questions des participants. 4. Lancez la discussion sur le thème suivant : de quelle façon les relations de pouvoir à l'intérieur d'un projet affectent-elles la participation des jeunes ?
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etes-vous surpris par les résultats de votre évaluation ? Pourquoi ? 2. Avez-vous appris quelque chose de nouveau sur votre projet ? Quoi ? 3. Trouvez-vous ce modèle utile pour votre travail avec les jeunes ? 4. Qu'est-ce qui est à votre avis nécessaire pour parvenir à un partage « idéal » du pouvoir entre les acteurs ?
Documents joints	Modèle Clarity de participation.

MODÈLE CLARITY DE PARTICIPATION

(Source : Clare Lardner, Clarity company, www.clarity-scotland.pwp.blueyonder.co.uk.)

Les adultes lancent l'idée du projet	←————→	Les jeunes lancent l'idée du projet
Les adultes fixent l'ordre du jour (les questions à discuter)	←————→	Les jeunes fixent l'ordre du jour (les questions à discuter)
Les adultes prennent les décisions	←————→	Les jeunes prennent les décisions
Les adultes disposent de la plupart des informations nécessaires pour prendre les décisions	←————→	Les jeunes disposent de la plupart des informations nécessaires pour prendre les décisions
Les adultes prennent des mesures pour faire appliquer les décisions	←————→	Les jeunes prennent des mesures pour faire appliquer les décisions
La structure de participation (plutôt formelle) reproduit le mode de fonctionnement des adultes	←————→	La structure de participation (plutôt informelle) reproduit le mode de fonctionnement des jeunes
Les adultes ont le pouvoir	Pouvoir partagé	Les jeunes ont le pouvoir



La participation et l'effet « boule de neige »	
Intitulé	La participation et l'effet « boule de neige »
Thème	Définir la participation Participer à un processus de décision
En un mot	La « participation des jeunes » veut-elle dire la même chose pour vous et pour moi ?
Taille du groupe	8, 16 ou 24 participants
Durée	60 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Exprimer différentes conceptions de la participation des jeunes. – Réfléchir à différentes conceptions et dimensions de la participation des jeunes. – Réfléchir à l'implication des participants dans un processus de décision.
Préparation	Aucune
Matériel	Grandes feuilles de papier, feutres
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez aux participants d'écrire leur définition de la participation des jeunes sur un morceau de papier (travail individuel). 2. Demandez aux participants de former des groupes de deux dans lesquels ils présentent tour à tour leur définition puis doivent se mettre d'accord sur une définition commune. 3. Les groupes de deux forment ensuite des groupes de quatre. Chaque groupe de deux présente sa définition puis le groupe de quatre doit se mettre d'accord sur une définition. 4. Les groupes de quatre forment ensuite des groupes de huit. Chaque groupe de quatre présente sa définition puis le nouveau groupe doit se mettre d'accord sur une définition acceptable par tous ses membres. 5. Chacun des groupes présente ensuite sa définition en plénière, en réservant du temps pour les commentaires et les explications. 6. Présenter quelques définitions « officielles » de la participation des jeunes afin de les comparer.
Résultats et évaluation	<p>Discussion des résultats (définitions) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les définitions des différents groupes se ressemblent-elles ? 2. Quelles sont les principales différences ? 3. Sur quels aspects ou dimensions de la participation des jeunes portent les définitions ? 4. Parvenir à une définition commune a-t-il été difficile ? Pourquoi ? 5. Dans quelle mesure étiez-vous prêt à faire des concessions/à abandonner certains éléments de votre définition pour parvenir à une définition commune ?



	<p>Discussion sur le processus de décision :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quel a été votre rôle dans le processus de formulation d'une définition aux différentes étapes (groupes de deux, de quatre puis de huit) ? Quel est votre sentiment à cet égard ? 2. Avez-vous pu participer autant que nécessaire ou autant que vous le vouliez ? Si non, pourquoi ? 3. Qu'est-ce qui vous a aidé à participer ? 4. Qu'est-ce qui vous a empêché de participer ? 5. La définition de la participation présentée en plénière est-elle conforme à votre expérience de la participation au cours de cet exercice ?
Variantes possibles	Il peut être intéressant de désigner des « observateurs » de l'ensemble du processus chargés de décrire ensuite les procédures et stratégies utilisées par les différents groupes. Les participants ne sont pas nécessairement conscients de leur rôle ou de leur manière d'agir.

Chronologie individuelle	
Intitulé	Chronologie individuelle (Source : inconnue.)
Thème	Présentez votre expérience de la participation des jeunes
En un mot	Quelle est votre histoire ?
Taille du groupe	4 à 25 personnes
Durée	30 à 60 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux participants de partager leur expérience de la participation. – Réfléchir aux moyens par lesquels les individus peuvent participer à la vie de certaines organisations ou d'une communauté locale. – Préparer les conditions nécessaires à un nouvel investissement personnel dans le domaine de la participation des jeunes.
Préparation	Aucune
Matériel	<p>Une très grande feuille de papier afin que chaque participant ait la place de dessiner une chronologie.</p> <p>De nombreux crayons de couleur et feutres, ainsi que du papier de couleur, des ciseaux, de la colle, du ruban adhésif, des images tirées de vieux magazine, etc.</p>



Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. A l'aide des matériaux disponibles, les participants doivent dessiner une chronologie montrant leurs expériences les plus importantes dans le domaine de la participation des jeunes et en particulier : <ul style="list-style-type: none"> – quand et comment ils ont participé à la vie d'une organisation, d'un groupe ou d'une communauté ; – quand et comment ils ont participé à des activités visant à renforcer ou à promouvoir la participation des jeunes. 2. Les participants présentent ce qu'ils ont dessiné en détaillant leur expérience dans le domaine de la participation des jeunes.
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quel type d'expérience de participation apparaît le plus fréquemment dans le groupe ? 2. Quels sont les facteurs qui incitent les jeunes à participer et vous incitent personnellement à participer ? 3. Maintenant que vous avez vu le travail des autres participants, pensez-vous que vous auriez pu inclure d'autres éléments dans votre chronologie ? 4. Tous les éléments présentés représentent-ils vraiment pour vous des expériences de participation ? En quoi ?
Indications utiles pour l'animateur	<ul style="list-style-type: none"> – Demandez aux participants de dessiner leur chronologie de façon que les extrémités se rencontrent au centre de la feuille (comme un soleil avec les rayons). Le centre représente la session de formation en cours. – Si le groupe contient plus de 16 participants, le travail et la présentation peuvent être effectués en groupes de plus petite taille.
Variantes possibles	La chronologie peut se limiter à certaines formes ou degrés spécifiques de participation (au niveau européen, national ou local, par exemple).

Droits et participation	
Intitulé	Droits et participation
Thème	Droits relatifs à la participation des jeunes
En un mot	Quels sont mes droits ?
Taille du groupe	Au moins 8 personnes
Durée	90 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Passer en revue les différents droits dont doivent disposer les jeunes pour participer concrètement. – Examiner le lien entre les droits des jeunes et la participation. – Réfléchir à la manière dont les droits des jeunes sont respectés dans différents contextes locaux.



Préparation	Aucune
Matériel	Grandes feuilles de papier et feutres
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Répartissez les participants en groupes de 4 à 6 personnes. 2. Demandez à chaque groupe de noter par écrit tous les droits concernant la participation (c'est-à-dire les droits nécessaires aux jeunes pour participer à la vie de leur communauté locale ou de leur région) qui leur viennent à l'esprit en cinq minutes. 3. Recueillez les réponses en séance plénière. 4. Demandez à chaque groupe de choisir à partir de la liste ainsi établie 10 droits qui à leur avis sont essentiels pour assurer une participation significative des jeunes au niveau local. 5. Les groupes présentent leur liste. 6. Invitez ensuite tout le monde à participer à une séance de réflexion sur ce travail.
Résultats et évaluation	<p>Questions sur les résultats du travail en groupe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les points communs entre les listes ? (Quels droits sont mentionnés par tous les groupes ou la majorité d'entre eux ?) 2. Quels droits n'apparaissent pas sur toutes les listes ? Pourquoi ? 3. Quels critères avez-vous utilisés pour décider si un droit est « essentiel » ou non à la participation ? 4. Comment vous êtes-vous mis d'accord sur ces critères dans votre groupe ? <p>Questions sur les droits en général :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Quel est le lien entre les droits retenus par les participants et la participation des jeunes ? 6. Ces droits peuvent-ils être considérés comme des droits de l'homme ? Pourquoi ? <p>Questions sur les réalités locales des participants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Quels droits ne sont pas respectés dans votre contexte local ? Pourquoi ? 8. Comment les jeunes peuvent-ils revendiquer ces droits ?

Créations et mises en scène autour du « cadre DMPPS »	
Intitulé	Créations et mises en scène autour du cadre DMPPS (Source : « Training Course on the Development and Implementation of Participation Projects at Local and Regional Level », CEJ, Strasbourg, 2005.)
Thème	Obtenir une première impression de la Charte
En un mot	Qu'est-ce que le cadre DMPPS ?
Taille du groupe	15 à 30 personnes
Durée	40 minutes





Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Réfléchir aux différentes conceptions et dimensions de la « participation des jeunes ». – Analyser la pertinence de différentes conceptions de la participation pour le travail et la vie quotidienne des participants. – Initier un débat sur les attitudes des jeunes à l'égard de la participation.
Préparation	Présentation simplifiée de la Charte : qu'est-ce que c'est? Pourquoi a-t-elle été créée? En quoi me concerne-t-elle ?
Matériel	Texte de la Charte et version de la Charte d'accès facile aux jeunes Grandes feuilles de papier
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentez les cinq éléments de « l'approche DMPPS » : <ol style="list-style-type: none"> a. Droit b. Moyens c. Place d. Possibilités e. Soutien 2. Demandez aux participants de former des groupes de 3 à 6 personnes. Chaque groupe doit discuter de l'une des questions ci-dessous : <ol style="list-style-type: none"> a. Comment comprenez-vous le cadre DMPPS ? b. Quelles en sont les conséquences pour les pratiques de participation ? 3. Demandez aux groupes de présenter de manière créative les principales conclusions de leur discussion (chanson, poème, sketch, scène de théâtre, pantomime, ballet, etc.). 4. Invitez chaque groupe à présenter sa création. 5. Demandez aux autres participants d'identifier les éléments du cadre DMPPS présentés et d'interpréter la scène, le poème, la chanson, etc.
Discussion et évaluation	<p>Demandez à tous les participants de passer en revue les quatre notions du cadre DMPPS afin de tenter de parvenir à une compréhension commune de chacune d'elles en relation avec la Charte et la participation des jeunes.</p> <p>Vous pouvez aussi poser aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'avez-vous appris sur la participation des jeunes au cours de cet exercice ? 2. Le cadre DMPPS est-il pertinent du point de vue de vos réalités locales ? De quelle façon ?
Variantes possibles	Pour corser les choses, on pourra demander à chaque groupe de participants de deviner la notion que présentent les autres groupes. Cela permettrait aussi de voir s'ils interprètent tous les quatre notions de la même façon.



Jeu de rôles autour de la Charte	
Intitulé	Jeu de rôles autour de la Charte (Source : « Training Course on the Development and Implementation of Participation Projects at Local and Regional Level », CEJ, Strasbourg, 2005.)
Thème	La Charte en pratique
En un mot	Appliquer la Charte dans la vie quotidienne
Taille du groupe	Au moins 10 personnes
Durée	40 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Montrer comment des situations peuvent être modifiées en utilisant la Charte. – Explorer les différents aspects de la vie des jeunes dans lesquels la Charte peut être utilisée.
Préparation	Aucune
Matériel	Fiches résumant les différents rôles à distribuer aux participants Divers matériels selon les besoins des participants
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formez des groupes de 4 ou 5 personnes. Expliquez-leur qu'ils vont devoir jouer une situation spécifique. 2. Répartissez les rôles entre les groupes. 3. Demandez-leur de trouver la partie de la Charte qui se rapporte à la situation qu'ils doivent mettre en scène. 4. Donnez aux groupes quelques minutes pour préparer leur scène. 5. Demandez-leur de jouer la situation devant les autres, en se servant de la Charte révisée pour la résoudre. 6. Invitez les participants à partager leurs réflexions sur les situations et les solutions présentées.
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quel était le but de l'exercice ? 2. Comment utiliser la Charte en de telles situations ? 3. Voyez-vous un rapport entre les scènes présentées et le contexte local qui est le vôtre ? 4. L'exercice a-t-il été utile ? Pourquoi ?
Variantes possibles	Pour rendre les rôles plus vivants, utilisez des dessins représentant les différentes situations (voir les dessins joints).



Jeux de rôles autour de la Charte : fiches à distribuer aux participants

Logement

La situation du logement à Utopia n'est pas bonne. Il existe beaucoup trop peu de logements à un prix abordable pour les jeunes. La municipalité ne fournit pas d'informations sur le logement et est réticente à fournir des services de logement en raison des contraintes budgétaires. L'équipe joue un groupe de jeunes qui manifestent pour protester contre la situation du logement à Utopia après avoir lu l'article sur le logement dans la version en langage ordinaire de la Charte. Un représentant des autorités locales se présente à eux et leur demande de quoi il s'agit. Le représentant des jeunes cite le passage pertinent de la Charte.

Education

Les jeunes d'Utopia ont accès à l'éducation et on leur demande leur avis à propos des voyages scolaires mais non à propos de la gestion de l'école (participation symbolique). Les enseignants et les autorités scolaires ne veulent pas céder de leur pouvoir et considèrent que les jeunes ne sont pas suffisamment responsables et ne peuvent être pris au sérieux dans ce contexte. En outre, leur légitimité démocratique est mise en doute. Discussion animée entre un élève et un enseignant. Un élève réclame plus de droits pour le conseil des élèves. Un enseignant refuse de donner au conseil plus de droits en disant que les jeunes ne sont pas prêts à prendre des responsabilités. Un représentant de la collectivité locale intervient en lisant le passage pertinent de la Charte et soutient le point de vue de l'élève.

Médias

Les jeunes d'Utopia ont un accès limité aux médias, en particulier à la presse écrite, mais n'ont pas du tout accès à la télévision et à la radio. Bien qu'elle contrôle et gère la chaîne de télévision locale, la municipalité considère que les jeunes ne sont pas des professionnels et qu'on ne peut leur confier un matériel coûteux. L'équipe est assise au milieu d'une pièce où elle regarde une télévision imaginaire en faisant des remarques du type : « Pourquoi ne pas changer cette programmation ridicule ? » Un membre d'une organisation de jeunes déclare que son organisation abordera la question avec la collectivité locale. Celle-ci répond que les médias doivent répondre aux besoins de toutes les générations, respecter la diversité, etc., et que les jeunes n'ont pas assez d'expérience et ne sont pas suffisamment fiables pour avoir accès à ce type de matériel. Les organisations de jeunes montrent le passage pertinent de la Charte qui souligne l'importance pour les collectivités locales d'assurer une formation aux jeunes.

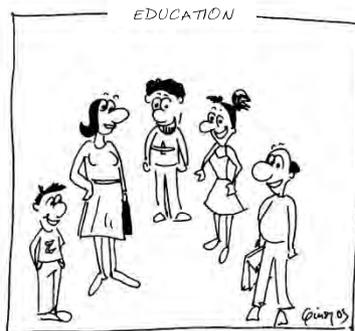
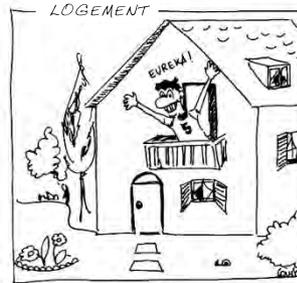
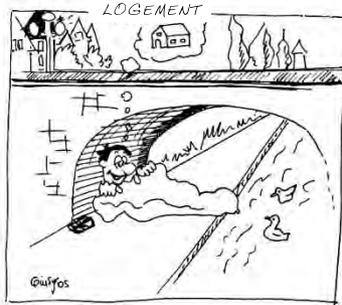
Parlement des jeunes

Utopia a un parlement de jeunes depuis deux ans et celui-ci a le droit d'adopter des motions dont le conseil municipal doit tenir compte et auxquelles il est tenu de répondre. Le conseil municipal considère le parlement de jeunes comme un moyen d'obtenir une information de première main sur les désirs et les souhaits des jeunes locaux. L'équipe forme un parlement de jeunes et s'assoit en arc de cercle dans la salle de réunion pour discuter des mesures de lutte contre la discrimination évoquées dans la Charte. Un représentant présente ensuite la discussion au maire qui propose d'appliquer certaines des solutions préconisées dans la Charte.

N.B. Ce ne sont ici que des exemples. Selon la composition du groupe, d'autres politiques sectorielles et exemples peuvent être utilisés.



Jeu de rôles autour de la Charte (dessins de Giuseppina Rossi, 2005)



LES ACTEURS

AUTORITES LOCALES (MUNICIPALITE) JEUNES ORGANISATIONS DE JEUNES



D'accord ! Pas d'accord !	
Intitulé	D'accord ! Pas d'accord !
Thème	La participation : problèmes, rôles et responsabilités
En un mot	Décider, discuter, changer d'avis ?
Taille du groupe	Au moins 10 personnes
Durée	60 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Aider les participants à prendre conscience de leurs attitudes et limites propres dans le travail sur les questions de participation. – Elargir les perspectives et les approches des participants en matière de participation des jeunes. – Utiliser et développer les capacités de discussion et d'argumentation.
Préparation	Tracer une ligne au milieu de la pièce pour séparer ceux qui répondent « d'accord » ou « pas d'accord » ; les affirmations doivent être écrites sur de grandes feuilles de papier.
Matériel	Grandes feuilles de papier portant les différentes affirmations (une par page), feutres
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Commencez par un bref exposé sur la participation des jeunes, l'importance de la collaboration entre les divers acteurs et les défis que pose concrètement la participation. 2. Indiquez que vous allez maintenant lire une série d'affirmations avec lesquelles les participants pourront être plus ou moins d'accord. 3. Les deux positions extrêmes sont « Je suis d'accord » et « Je ne suis pas d'accord ». Les participants devront se placer d'un côté ou de l'autre de la ligne. Les personnes qui ne savent pas pourront se placer au milieu. 4. Lisez les affirmations une par une. Après chacune d'elles, demandez aux participants de se placer. 5. Demandez aux participants d'expliquer pourquoi ils se sont placés là où ils sont, quel est leur point de vue sur la question. Indiquez aux participants qu'ils sont autorisés à changer de place pendant la discussion. Essayez de donner la possibilité à chacun de s'exprimer. 6. Après quelques minutes, lisez l'affirmation suivante (parmi celles énoncées plus bas). 7. Lorsque vous avez terminé, regroupez les participants pour évaluer l'exercice.



Résultats et évaluation	Posez aux participants les questions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'avez-vous ressenti pendant cet exercice ? 2. Le choix a-t-il été parfois difficile pour vous ? Pourquoi ? 3. Quels arguments ont prévalu ? Ceux faisant appel à des faits ou à des sentiments ? 4. Lesquels étaient les plus efficaces ? 5. Voyez-vous certains points communs entre ce que certaines personnes ont dit et fait pendant l'exercice et ce qui se passe dans la réalité ? 6. Les affirmations sont-elles exactes ? 7. L'exercice a-t-il été utile ? Pourquoi ?
Indications utiles pour l'animateur	L'animateur pourra mettre particulièrement l'accent sur les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Quelle attention apportons-nous réellement aux arguments d'autrui ? – Sommes-nous capables d'exprimer clairement ce que nous pensons ? Nos opinions et nos idées sont-elles toujours cohérentes ?
Variantes possibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans certains cas, l'exercice pourrait être réalisé sans parler. Les affirmations proposées pourraient avoir un contenu délibérément provocateur et les participants auraient à choisir leur place sans discuter. En pareil cas, l'évaluation finale accordera une attention particulière aux sentiments éprouvés par les participants du fait de l'impossibilité de communiquer avec les autres pour justifier leur opinion. 2. Afin d'obliger les participants à prendre position, il est possible de les empêcher de se tenir au milieu.
Propositions d'affirmations	<ul style="list-style-type: none"> – Les jeunes ne s'intéressent pas à la participation. – Les jeunes ne participent que lorsqu'ils ont des problèmes. – Les collectivités locales soutiennent la participation des jeunes lorsqu'elles peuvent en tirer un avantage politique. – Certains jeunes ne participent pas pour des raisons culturelles. – Tous les jeunes ont le droit de participer. – Les autorités publiques devraient être responsables du financement et de la mise en œuvre des politiques de soutien de la participation des jeunes. – La non-participation est une forme de participation. <p>Les affirmations peuvent être choisies en fonction des objectifs de la session et du contexte de la formation.</p>



Le triangle de la coopération	
Titre	Le Triangle de la coopération – Confusion city (Source : stage de formation sur la participation active des jeunes, CEJ Strasbourg, 2007.)
Thème	Participation des jeunes – coopération entre jeunes, associations de jeunes et collectivités locales
Avant-goût	Explorer les différents points de vue et négocier
Taille du groupe	3 à 35 personnes
Durée	90-120 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Simuler des négociations entre jeunes, organisations de jeunes et pouvoirs publics (décideurs). – Identifier les différents besoins des divers acteurs. – Partager des expériences de situations similaires vécues par les participants. – Explorer et favoriser une communication et une coopération fructueuses entre les principaux acteurs.
Préparation	Etudes de cas
Matériel	Feutres, feuilles de papier A3
Instructions	<p>Les participants sont répartis en trois groupes : collectivité locale, jeunes, représentants d’associations de jeunes. Le groupe de jeunes peut être plus important que les autres si nécessaire. Ils ont tous ensemble l’introduction suivante :</p> <p>« Dans la ville de Confusion, le maire nouvellement élu veut passer un nouveau “contrat social” entre les jeunes, les organisations de jeunes et les collectivités locales. La raison en est que la ville fait face à un certain nombre de défis et que le maire veut associer les jeunes à la vie publique et obtenir le soutien des organisations de jeunes. C’est pourquoi il demande une réunion avec les jeunes et les organisations de jeunes, qui sont actifs dans la ville.</p> <p>Votre tâche consiste à formuler – du point de vue de votre groupe – ce dont vous pourriez avoir besoin afin de pouvoir résoudre le(s) problème(s). Par la suite, vous aurez l’occasion de présenter vos besoins aux deux autres acteurs. Votre mission consiste à négocier avec les deux autres acteurs jusqu’à ce que vous arriviez à un accord quant à la façon de traiter le problème et pour définir qui fait quoi. »</p> <p>Après l’introduction, une à trois personnes de chaque groupe (en fonction de la taille totale du groupe) ont à résoudre le même défi/problème. Ils ont entre 10 et 15 minutes pour discuter de ce dont ils auraient besoin de la part des deux autres acteurs et formuler deux déclarations : une pour chaque partenaire (par exemple, les jeunes formulent une déclaration à l’adresse de l’organisation de jeunes et une déclaration à l’intention de la collectivité locale). Ensuite les personnes qui ont travaillé sur le même défi/problème se réunissent et entament les négociations. Ils ont entre 45 et 60 minutes pour aboutir à un accord.</p>



Discussion et évaluation	<p>Impressions : Générales ? Dans les groupes de travail sur l'étude de cas ? Lors des négociations ?</p> <p>Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que s'est-il passé dans les groupes ? - A-t-il été facile de préparer les déclarations dans les petits groupes ? Pourquoi ? - A-t-il été facile de conclure un accord avec les deux autres acteurs ? Y êtes-vous arrivés ? Pourquoi avez-vous réussi/ échoué ? <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que pensez-vous des résultats ? Etes-vous d'accord avec les conclusions ? <p>Adaptation à la réalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il un rapport entre l'exercice et la réalité ? Si oui, lequel ? - Quel enseignement avez-vous retiré de cet exercice ? Que pouvez-vous utiliser/ améliorer dans votre pratique ?
---------------------------------	---

Le triangle de la coopération – Etudes de cas - Défis/problèmes

Logement

Il y a un énorme problème de logement à Confusion city, avec seulement quelques maisons de libres et des loyers extrêmement élevés. De nombreux bâtiments appartiennent à la municipalité, la plupart étant assez vieux et nécessitant des travaux de rénovation pour pouvoir être habités. La municipalité n'a pas beaucoup d'argent à dépenser et, en cas de demande de financement par un fonds européen, il faudrait encore attendre deux ans avant que l'argent soit disponible.

Enseignement

Le programme d'études est fixé par le gouvernement national. Les jeunes réclament d'autres méthodes d'enseignement et davantage d'espace pour les activités extrascolaires. Concrètement, ils demandent plus de méthodes d'enseignement non traditionnelles. La municipalité locale dirige l'établissement avec les parents d'élèves.

Accès aux médias

La seule station de radio diffuse la moitié de la journée des hymnes religieux et le reste du temps des débats politiques, avec tout de même pas mal de musique entre 1 h et 5 h du matin. Le conseil d'administration de la station de radio est composé de cinq personnes : le maire, le seul prêtre de la ville, l'adversaire politique du maire, le proviseur du lycée et le directeur de la clinique locale.

Activités culturelles

Il y a un grand nombre d'échanges organisés avec d'autres pays et des manifestations culturelles, mais il manque malgré tout beaucoup de choses, comme des événements interculturels, des excursions, des sorties et des concerts avec des artistes alternatifs, également de différents pays. Mis à part certaines associations de jeunes, ces activités relèvent du Service des affaires culturelles et de la promotion du patrimoine national de la municipalité.



Possibilités d'emploi

Le taux de chômage des jeunes est particulièrement élevé à Confusion city, ce qui cause beaucoup de frustration au sein de la population jeune. Les très rares emplois créés ont été donnés aux amis et parents de l'ancien maire. Les jeunes n'ont pas accès aux emplois vacants qui sont quoi qu'il en soit en très petit nombre et ne sont pas suffisants pour tous.

Informations dans le domaine de la santé

Il n'y a aucune prise de conscience en matière de protection sanitaire et, dans une société de taille réduite, les gens ont vraiment peur de poser des questions sur des sujets comme la procréation et la protection contre les maladies sexuellement transmissibles. La seule pharmacie qui existe à Confusion city ne fait rien pour aider, car elle colporte des rumeurs sur qui achète quoi (préservatifs, pilules, etc.).

Politique à l'égard des jeunes

La législation nationale comporte une nouvelle loi relative à la création de conseils locaux d'associations de jeunesse, dont les décisions doivent être prises en compte par le conseil municipal. Confusion city a le taux de vote le plus faible parmi la population de jeunes et le nouveau maire considère que c'est la preuve d'une absence de culture politique.

Alcoolisme

Confusion city a le plus fort taux d'alcoolisme parmi les jeunes de tout le secteur, auquel il faut rajouter des bagarres quotidiennes et la mauvaise santé des jeunes. Une réaction immédiate s'impose.

Création d'un club de jeunes

A Confusion city, il n'y a pas de club de jeunes leur procurant un espace consacré à des activités sociales et de loisirs et l'accès à l'internet. Il n'y a que quelques cafétérias locales où les jeunes se retrouvent régulièrement et traînent sans but.

N.B. les études de cas peuvent être adaptées en fonction du contexte et de l'origine du groupe.

Vrai ou faux ?	
Intitulé	Vrai ou faux ?
Thème	Présentation du contenu de la Charte
En un mot	Vrai ou faux ?
Taille du groupe	Indifférente
Durée	50 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les connaissances des participants à propos de la Charte. - Inciter les participants à lire le texte de la Charte. - Mettre en évidence les différentes questions abordées dans la Charte.



Préparation	Présentation simplifiée de la Charte : ce qu'elle est, pourquoi elle a été créée, en quoi elle concerne chacun.
Matériel	Texte de la Charte Copies des affirmations vraies/fausses
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez aux participants si les affirmations portées sur la feuille qui leur a été distribuée sont vraies ou fausses (les participants sont autorisés à se reporter au texte de la Charte). 2. Une fois écoulé le temps imparti, les participants forment des groupes de trois, comparent leurs réponses et se mettent d'accord sur les affirmations qui sont vraies ou fausses. 3. Les réponses de chaque groupe sont discutées avec l'ensemble des participants.
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'avez-vous appris sur la Charte ? 2. Quelles questions avez-vous trouvées les plus difficiles ? 3. Comment s'est déroulé le processus de décision dans votre groupe ? Quel a été votre rôle ?
Variantes possibles	Cet exercice peut être réalisé aussi avec la version de la Charte en langage courant.
Documents joints	Liste d'affirmations à distribuer aux participants.

Affirmations vraies ou fausses sur la Charte révisée :

Affirmations	Vrai ?	Faux ?
La Charte s'adresse principalement aux collectivités locales		
La Charte a le statut d'une convention		
La Charte a été révisée par la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe		
La Charte définit qui sont les jeunes		
La Charte s'applique à tous les jeunes sans discrimination		
Dans la Charte, la participation des jeunes signifie voter et se présenter aux élections		



Dans le domaine de la politique de santé, la Charte recommande aux collectivités locales d'introduire des formes d'aide psychologique pour les jeunes affectés par le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie		
La Charte contient des recommandations pour 15 politiques sectorielles différentes aux niveaux local et régional		
Dans le domaine de la politique du sport et des loisirs, la Charte recommande aux collectivités locales de financer des manifestations sportives annuelles pour les jeunes		
La Charte propose de créer des opportunités locales d'emploi pour les jeunes chômeurs		
La Charte oblige les collectivités locales à assurer le logement gratuit des jeunes		
La Charte considère que les collectivités locales devraient apporter un soutien aux organisations de jeunes des zones rurales		
La Charte recommande de donner la priorité aux jeunes femmes sur les jeunes hommes dans la vie politique		
Pour la Charte, les projets environnementaux ne sont pas concernés par la participation des jeunes		
La Charte recommande aux collectivités locales de soutenir la formation des jeunes à la participation au niveau local		
La Charte propose que les collectivités locales donnent gratuitement des ordinateurs aux jeunes pour renforcer la participation		
La Charte demande aux collectivités locales de couvrir le coût des projets de jeunes locaux		
La Charte recommande que les conseils de jeunes se composent de jeunes appartenant à une organisation		
La Charte propose que soit désigné un garant au niveau local pour défendre les droits des jeunes		

Que pouvez-vous faire pour moi ?	
Intitulé	Que pouvez-vous faire pour moi ?
Thèmes	Apprendre à connaître le contenu de la Charte. Coopération entre les collectivités locales et les organisations de jeunes.
En un mot	De quelle façon les collectivités locales peuvent-elles soutenir mon travail ?
Taille du groupe	Au moins 12 personnes
Durée	40 minutes



Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Apprendre à connaître le contenu de la Charte. – Identifier les moyens possibles d'utiliser la Charte dans le contexte local. – Examiner de quelle façon différents groupes d'intérêt peuvent utiliser la Charte. – Identifier les moyens possibles d'aborder les collectivités locales en relation avec les questions de participation des jeunes.
Préparation	Les participants doivent avoir une connaissance élémentaire du contenu de la Charte.
Matériel	<p>Texte de la Charte</p> <p>Grandes feuilles de papier, feutres</p>
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tous les participants vivent et travaillent dans une communauté locale où la Charte révisée vient d'être introduite, et représentent différents groupes impliqués dans le travail en faveur de la participation des jeunes. 2. Demandez-leur de se répartir en plusieurs groupes d'intérêt : <ol style="list-style-type: none"> a. membres du club local de volley-ball ; b. enseignants de l'école secondaire locale ; c. membres du conseil local des jeunes ; d. jeunes habitants d'une zone rurale ; e. groupe de femmes appartenant à une minorité ethnique ; f. groupe de pairs travaillant sur l'éducation sexuelle. 3. Chacun des groupes d'intérêt veut se servir de la Charte pour formuler certaines recommandations à l'intention des collectivités locales afin de renforcer la participation des jeunes dans le domaine qui est le leur. 4. Pendant 45 minutes, les groupes étudient la Charte et formulent des recommandations (sept au maximum) aux collectivités locales. 5. Invitez les groupes d'intérêt à présenter leurs recommandations. 6. Commentaires, remarques des participants. 7. Discussion en plénière : « Comment formuler ce type de recommandations aux collectivités locales le plus efficacement possible ? » Enregistrez les conclusions sur une grande feuille de papier.
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'examen de la Charte du point de vue du groupe d'intérêt auquel vous appartenez a-t-il été facile ? Pourquoi ? 2. Quels aspects nouveaux avez-vous appris sur la Charte ?
Variantes possibles	<p>Pour donner à l'exercice un caractère officiel, l'animateur peut demander à deux ou trois participants (ou membres de l'équipe) de jouer le rôle de représentants des collectivités locales qui écoutent les recommandations puis formulent des commentaires, des critiques ou des remarques. De cette façon, les participants peuvent s'identifier plus fortement avec le groupe qu'ils représentent.</p> <p>Après discussion des réactions des représentants des collectivités locales, les participants peuvent proposer des stratégies pour améliorer la coopération avec les collectivités locales.</p>





Visite à Jeunessia	
Intitulé	Visite à Jeunessia
Thème	Conditions pour une véritable participation des jeunes
En un mot	Visite d'une communauté parfaite : Jeunessia
Taille du groupe	10 à 30 personnes
Durée	150 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Débattre de certains principes de la participation. - Rechercher les moyens de créer un espace favorisant une participation significative des jeunes au niveau local. - Réfléchir à l'application éventuelle de ces mesures dans le contexte où vivent les participants. - Mettre en pratique les aptitudes nécessaires à la présentation d'exposés.
Préparation	Répartir les participants en groupes de cinq.
Matériel	Grandes feuilles de papier, crayons, papier de couleur, colle, etc.
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque groupe représente une délégation qui vient de visiter la communauté de Jeunessia où elle a pu observer des conditions de participation parfaites pour les jeunes. Chaque groupe partage ce qu'il a vu avec les autres. 2. Donnez aux groupes 45 minutes pour préparer une présentation visuelle des mesures, actions, réglementations et autres idées qui ont été mises en œuvre avec succès à Jeunessia. 3. Invitez les délégations à présenter leur visite. 4. Recueillez sur de grandes feuilles de papier toutes les idées de mesures pour soutenir la participation des jeunes au niveau local. 5. Ouvrez la discussion en plénière : commentaires, points de vue, etc. 6. Demandez aux participants de réfléchir individuellement aux mesures qui pourraient être appliquées dans leur communauté.
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'avez-vous pensé en imaginant votre visite à Jeunessia, la communauté parfaite pour la participation des jeunes ? 2. Les mesures appliquées à Jeunessia sont-elles réalistes ? (Les mesures proposées et présentées par chacun des groupes sont-elles réalistes ?) 3. Quelle était la qualité des exposés présentés par les délégations ? De tels exposés pourraient-ils être présentés par le maire ou les collectivités locales, ou bien des améliorations sont-elles nécessaires ?
Variantes possibles	Dans cette activité, on pourra mettre l'accent sur la qualité des exposés présentés par les délégations car de tels exposés peuvent constituer un moyen important de se créer des alliés et de développer les liens de partenariat au niveau local.



Que se passe-t-il si rien ne se passe ?	
Intitulé	Que se passe-t-il si rien ne se passe ?
Thème	Obstacles à la participation des jeunes
En un mot	Que se passe-t-il si rien ne se passe ?
Taille du groupe	Indifférente
Durée	90 minutes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Examiner les obstacles à la participation. – Comprendre les effets de l’absence de participation. – Développer la créativité individuelle.
Préparation	Répartir les participants en groupes de quatre à six personnes.
Matériel	Grandes feuilles de papier et feutres
Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les participants réfléchissent en petits groupes aux conséquences possibles de la non-participation des jeunes au niveau local. (Que se passe-t-il si la participation n’a pas lieu ?) 2. Chaque groupe prépare une courte scène pour illustrer l’une des conséquences possibles. 3. Les groupes présentent tour à tour la scène qu’ils ont préparée. Les autres participants cherchent à deviner ce qu’ils ont voulu dire exactement.
Résultats et évaluation	<p>Posez aux participants les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Parmi les scènes que vous avez vues, est-ce que certaines vous ont rappelé une situation que vous avez vécue dans votre communauté locale ? Lesquelles ? Quel a été le résultat ? 2. Quels sont les facteurs qui bloquent la participation des jeunes (obstacles) ? 3. Comment les surmonter au niveau local ?
Variantes possibles	<ul style="list-style-type: none"> – Les scènes présentées par les participants peuvent être des scènes sans paroles afin que l’activité se concentre plus fortement sur les attitudes par exemple. – Les scènes peuvent être présentées sous forme de forum théâtral. Dans ce cas, les acteurs devront rejouer la scène afin de permettre aux autres participants de réagir et de jouer l’un des rôles de façon à modifier la situation. Il s’agit de créer ainsi un espace interactif en prenant en compte les solutions offertes par les participants. – Cette activité peut être utilisée aussi pour examiner les avantages de la participation des jeunes.



Exercice de simulation « La jeunesse en action »	
Intitulé	Exercice de simulation « La jeunesse en action » (Source : « Training Course on the Development and Implementation of Participation Projects at Local and Regional Level », CEJ, Strasbourg, 2005.)
Thème	Il s'agit de simuler la création d'une structure de coopération locale entre les secteurs gouvernemental et non gouvernemental dans le domaine de la jeunesse : mise en place d'un parlement local de la jeunesse, traitement de questions comme : la participation, la société civile, la coopération, les processus de décision, la représentation des intérêts, la recherche d'un consensus et aussi la dynamique d'une réunion, la direction et la gestion d'une réunion et l'aptitude à parler en public.
En un mot	Créons un conseil des jeunes dans notre ville !
Taille du groupe	15 à 30 personnes
Durée	Présentation de l'exercice : 20 minutes. Préparation et simulation de la réunion : 2 heures. Discussion et évaluation : 1 heure.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les approches de la participation incarnées par différents acteurs au niveau local. - Identifier les intérêts des acteurs locaux impliqués dans le soutien à la participation des jeunes. - Rechercher des moyens pratiques d'établir une structure de participation pour les jeunes au niveau local. - Former les participants à la recherche d'un consensus et à la prise de décision. - Faire l'expérience d'une réunion officielle pour la représentation des intérêts et l'échange de points de vue.
Préparation	Copie du matériel à distribuer aux participants
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire du scénario pour chaque participant ; - 1 rôle individuel pour chaque participant, préparé à l'avance avec le nom des participants ; - 1 feuille avec la présentation des rôles et, le cas échéant, des questions à chacun des observateurs ; - un lieu de réunion (tables et chaises disposées en cercle ou en carré) ; plusieurs lieux de réunion plus petits ; - du papier et des stylos ; - 1 exemplaire des présentations de rôle à distribuer pour chaque participant à la fin de l'exercice.



Instructions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquez aux participants qu'ils sont invités dans une ville dont le maire veut initier un programme intitulé « La jeunesse en action » en vue de la création d'un parlement de jeunes. 2. Présentez le déroulement de l'exercice de simulation et de la séance de réflexion ensuite. 3. Distribuez les copies du scénario aux participants en leur laissant le temps de le lire attentivement. 4. Distribuez les feuilles de rôles individuels en demandant à chaque participant de ne pas la montrer aux autres. Donnez quelques minutes aux participants pour se mettre dans le rôle de la personne qu'ils vont devoir jouer pendant l'exercice de simulation. 5. Si des observateurs ont été désignés, distribuez les feuilles portant les questions aux observateurs en leur donnant, si nécessaire, des instructions détaillées. Demandez aux observateurs de s'asseoir au fond de la salle.
Résultats et évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'avez-vous pensé de l'exercice de simulation ? 2. Quel était votre rôle et comment l'avez-vous rempli ? 3. A ce point de la séance, distribuez les feuilles avec la présentation des différents rôles ou bien, si vous en avez le temps, demandez aux participants de lire à haute voix la présentation du rôle qu'ils devaient jouer pendant l'exercice. 4. Comment les décisions ont-elles été prises ? 5. Quels sont les arguments qui ont permis d'aboutir à une décision ? 6. Le processus de décision s'est-il déroulé de manière démocratique ? Le processus a-t-il été participatif ? 7. Quelles sont les impressions des observateurs ? 8. Si vous pouviez recommencer depuis le début, que chercheriez-vous à modifier ? <p>Evaluation finale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réunion a-t-elle été réaliste ? Aurait-elle pu se dérouler ainsi en réalité ? 2. Etes-vous satisfait du résultat final du point de vue de l'objectif de renforcement de la participation et de la coopération ? 3. Qu'avez-vous appris ou découvert pendant l'exercice ? 4. Pour les formateurs et les chefs de groupes : si vous deviez utiliser cet exercice dans l'un de vos programmes, à quel moment l'utiliseriez-vous ? Avec quels objectifs ?
Documents joints	<ul style="list-style-type: none"> - Jeu de simulation - Rôles



 **Exercice de simulation « La jeunesse en action »****Scénario**

Vieille-Ville est une ville de l'Etat de Seniorland, un pays démocratique où n'existe aucune politique de jeunesse. Bien qu'un assez grand nombre de jeunes vivent à Vieille-Ville et que celle-ci compte une vingtaine d'organisations de jeunesse, les jeunes n'ont jamais pris une part très active aux processus de décision de la communauté. Après avoir été élue il y a quinze mois, M^{me} Jeune, le nouveau maire, a décidé d'adopter une attitude proactive à l'égard de la participation des jeunes. Elle a annoncé le lancement d'un nouveau programme « La jeunesse en action » visant à renforcer la participation des jeunes et à accroître et intensifier la coopération entre les jeunes et les collectivités locales. Elle souhaite aussi créer dans le cadre de ce programme un parlement local des jeunes.

Pour préparer la mise en place du parlement local des jeunes, le maire a convoqué une réunion consultative avec divers groupes d'intérêt et partenaires afin de définir la nature et les modalités de cette initiative.

Les personnes suivantes participent à la réunion :

- le maire (qui est aussi vice-présidente du comité des collectivités locales et régionales de Seniorland), qui préside la réunion ;
- le chef de l'opposition politique à Vieille-Ville ;
- le vice-président du parlement de la ville, qui dirige aussi la commission budgétaire ;
- le directeur de l'école secondaire locale ;
- le vice-président de l'association des parents d'élèves de l'école locale ;
- le porte-parole du groupe de « personnes âgées bénévoles pour les enfants » ;
- le prêtre de l'école catholique locale ;
- l'entraîneur de l'équipe de football junior de Vieille-Ville ;
- un chercheur de l'institut de recherche sociologique de l'université de Vieille-Ville ;
- un membre du comité directeur d'une organisation internationale non gouvernementale de jeunesse ;
- le président du conseil des jeunes de Vieille-Ville ;
- le secrétaire général d'une organisation de jeunes d'une minorité ;
- un membre de l'une des organisations de jeunesse de Vieille-Ville ;
- le travailleur social de la municipalité qui s'occupe des jeunes ;
- l'agent local de développement de la communauté ;
- le PDG d'une entreprise locale ;
- quatre jeunes.

La réunion d'aujourd'hui doit aborder les questions suivantes

- La création d'un parlement local de jeunes est-elle souhaitable et nécessaire ?
- Si oui : quelle forme devra prendre ce parlement local des jeunes ?
- Quel devrait être le mandat du parlement local des jeunes ?



-----> **Exercice de simulation « La jeunesse en action »**

Présentation des rôles

Il s'agit de la présentation du rôle que vous devrez jouer pendant l'exercice.

Veuillez le lire attentivement sans le montrer aux autres participants.

Essayez d'imaginer comment la personne en question agirait dans cette situation.

Vous êtes le maire de Vieille-Ville

Vous avez remporté les dernières élections avec une large majorité et battu le PPA (parti des personnes âgées) et l'ancien maire. L'importance que vous avez accordée aux jeunes et à la politique des jeunes dans votre campagne électorale est l'une des raisons qui vous a permis de remporter ces élections. Vous êtes déterminée à faire quelque chose pour améliorer la situation des jeunes, leur participation dans la société et la coopération entre la municipalité et les jeunes. Vous avez présenté il y a quelques semaines votre tout nouveau programme « La jeunesse en action » visant à renforcer la participation des jeunes et à accroître et intensifier la coopération entre les jeunes et les collectivités locales. L'un des éléments de ce programme est la mise en place d'un parlement local des jeunes. Pour préparer la création de ce parlement, vous convoquez une réunion consultative avec divers partenaires et groupes d'intérêt. Vous espérez que cette réunion aura des résultats positifs et constructifs parce que, bien que favorable à l'idée d'un parlement de jeunes, vous n'avez pas beaucoup d'informations sur les modalités de mise en place et de fonctionnement d'un tel parlement. Vous êtes très enthousiaste et souhaitez le montrer.

Vous êtes un membre de l'opposition âgé de 55 ans

Vous avez toujours vécu dans la ville, vous êtes membre du parti depuis vingt-cinq ans et êtes aussi l'ancien maire. Vous pensez que, s'ils souhaitent participer, les jeunes doivent adhérer à un parti politique ; vous ne voyez pas le besoin d'une structure représentative des jeunes. Vous êtes donc opposé à l'idée du maire et cherchez à la faire échouer.

Vous êtes le vice-président du parlement local

Vous dirigez aussi la commission budgétaire municipale : vous travaillez depuis des années à équilibrer le budget et y êtes enfin parvenu l'année précédente. Vous êtes déterminé à maintenir par tous les moyens un surplus budgétaire. Néanmoins, vous êtes en bons termes avec le maire. Vous soutenez son initiative à contrecœur mais préféreriez en fait qu'elle n'aboutisse pas.

Vous êtes le directeur de l'école locale

La plupart des jeunes concernés par la proposition de parlement de jeunes sont dans votre école. Ils ont déjà la possibilité de participer au fonctionnement et à la gestion démocratiques de l'école par le biais des représentants de classe. Vous vous inquiétez de ce que le parlement de jeunes puisse détourner l'attention et surtout des ressources financières des activités hors programme et de loisirs offertes à l'école. Vous pensez d'une manière générale que l'argent serait mieux employé à rénover les équipements sportifs scolaires et ne voyez pas vraiment l'intérêt de cette initiative. Vous vous demandez aussi si le maire n'a pas lancé cette proposition pour obtenir le soutien d'une ONG internationale active au niveau local et s'il ne s'agit pas en fait d'une opération publicitaire. Vous ne pensez pas que le maire soit réellement intéressé à promouvoir la participation des jeunes. Vous êtes opposé à cette initiative et défendez vigoureusement votre point de vue.





Vous êtes un parent d'élèves

Vous êtes membre actif et vice-président de l'association des parents d'élèves de l'école locale. Vous avez investi beaucoup de temps et d'énergie dans le soutien aux représentants de classe et au comité d'établissement. Vous croyez au système en place et à la participation des représentants de classe au processus de décision de l'école. Comme la plupart des jeunes vont à l'école, il vous semble que l'initiative est une perte de temps et qu'elle fait double emploi. Vous craignez qu'elle ne fasse une concurrence inutile à la démocratie à l'école en faveur de laquelle vous travaillez. Vous être opposé à cette initiative.

Vous êtes le parent de l'un des jeunes

Vous participez aux activités hors programme gérées par l'école. Vous êtes aussi le porte-parole d'une initiative de « personnes âgées bénévoles pour les enfants ». De temps en temps, le directeur de l'école vous demande de venir à l'école pour aider à superviser les activités hors programme. Vous le faites volontiers mais trouvez difficile de simplement surveiller et superviser les activités ; vous êtes souvent contraint d'intervenir à cause du comportement des jeunes qui, en outre, ne sont pas capables de gérer eux-mêmes leurs tâches. Vous craignez que le nombre des activités hors programme auxquelles vous participez ne soit réduit à cause du parlement de jeunes proposé. Vous doutez également qu'une initiative prévoyant de donner des responsabilités aussi importantes aux jeunes puisse vraiment marcher. Vous êtes sceptique à l'égard de cette initiative.

Vous êtes le prêtre de la paroisse locale

Vous êtes de plus en plus préoccupé par le fait que les jeunes de la localité ne sont pas intéressés à participer aux activités de la paroisse. Vous êtes heureux d'avoir été invité à cette réunion où seront présents aussi des jeunes et des représentants des organisations de jeunesse, et de pouvoir ainsi apprendre directement d'eux ce à quoi ils s'intéressent. Vous soutenez fondamentalement l'initiative car les jeunes se détournent de plus en plus de Dieu et tout ce qui peut les inciter à participer à la vie de la communauté sera bon pour les activités de la paroisse.

Vous êtes l'entraîneur de l'équipe de football locale

Vous êtes quelqu'un de très actif et dynamique qui aime voir les jeunes participer et prendre des initiatives et des responsabilités dans les domaines qui les intéressent ou sur les questions qui les concernent. Cependant, comme votre équipe de football manque de soutien financier, vous êtes d'accord avec le directeur de l'école que l'argent serait peut-être mieux utilisé à rénover les équipements sportifs de l'école car les activités sportives sont les plus demandées parmi les jeunes de la localité. Vous êtes devant un dilemme : en principe favorable à toute initiative visant à promouvoir la participation des jeunes, vous craignez la concurrence du parlement des jeunes sur le plan de l'accès aux ressources financières.

Vous êtes un chercheur du département de sociologie de l'université de la ville

Votre principal domaine de recherche porte sur la citoyenneté mais votre véritable passion, ce sont les études sur la jeunesse. Vous avez été surpris par l'initiative du maire et vous souhaitez y participer parce que la question des modes de participation des jeunes à la prise de décision et à l'élaboration des politiques au niveau local est l'un de vos principaux centres d'intérêt. Vous avez beaucoup de conseils à donner à la réunion sur les approches « participatives » de la consultation et l'élaboration des politiques locales car vous avez pris part récemment à une conférence internationale sur ce thème organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Lors de cette conférence, les parlements de jeunes ont été présentés comme des exemples de bonne pratique en matière de participation, en particulier lorsque les jeunes sont impliqués dès le début. Vous êtes favorable à cette initiative



et présentez, à partir de votre propre recherche, des arguments « fondés sur les données » pour défendre vigoureusement votre point de vue.

Vous représentez une ONG internationale d'élèves

Votre ONG s'occupe des politiques d'éducation, défend les droits des élèves et organise des échanges internationaux de jeunes. Vous pensez que l'idée du maire apportera un changement positif dans la communauté locale. Vous êtes convaincu que l'initiative réussira parce que tous les autres pays démocratiques disposent de structures locales pour représenter le point de vue des jeunes et résoudre les questions importantes en collaboration avec les collectivités locales. Vieille-Ville ne dispose pas encore de structure permettant un travail sérieux en ce domaine (il existe un conseil local des jeunes, mais celui-ci regroupe plusieurs petites organisations qui font preuve de dilettantisme et ne défendent pas suffisamment les intérêts des jeunes).

Vous êtes le président du conseil des jeunes au niveau local

Le conseil des jeunes a été créé il y a longtemps et fonctionne de manière efficace. Toutes les organisations de jeunesse sont satisfaites de vos activités et de votre travail. La proposition du maire n'est pas, à votre avis, pertinente pour Vieille-Ville parce que les tâches du parlement de jeunes sont déjà effectuées par le conseil de jeunes que vous représentez. Vous êtes fortement opposé à l'idée et pensez que les organisations de jeunes et les jeunes en général n'ont pas besoin de parlements de jeunes qui, selon vous, ont un caractère élitiste, ne sont pas représentatifs et n'ont donc aucune légitimité. En tant que structure fantôme, ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision et les hommes politiques les invoquent en permanence pour justifier des décisions impopulaires. Votre expérience vous montre aussi qu'un parlement de jeunes est de trop grande taille pour être vraiment efficace et vous êtes donc vigoureusement opposé à cette initiative.

Vous représentez l'organisation locale des jeunes des minorités

Votre organisation regroupe trois minorités nationales présentes dans la ville. Les activités de votre organisation sont extrêmement importantes parce qu'elles contribuent au maintien de certaines cultures et traditions. Votre organisation représente les jeunes des minorités devant les autorités locales et d'autres organisations et structures. Vous avez établi de bonnes relations avec la municipalité et votre organisation travaille avec elle à plusieurs projets communs. Vous êtes assez peu opposé à l'idée du maire mais vous voulez être absolument certain que le parlement de jeunes représentera vraiment tous les jeunes de Vieille-Ville et, en particulier, les jeunes des minorités. Vous essayez donc de convaincre le maire de la nécessité de mettre en place un quota pour assurer la participation des jeunes des minorités.

Vous êtes membre d'un club local de jeunes

Votre club vous a envoyé à cette réunion pour obtenir des informations plus précises sur la proposition du maire. Vous êtes d'une manière générale favorable à l'idée de parlement de jeunes mais vous voulez vous assurer que votre club jouera un rôle important dans la création et la gestion du parlement parce que votre club est le plus grand de la ville.

Vous avez obtenu l'an passé un diplôme dans le domaine du travail de jeunesse

Vous êtes très enthousiaste et déterminé à soutenir les jeunes de n'importe quelle façon. Vous soutenez l'initiative du maire mais craignez qu'elle ne s'en serve à des fins politiques. Vous ne pouvez bien entendu le dire directement lors de la réunion mais vous voulez vous assurer que l'initiative aboutira à une structure durable



de participation des jeunes. A chaque fois que vous le pouvez, vous posez des questions en ce sens pour être sûr qu'il ne s'agit pas d'une simple opération publicitaire.

Vous travaillez depuis sept ans environ avec diverses communautés de la ville

Vous travaillez généralement en bonne entente avec le travailleur jeunesse de la municipalité mais vous craignez que l'initiative du maire ne détourne l'attention au profit du travail de votre collègue. Vous soutenez officiellement cette initiative mais vous ne souhaitez pas vraiment la voir se réaliser. Lors de la réunion, vous essayez de souligner la plus-value et l'impact du travail sur les relations entre les générations pour le développement de la communauté.

Vous êtes le patron d'une entreprise locale

Vous êtes constamment à la recherche de nouvelles opportunités commerciales. Vous aimeriez devenir ami du maire car vous pensez que cela pourrait vous permettre d'obtenir des commandes. Vous soutenez donc pleinement l'initiative du maire et êtes prêt à la soutenir financièrement à certaines conditions.

Vous êtes le meilleur élève de votre école

Vous avez été envoyé à cette réunion par l'un de vos enseignants. Vous avez du mal à comprendre ce qui se passe pendant la réunion et demandez constamment aux participants d'expliquer ce qu'ils veulent dire ou certaines choses que vous n'avez pas comprises. Plus vous posez de questions et mieux cela vaudra !

Vous avez 17 ans et vous vous intéressez à la politique locale

Vous constatez que beaucoup d'initiatives lancées dans votre communauté locale au profit des jeunes ont échoué (du fait de l'absence d'engagement ou d'un engagement insuffisant des collectivités locales et des jeunes eux-mêmes). La nouvelle initiative du maire est, à votre avis, une initiative qui échouera elle aussi dans votre communauté. Vous aimeriez empêcher cela de se produire parce que vous pensez que c'est inutile, ce que vous expliquez clairement chaque fois que vous le pouvez pendant la réunion.

Vous en avez marre de la famille

Vous en avez également marre de l'école et surtout de tous ceux qui détiennent un pouvoir (les autorités locales mais aussi le gouvernement et tous les autres). Vous êtes convaincu qu'ils devraient arrêter d'embêter les jeunes et les laisser libres. Vous pensez que le parlement de jeunes est encore une « invention géniale » des autorités locales pour contrôler les jeunes. Ce que vous voulez, c'est être libre ! Vous refusez de participer à quoi que soit qui ait le moindre lien avec les autorités locales mais vous décidez de venir à la réunion pour dire à cette folle de maire ce que vous pensez : que les jeunes ont besoin de lieux de participation gratuits sans contrôle ni structure d'aucune sorte.

Vous avez 16 ans

Votre ami de Jeune-Ville vous a dit que le parlement de jeunes de cette ville marche à merveille. Lorsque vous avez appris la proposition du maire en lisant le journal, vous avez été enthousiasmé. Vous trouvez l'idée géniale et voulez la soutenir. Vous soutenez le maire chaque fois que vous en avez la possibilité. Bien entendu, vous aimeriez aussi participer vous-même à cette initiative.

Bibliographie

Advocacy Kit, Advocates for Youth, Washington, s. d.

Boukobza Eric

Keys to participation. A practitioners' guide, Conseil de l'Europe, 1998.

Co-management. A Practical Guide. Seeking Excellence in Youth Participation at a Local Level, Peace Child International, 2006.

Discussing Global Issues : What is participation ?, UNICEF, Royaume-Uni, 2004.

Doorley James

Synthesis Report on the Work of the Council of Europe's Directorate of Youth and Sport in the field of Youth Participation and Democratic Citizenship between 2003 and 2005 and an analysis of current trends in youth participation and recommendations for future action, CDEJ(2006)4, Strasbourg, 2006.

Dussap A. et Merry Peter (eds.)

Project Management T-kit, Conseil de l'Europe et Commission européenne, 2000.

Forbrig J. (ed.)

Revisiting youth political participation, Conseil de l'Europe, 2005.

Golombek S. (ed.)

What Works in Youth Participation : Case Studies from Around the World, International Youth Foundation, 2002.

Hart R. A.

Children's Participation from Tokenism to Citizenship, Centre de recherche Innocenti, UNICEF, Florence, 1992.

Jans M. et de Backer K.

Youth (-work) and social participation. Elements for a practical theory, Conseil flamand de la jeunesse JeP !, Bruxelles, 2002.

Kirby P. et Bryson S.

Measuring the Magic ? Evaluating and researching young people's participation in public decision-making, Carnegie Young People Initiative, Londres, 2002.

Kovacheva S.

Keys to youth participation in Eastern Europe, Conseil de l'Europe, 2000.

Lauritzen P.

« Essentials of a youth policy in the Council of Europe », non publié, 2006.

Marx M., Finger W. et Mahler H. (eds.)

Youth Participation Guide : Assessment, Planning, and Implementation, Family Health International, 2005.

McAuley K. et Brattman M.

Hearing Young Voices. Executive Summary, Open Your Eyes to Child Poverty Initiative, Irlande, 2002.

McGachie C. et Smith K.

Youth Participation Case Studies, Ministry of Youth Affairs, Nouvelle-Zélande, 2003.

Networking for Policy Change. An Advocacy Training Manual, The Policy Project, 1999.

People & Participation. How to put citizens at the heart of decision-making, Involve, 2005.



Torjman S.
What is Policy ?, Caledon Institute of Social Policy, 2005.

Weafer J. (conception) et Woods M. (édition)
Jigsaw of Advocacy, COMHAIRLE, 2003.

Young Voices. Guidelines on How to involve children and young people in your work, The National Children's Office, Irlande, 2005.

Youth Participation Handbook for Organisations. A guide for organizations seeking to involve young people on boards and committees, Government of South Australia, Office for Youth, 2003.

Youth Policy Formulation Manual, Nations Unies, New York, 1999.

Contacts

Direction de la jeunesse et du sport

Centre européen de la jeunesse – Strasbourg

30, rue Pierre de Coubertin
F - 67000 Strasbourg
Tél. : + 33 (0)3 88 41 23 00
Fax : + 33 (0)3 88 41 27 77/78
e-mail : youth@coe.int
www.coe.int/youth

Fonds européen pour la jeunesse

30, rue Pierre de Coubertin
F - 67000 Strasbourg
Tél. : + 33 (0)3 88 41 20 19
Fax : + 33 (0)3 90 21 49 64
e-mail : eyf@coe.int

Centre européen de la jeunesse – Budapest

Zivatar utca 1-3
H - 1024 Budapest
Tél. : + 36 1 438 10 60
Fax : + 36 1 213.4076
e-mail : eycb.secretariat@coe.int
www.eycb.coe.int

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe
F - 67075 Strasbourg Cedex
Tél. : + 33 3 88 41 21 10
Fax : + 33 3 88 41 27 51
e-mail : congress.web@coe.int



Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 231 04 35
Fax: +32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
Avenue du Roi 202 Koningslaan
BE-1190 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 538 43 08
Fax: +32 (0)2 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Robert's Plus d.o.o.
Marka Marulića 2/V
BA-71000 SARAJEVO
Tel.: + 387 33 640 818
Fax: + 387 33 640 818
E-mail: robertsplus@bih.net.ba

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: +1 613 745 2665
Fax: +1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovičeva 67
HR-21000 SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klecakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: +420 2 424 59 204
Fax: +420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
<http://www.suweco.cz>

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskftet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: +45 77 66 60 00
Fax: +45 77 66 60 01
E-mail: reception@gad.dk
<http://www.gad.dk>

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: +358 (0)9 121 4430
Fax: +358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
<http://www.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
DILA – Administration des ventes
23 rue d'Estrées
CS10733
FR-75345 PARIS cedex 07
Tel.: +33 (0)1 40 15 70 00
Fax: +33 (0)1 40 15 70 01
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Librairie Kléber
1 rue des Francs-Bourgeois
FR-67000 STRASBOURG
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kleber@coe.int
<http://www.librairie-kleber.com>

GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE
W. Bertelsmann Verlag GmbH @ Co KG
Auf dem Esch 4
D-33619 BIELEFELD
Tel.: +49 521 91101 13
Fax: +49 521 91101 19
E-mail: uno-verlag@wbv.de
www.uno-verlag.de

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.
Stadiou 28
GR-105 64 ATHINAI
Tel.: +30 210 32 55 321
Fax.: +30 210 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr
<http://www.kauffmann.gr>

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Pannónia u. 58.
PF. 1039
HU-1136 BUDAPEST
Tel.: +36 1 329 2170
Fax: +36 1 349 2053
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
IT-50125 FIRENZE
Tel.: +39 0556 483215
Fax: +39 0556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: +47 2 218 8100
Fax: +47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obrońcow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: +48 (0)22 509 86 00
Fax: +48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correios 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
Web: www.marka.pt
E mail: apoio.cientes@marka.pt

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul. - Office 338
RU-117342 MOSCOW
Tel.: +7 495 739 0971
Fax: +7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
<http://www.vesmirbooks.ru>

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16 chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: +41 22 366 51 77
Fax: +41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: +44 (0)870 600 5522
Fax: +44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
<http://www.tsoshop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: +1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

FR-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

La participation est un droit de l'homme fondamental, reconnu notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. La participation est aussi un principe essentiel de droits de l'homme et une condition nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté démocratique effective pour tous. La participation des jeunes n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'obtenir des changements positifs dans la vie des jeunes et de bâtir des sociétés démocratiques meilleures.

La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe a pour but d'offrir aux jeunes les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, les compétences et le savoir-faire nécessaires pour jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la société. La participation des jeunes est au cœur de la politique de jeunesse au Conseil de l'Europe, qui inclut la cogestion comme forme de partage du pouvoir avec des représentants des jeunes.

La participation des jeunes est encouragée dans les divers secteurs du Conseil de l'Europe. La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en mai 2003, est un instrument normatif pour la participation des jeunes. Elle aide les jeunes, les travailleurs et organisations de jeunesse et les collectivités locales à promouvoir et à favoriser une participation significative des jeunes au niveau local et régional dans toute l'Europe.

D'après la Charte, la participation désigne le fait d'avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, le cas échéant, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure. Le manuel « Parole aux jeunes ! » est un outil éducatif et pratique à l'usage de toutes les personnes déterminées à faire de ce droit une réalité pour un plus grand nombre de jeunes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int



<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-8164-0
19€/38\$US

